



G 58. Dess. p. Guenoday gr. p. Chretien inv. du phot.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD



TOME CXLVII
ANNÉE 2020
3^e LIVRAISON



SOMMAIRE DE LA 3^e LIVRAISON 2020

● Éditorial : Transmettre (Dominique Audrerie)	291
● Une représentation inédite du menhir « La Tranche de Saumon » à Baneuil (Anne Hambücken et Jean-Sébastien Pourtaud)	293
● La famille Boudet au château de Saint-Martin à Lamonzie-Saint-Martin depuis 1803 (Chantal Dauchez).....	301
● Le projet inabouti de Wlgrin de Taillefer : une nouvelle édition des <i>Antiquités de Vésone</i> (Pierre Besse et Claude-Henri Piraud)	311
● Le docteur Paul Boisseuil (1851-1926), médecin de campagne en Dordogne de 1876 à 1926 (Jean Marie Cazauran).....	331
● La liste d'Altorffer (François Schunck).....	349

Vie de la Société

● Programme de nos réunions. 4 ^e trimestre 2020	362
● Election des membres du conseil d'administration 2021-2023. Appel à candidatures.....	363
● Annonce. Colloque : La Révolution dans l'histoire des campagnes du Périgord	364
● Vie de la bibliothèque. Entrées dans la bibliothèque (Huguette Bonnefond).....	365
Dans nos collections : L'invention du guide touristique : <i>Les Délices de la France</i> , de François-Savinien d'Alquié (édition de 1695) (Chantal Tanet).....	367
● Annonce. Co-édition : <i>La vie d'un émigré au service du Tsar. Jeunesse russe d'un seigneur de Hautefort, le baron de Damas (1795-1814)</i>	372
● Revue de presse (Huguette Bonnefond).....	373
● Courier des chercheurs et petites nouvelles (Brigitte Delluc).....	377
● Notes de lecture	381

Le présent bulletin a été tiré à 1 000 exemplaires.

1^{re} de couverture : Wlgrin de Taillefer, capitaine au Royal-Cravates cavalerie. Dessiné par [Edme] Quenedey, gravé par [G.-L]. Chrétien, inventeur du phisionotrace (coll. SHAP fonds Saint-Martin, BA 182) (p. 313).

4^{re} de couverture : Le général de division comte Jean Boudet (p. 302) ; publicité pour le *Vin de Bugeaud* (p. 380) ; Arcisse de Caumont (p. 318) ; Le docteur Paul Boisseuil (p. 332) ; Le château de Saint-Martin (p. 303).

EDITORIAL

Transmettre

Tout le savoir accumulé, de génération en génération, est irrémédiablement compromis, s'il n'est pas transmis aux générations nouvelles. Et cette transmission doit s'accompagner d'une véritable appropriation par ceux qui la reçoivent. C'est là un grand défi pour notre compagnie confrontée, comme tous les centres d'études, aux nouvelles technologies et à leurs moyens de communication, à la fois puissants et redoutables.

Ce qualificatif de « redoutables » peut surprendre et pourtant il est aisément de constater qu'un recours systématique aux sources informatisées peut donner l'illusion du savoir et surtout d'une culture authentique. Rien ne peut remplacer les recherches personnelles et des études approfondies au contact de bons maîtres.

La culture, comme d'ailleurs toute forme de patrimoine, doit être vivante et s'inscrire dans les gestes et les perceptions les plus simples. Le risque est grand en effet d'en faire une œuvre d'exception réservée à quelques-uns, ou, plus grave encore, une sorte de musée refermé sur lui-même. Il appartient pourtant à chacun d'y trouver sa demi-lumière.

Notre compagnie, depuis 1874, publie un bulletin, aujourd'hui référence incontournable pour ceux que l'histoire de notre Périgord intéresse. Ce bulletin poursuit sa course et les retours que nous avons redit son intérêt et la qualité des études retenues, même si tel ou tel peut préférer un thème plutôt qu'un autre, ou encore faire quelques observations sur le style ou un contenu donné. La SHAP est et reste une association animée par ses membres, ouverte aux chercheurs locaux dans leur diversité.

Mais il faut aussi investir les nouvelles techniques et leur capacité pour mettre à disposition informations et documents. Sous la conduite de Pierre



Besse et de nos collègues dont il a su s'entourer, notre site internet est d'une grande richesse. Il est consulté bien au-delà de nos frontières régionales et des demandes nous parviennent de pays lointains, comme les États-Unis ou le Liban pour ne retenir que ces deux exemples. C'est là un enjeu majeur.

Depuis le mois de juin, les membres de notre compagnie reçoivent *Mémoire Vivante*, qui, chaque mois et sous forme numérique, va désormais compléter nos moyens de communication. Des études, des informations et aussi des textes plus anciens seront ainsi régulièrement publiés.

Un membre de notre compagnie nous écrivait récemment en regrettant que nous soyons trop proches de Cro-Magnon dans nos choix et nos dé-marches. Il y a sans doute lieu à s'interroger sur les orientations à donner à notre compagnie. À défaut, le risque serait grand de la voir peu à peu dépérir. Mais il ne convient pas pour autant, et je le crois vraiment, ne pas tenir compte de ce que nous sommes aujourd'hui et maintenant. Préparer l'avenir ne signifie pas oublier l'instant présent et les besoins légitimes de chacun.

J'appelle pour ma part à une réflexion commune sur notre avenir et ce que nous pourrions mettre en œuvre. Non pas une révolution, mais une évolution intelligente et raisonnée.

Dominique Audrerie,
Président

Vient de paraître...

La SHAP vient de publier trois ouvrages :

*418, 1600^e anniversaire de la proclamation
du Royaume wisigothique d'Aquitaine*
86 pages, ill., 12 € (disponible à la SHAP)

100 félibrées en Périgord, 1903-2019, par Pascal Serre
(en co-édition avec Les Livres de l'Îlot et Lo Bornat)
550 pages, ill., 25 € (disponible en librairie)

*La vie d'un émigré au service du Tsar: Jeunesse russe d'un seigneur
de Hautefort, le baron de Damas (1795-1814)*, par Thomas McDonald
(en co-édition avec Hautefort Notre Patrimoine)
100 pages, ill., 12 € (disponible à la SHAP et à Hautefort,
voir page 372)

À paraître : *Peintures murales en Périgord. X^e-XX^e siècle*

Une représentation inédite du menhir « La Tranche de Saumon » à Baneuil

par Anne HAMBÜCKEN
et Jean-Sébastien POURTAUD

La commune de Baneuil, située dans le sud de la Dordogne, dans l'arrondissement de Bergerac, compte encore deux mégalithes (fig. 1), le menhir de La Borie Neuve, un monolithe d'environ 2,50 m situé à la limite entre Baneuil et Cause-de-Clérans, et le dolmen de La Métairie Haute, également appelé dolmen des Bailleries ou de Baneuil. Ce dernier est un monument écroulé composé de cinq piliers et d'une table¹. Il s'agirait d'un dolmen simple². Mais un autre mégalithe, aujourd'hui détruit, existait jusqu'à la fin du xix^e siècle. La récente découverte d'un dessin inédit le représentant permet de faire le point sur ce que l'on sait de ce menhir.

1. BENALLOUL, 1986.
2. PAUVERT, 1995.



Fig. 1. Le menhir de La Borie Neuve et le dolmen de La Métairie Haute.

Ce menhir, appelé la Tranche de Saumon, se situait à La Tronce, à environ 1,3 km au sud-est du bourg, près de la limite avec la commune de Lalinde. On trouve dans les notes manuscrites non datées de l'abbé Lespine (1757-1831) le titre « Observations sur une grosse pierre nommée La tranche de Saumon près de La Linde sur Dordogne », dont le paragraphe n'a malheureusement pas été complété. Le comte Wlgrin de Taillefer a également signalé le monolithe en 1821 :

« La Tranche de Saumon, près de Lalinde, a été aussi un obélisque gaulois. Cette masse a 12 pieds 4 pouces de longueur, 2 pieds de largeur, et 3 pieds 8 pouces d'épaisseur ; on n'y découvre aucun vestige du travail des hommes³ ».

A. Ducourneau en parle ensuite en 1842 :

« Les environs de La Linde offrent encore à la curiosité de l'archéologue des vestiges du culte druidique : un monument gaulois à la forme d'un obélisque brut et un autre qui servait aux cérémonies religieuses ». En note de bas de page, il ajoute : « Cet obélisque était probablement le symbole de la divinité ; il est désigné, à cause de sa forme, sous le nom de Tranche de saumon par les habitans du pays⁴ ».

L'abbé Audierne a lui aussi signalé, en 1851, la pierre, qu'il semble être le premier à décrire couchée, en ces termes :

« Avant d'arriver à Bergerac, nous avons encore plusieurs monumens à explorer. À Baneuil, un menhir renversé, espèce de grossier obélisque gaulois dont la destination ne nous est point parfaitement connue. Cette pierre de grès, remarquable par sa longueur, désignée sous le nom de Tranche de saumon, se

3. TAILLEFER, 1821. Il précise en note de bas de page que ces détails lui ont été fournis par le marquis de Vassal-Bellegarde.

4. DUCOURNEAU, 1842.

trouve placée sur un coteau. Je crois qu'elle a servi de borne. Dulaure soutient que ces sortes de pierres étaient limitantes sous la garde du dieu Mark, l'Hermès des Grecs et le Terme des Romains⁵ ».

Lors de la séance d'ouverture du congrès archéologique de France à Périgueux, en 1858, Léo Drouyn rangeait « une pierre posée, connue sous le nom de Tranche-de-Saumon » parmi « les monuments incontestablement celtiques qui restent dans le département de la Dordogne⁶ ». Gourgues en a fait plusieurs mentions, dont celle-ci, dans le même congrès : « De l'autre côté de la rivière, en face de Couze, le long du chemin de Baneuil, est couchée une pierre antique, dite Tranche de saumon, qui sans doute fut un peulvan⁷ ».

Charles Des Moulins a donné, en 1864, des informations particulièrement intéressantes puisqu'il a fourni des précisions sur sa localisation et sur sa provenance :

« Je citerai particulièrement : 1° la Tranche de Saumon (la Tronce de la carte de l'État-major), parallélépipède de grès de Creyssse, un peu rougeâtre, maintenant couché au bord d'un champ, le long du chemin rocheux et à peine viable pour les chars à bœufs, qui va de Lalinde à Baneuil et à Cause-de-Clérans. Ce bloc est à mi-côte (90 °), vis-à-vis et à l'ouest de la vieille petite église de Saint-Sulpice (70^m), dont il est séparé par un petit vallon sans eaux régulières. Il provient évidemment de la molasse de la forêt de Mouleydier ou des vallons parallèles à la Dordogne, qui s'étendent de Liorac à la Mongie-Montastruc, au N. de Cause-de-Clérans, c'est-à-dire qu'il a été porté là d'une distance de 8 à 10 kilomètres au moins. Sa longueur est de 4^m 45^c; largeur, 1^m 08^c; épaisseur, 0^m 80^c à l'un des bouts ; elle est sensiblement plus forte à l'autre⁸ ».

Vers 1865, le vicomte de Gourgues rédige un *Catalogue des monuments anté-historiques dans le département de la Dordogne* et évoque le menhir :

« Menhir, dit "tranche de saumon", longueur 4,45 m - largeur 1,08 m - épaisseur 80 cm, dans la partie la plus étroite. Cette pierre est posée dans un mur de pierres sèches, et qui est sur une pente assez raide. La partie la plus large est sur le terrain plus haut, ce qui semblerait indiquer qu'il a été renversé de haut en bas. Mais cette pierre a du être retaillée postérieurement, car elle est à peu près rectangulaire. Elle est en grès siliceux du terrain d'eau douce moyen (grès à pavés). Il n'y a pas de carrière de grès d'eau douce plus près que les carrières entre Tuillièr et La Monzie, ce qui suppose que ce bloc doit en venir. La distance est de 5 à 6 kilomètres. La pente sur laquelle il est placé, est une croupe crayeuse qui descend de Baneuil à la Dordogne⁹ ».

5. AUDIERNE, 1851.
6. DROUYN, 1859.

7. GOURGUES, 1859.
8. DES MOULINS, 1864. Les dimensions données par Des Moulins semblent cadrer avec la représentation de la pierre, fig. 3.

9. Ce document inédit et manuscrit a été communiqué par P. Esclafer de La Rode à D. Pauvert, qui a pu en publier cet extrait dans PAUVERT, 1995.

En 1873, M. Douliot a quant à lui donné les informations suivantes :

« Je note en passant que si on continue ce chemin, s'élevant à gauche sur un coteau moins abrupt que l'escarpement qu'on laisse à droite, on ne tarde pas à rencontrer un immense bloc de grès, désigné par les habitants sous le nom de Tronche ou Tronce. C'est un parallélipipède, considéré comme un menhir par les archéologues du voisinage, mais qui pourrait tout aussi bien être une pierre à polir. Il est couché dans le sens de sa plus grande dimension et forme ainsi une espèce de banc d'un mètre environ de hauteur, sur lequel on aurait pu faire des sacrifices humains, mais sur lequel aussi on aurait pu aisément polir des haches. Une concavité assez étendue qu'on y observe serait peut-être l'effet d'une telle destination. Il serait donc à désirer que ce bloc de grès, dont on ne s'explique pas facilement la présence dans ce lieu d'un accès difficile et dont j'évalue, d'après mes souvenirs, le volume à 3 ou 4 mètres cubes, fût examiné à ce nouveau point de vue¹⁰ ».

On trouve ensuite quelques références donnant de succinctes informations, qui divergent parfois en ce qui concerne les dimensions de la pierre. Ainsi, pour le vicomte de Gourgues dans son *Dictionnaire topographique* : « [Il s'agit d'un] menhir renversé, c^{ne} de Baneuil. Il est couché sur le bord du chemin qui conduit de la Linde à Baneuil et a 4^m,50 de longueur et 3 mètres d'épaisseur¹¹ ».

Pour Philippe de Bosredon, en 1877, il est question d'un « bloc de grès couché sur le bord du chemin de Lalinde, dit tranche de Saumon. Longueur, 1 m 45 ; largeur, 1 m 08. Silex taillés. (de Gourgues)¹² ». Le monolithe a également été listé en tant que menhir en 1880¹³.

Le préhistorien girondin François Daleau s'est rendu à Baneuil en 1884 où il a visité et fouillé le coteau du Tertre¹⁴. Il a reçu une lettre datée du 2 septembre 1884 de son correspondant local, Émile Salavert-Pelletreau, propriétaire à Lalinde, dans laquelle il relate les découvertes faites à Baneuil et donne quelques informations au sujet du menhir :

« J'ai recueilli sur le plateau de Baneuil 600 pièces provenant de cette station : flèches, grattoirs, douze haches longues taillées à petits éclats, un polissoir et deux fragments de haches polies. Tous ces objets en une quinzaine d'excursions sur le plateau. J'ai vu le magnifique menhir de Baneuil il y a environ 6 ans mais il a malheureusement été vendu pour 60 francs et brisé ; c'est un papetier des environs de Couze qui l'a employé dans sa papeterie¹⁵ ».

10. DOULIOT, 1873.

11. GOURGUES, 1873. Cette épaisseur de 3 m est sans doute erronée.

12. BOSREDON, 1877. Il reprend ici le *Dictionnaire archéologique de la Gaule. Époque celtique* (1875) et le *Dictionnaire topographique* de Gourgues.

13. MARTIN et al., 1880.

14. DALEAU, 1884.

15. COFFYN, 1992.

Les indications laissées par différents auteurs du XIX^e siècle, et en particulier par Des Moulins, permettent de situer approximativement l'emplacement de La Tranche de Saumon, à flanc de coteau, dominant la vallée de la Dordogne, et face à l'église de Saint-Sulpice (fig. 2). L'examen du cadastre napoléonien et de la carte d'état-major permettent par ailleurs de localiser la voie, dont le tracé est différent de celui de la route actuelle (route des Grives), qui, à cette époque, menait de Lalinde à Baneuil. Une portion de cette voie, entre La Baillerie et La Tronce, a gardé le nom de route de Tronce, et une autre portion est restée non asphaltée. Le secteur de La Tronce se présente actuellement comme une prairie aride dont la faible épaisseur de terre laisse apparaître par endroit des affleurements rocheux. Des murets de pierres sèches évoquant ceux observés par Gourgues¹⁶ délimitent encore d'anciennes pâtures.

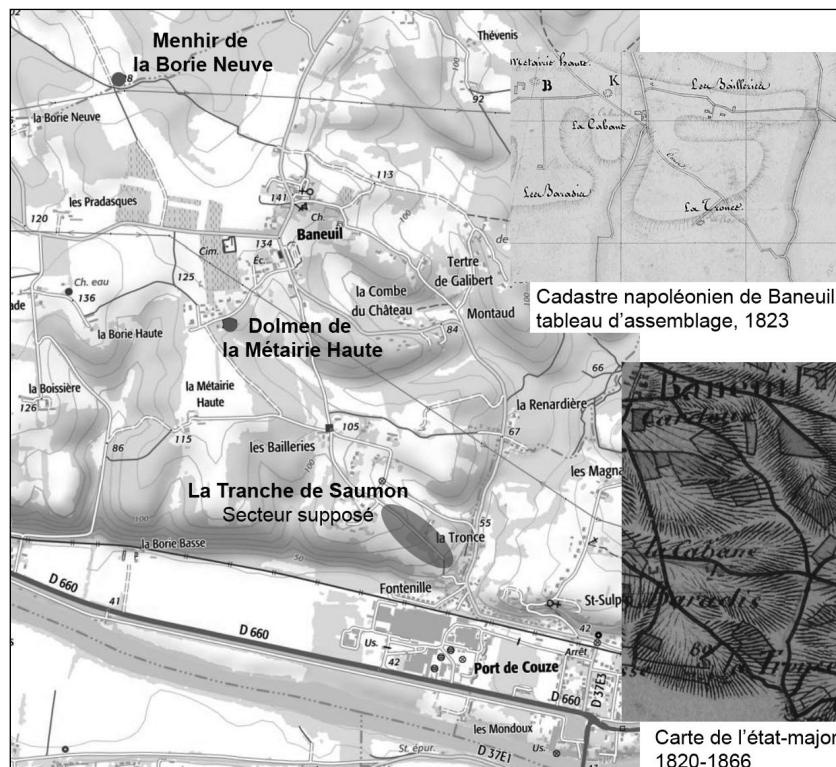


Fig. 2. Extrait de la carte IGN avec la localisation du menhir de La Borie Neuve, du dolmen de La Métairie Haute, et l'emplacement approximatif de La Tranche de Saumon, extraits du cadastre napoléonien et de la carte d'état-major (www.geoportal.gouv.fr et Archives départementales de la Dordogne).

16. GOURGUES, ca 1865.

Plus récemment, Madeleine Bonnelle (1976) a également signalé un menhir dans la commune : « Je ne connais qu'un menhir, à Baneuil, très beau ; le grain de sa pierre l'a fait appeler "saumon", plutôt "tranche de saumon" car il est tombé et brisé¹⁷ ». La Tranche de Saumon ayant été détruite au XIX^e siècle, il s'agit vraisemblablement d'une confusion avec le menhir de La Borie Neuve qui présente une surface qui, avec de l'imagination, peut vaguement évoquer des écailles.

Enfin, un dossier (n° 024 023 17 97 0045) a été établi sur le menhir en 1997 par J. Couleaud de l'antenne de Lalinde de l'association la Pierre Angulaire. Le dossier précise qu'il s'agissait d'un « menhir en grès silicieux (grès à pavés) qui devait provenir d'une carrière située à 5 ou 6 km » et situe la disparition du menhir entre 1878 et 1884.

S'il existe donc des descriptions du monolithe, on n'en connaît pas de représentation. Il s'avère que les papiers du marquis de Castelnau d'Essenault, conservés aux Archives départementales de la Gironde, contiennent un croquis inédit de la Tranche-de-Saumon (fig. 3) daté du 21 septembre 1844. L'auteur n'en fait pas mention dans ses notes archéologiques¹⁸, mais on y apprend qu'il a visité l'église de Couze deux jours auparavant, le 19 septembre, avec A. de Gourges et Ch. Desmoulins, des auteurs qui ont plus tard parlé du monolith.



Fig. 3. Croquis de La Tranche de Saumon par le marquis de Castelnau d'Essenault (avec l'autorisation des Archives départementales de la Gironde, document 162 T13-1, p. 29).

17. BONNELLE, 1976.

18. CASTELNAU D'ESSENVAULT, 1844-1850.

En conclusion, le croquis du marquis de Castelnau d'Essenault donne une idée de l'aspect de la pierre appelée la Tranche de Saumon. Malgré des contradictions au sujet de ses dimensions (tableau 1), il semble qu'elle mesurait environ 4 m de long pour 1 m de large. Audierne, en tout cas, a précisé qu'elle était remarquable par sa longueur, et Douliot qu'il s'agissait d'un immense bloc de grès. Elle était constituée d'un grès « un peu rougeâtre » qui lui a probablement donné son nom, et qui provenait d'une zone située, selon les auteurs, à une distance de 8 à 10 km¹⁹ ou de 5 à 6 km²⁰. La grande taille du monolithe et le fait que, si l'on en croit Charles Des Moulins et Alexis de Gourgues, il ait été déplacé sur une distance importante, sont des arguments en faveur d'une nature mégalithique.

Auteur	longueur	largeur	épaisseur
Taillefer (1821)	4,01	1,55	0,61
Des Moulins (1864)	4,45	1,08	0,8
Gourgues (ca 1865, sans doute d'après Des Moulins)	4,45	1,08	0,8
Gourgues (1873)	4,5		3,00
Douliot (1873)	3 à 4 m ³ (estimation)		1,00
Dictionnaire archéologique (1875)	1,45*	1,08	
Bosredon (1877)	1,45*	1,08	

Tableau 1. Taille (en m) de La Tranche de Saumon selon différents auteurs.

* : la longueur de 1,45 m donnée par le *Dictionnaire archéologique*, reprise par Bosredon en 1877, est une erreur de frappe qu'il faut corriger en 4,45 m (le *Dictionnaire archéologique* citant Gourgues, qui, lui, donne la longueur de 4,45 m).

A. H.* et J.-S. P.**

Remerciements : nous remercions Luc Mayeux et Michel Chanaud de l'association La Pierre Angulaire qui nous ont aimablement transmis une copie de leur dossier concernant La Tranche de Saumon.

Références bibliographiques et sources

- AUDIERNE abbé, 1851. *Le Périgord illustré*, Périgueux, imprimerie Dupont, 675 p.
BENALLOUL F., 1985. *Dolmens et menhirs du Périgord*, Bayac, Roc de Bourzac, 177 p.

19. DES MOULINS, 1864.

20. GOURGUES, 1865.

* Docteur en anthropologie physique et auteur de plusieurs articles sur les mégalithes et sur leur folklore, anne.hambucken@free.fr

** Auteur de livres sur les mégalithes de la Charente-Maritime et la Charente et de plusieurs articles sur les mégalithes, jeansepourtaud@orange.fr

- BONNELLE M., 1976. *La Linde et son histoire*, Périgueux, P. Fanlac, 147 p.
- BOSREDON Ph. de, 1877. « Nomenclature des monuments et gisements de l'époque antéhistorique dans le département de la Dordogne », *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. IV, p. 38-58.
- CASTELNAU D'ESSENIAULT marquis de, 1844-1850. *Notes archéologiques*, 1^{er} volume, Archives départementales de la Gironde, papiers du marquis de Castelnau d'Essenault, 162 T15-1, p. 2.
- CASTELNAU D'ESSENIAULT marquis de, non daté. *Carnet de croquis de voyages et excursions*, album n° 1, Archives départementales de la Gironde, papiers du marquis de Castelnau d'Essenault, 162 T13-1, p. 29.
- COFFYN A., 1992. « L'archéologie en Bergeracois à la fin du XIX^e siècle », *Bergerac et le Bergeracois : actes du XLII^e Congrès d'études régionales de la Fédération historique du Sud-Ouest*, Bergerac, 21 et 22 avril 1990, Bordeaux, FHSO, p. 97-105.
- COMMISSION DE LA TOPOGRAPHIE DES GAULES, 1875. *Dictionnaire archéologique de la Gaule. Époque celtique*, t. 1, A-G, Paris, Imprimerie nationale, 476 p.
- DALEAU F., 1884. « Station robenhausienne du Coteau-du-Tertre, commune de Baneuil (Dordogne) », *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bordeaux et du Sud-Ouest*, 1, n° 2, p. 187-189.
- DES MOULINS Ch., 1864. « Le bassin hydrographique du Couzeau, dans ses rapports avec la vallée de la Dordogne : la question diluviale et les silex ouvrés », *Actes de la Société linnéenne de Bordeaux*, 3^e série, t. XXV, p. 67-242.
- DOULIOT M., 1873. « Sur les stations de l'homme préhistorique dans le département de la Dordogne », *Association française pour l'avancement des sciences*, comptes rendus de la 1^{re} session, Bordeaux 1872, p. 788-790.
- DROUYN L., 1859. « Séance d'ouverture », *Congrès archéologique de France. Séances générales tenues à Périgueux et à Cambrai en 1858*, XXV^e session, p. 5-11.
- DUCOURNEAU A., 1842. *La Guienne historique et monumentale*, t. 1, 2^e partie, Bordeaux, Imprimerie de F. Coudert, 367 p.
- GOURGUES A. vicomte de, 1859. « Mémoire sur les voies romaines de la Dordogne », *Congrès archéologique de France. Séances générales tenues à Périgueux et à Cambrai en 1858*, XXV^e session, p. 640-653.
- GOURGUES A. vicomte de, ca 1865. *Catalogue des monuments anté-historiques dans le département de la Dordogne*, document inédit et manuscrit communiqué à D. Pauvert (1995) par P. Esclafer de La Rode.
- GOURGUES A. vicomte de, 1873. *Dictionnaire topographique de la France*, Paris, Imprimerie nationale, 389 p.
- LESPINE P. abbé, s.d. *Matériaux et notes pour une histoire du Périgord réunis par l'abbé Lespine*, tome I, p. 96, Archives départementales de la Dordogne, cote Ms 30.
- MARTIN H., MORTILLET G. de, SALMON P., CHANTRE E., CARTAILHAC L., LEGUAY L., 1880. « Inventaire des monuments mégalithiques de France », *Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris*, III^e série, t. 3, p. 64-131.
- PAUVERT D., 1995. *Dolmens et menhirs de la Dordogne*, Association pour le développement de la recherche archéologique et historique en Périgord, 128 p.
- TAILLEFER W. comte de, 1821. *Antiquités de Vésone*, t. 1, Périgueux, imprimerie Dupont, 454 p.

La famille Boudet au château de Saint-Martin à Lamonzie-Saint-Martin depuis 1803

par Chantal DAUCHEZ

Si la Révolution a épargné le château de Saint-Martin grâce à deux fidèles régisseurs, Félicité Duvigier de Flamarens quelque peu endettée vend le domaine dès 1803 au général Jean Boudet, d'une famille bordelaise.

De 1803 à la première guerre mondiale, trois générations de Boudet se succèdent à Saint-Martin, transformant le château et modernisant le domaine agricole, sans qu'il y ait partage entre les enfants, les sœurs se « sacrifiant » au profit de leurs frères.

I. Général comte Jean Boudet (1768-1809)

Fils d'un « marchand parfumeur », Jean Boudet, né en 1768, mène une belle carrière militaire (fig. 1). Au service du roi comme dragon, il demande un congé définitif en 1788, étant entré en 1782 dans la loge de l'Unité, « ci-devant d'Aquitaine », à Bordeaux. Avec la Révolution, il reprend du service en 1792, dans l'armée des Pyrénées. Deux ans plus tard, le voilà parti pour la Guadeloupe, qu'il reprend aux Anglais. La même année, il y épouse, à Pointe-



Fig. 1. Le général de division comte Jean Boudet. Gravure par Jean, Paris, xix^e siècle.



Fig. 2. Augustine Boudet (coll. privée).

à-Pitre, une jeune créole âgée de seize ans, Augustine Darboussier (fig. 2), dont la famille est originaire de Toulouse. En 1796, il est promu au grade de général de division, et revient en France deux ans plus tard. Une petite Aimée décède dès le berceau. Une deuxième fille, Anne-Lodoïska, naît à Bordeaux, sa famille l'appellera Aimée...

Suivent la campagne d'Italie et l'expédition de Saint-Domingue où le général Boudet s'empare, en 1802, de Port-au-Prince. L'année suivante, voilà enfin un fils, Louis-Auguste. Quelques semaines plus tard, le 12 octobre, le général achète la terre et le château de Saint-Martin à Félicité Duvigier¹ ; le 28 octobre, il est déjà reparti pour le nord de la Hollande aux côtés de Marmont.

1. Des travaux à Saint-Martin, 1804-1806

Très vite, des travaux sont lancés au château (fig. 3). En novembre 1804, les croisées sont refaites. Le général, entre deux campagnes, fait appel à l'architecte bordelais Laclotte, « Michel Laclotte fils de l'aîné ». Grande

1. Denis, notaire à Paris, archives en cours de classement aux Archives départementales de la Dordogne (AD24).



Fig. 3. Le château de Saint-Martin.



Fig. 4. Première page d'un livre de comptes du château de Saint-Martin.

famille d'architectes, les Laclotte sont alliés aux Boudet. Laclotte annonce au général l'arrivée en bateau d'un transport de pierres, de carreaux et des pots de latrine venant de Bordeaux. L'oncle Sabrier, quant à lui, envoie les ferrures des croisées qui sont revues. Et l'on travaille aussi aux jardins ; un registre (fig. 4) commencé le 1^{er} février 1805 énumère, au milieu des « bonbons pour les enfants » et du « tabac pour le vieux Pierre », de nombreuses journées de jardiniers, des fournitures de graines, un « paquet de graine venant de la Hollande », des fleurs.

En 1806, des journées de maçons sont payées et trois cents tuiles canal achetées ; des journées de tapissier sont réglées et des meubles arrivent de Bordeaux. Des acomptes sont versés au terrassier (pour quels travaux ?) et au peintre. En décembre, les toitures du château sont revues. Ce registre de comptes s'interrompt malheureusement en janvier 1807. Le général participe à la campagne d'Allemagne, ce qui lui vaut une belle décoration attribuée par l'Empereur : la croix de la Couronne de Fer. Puis, le voilà au Danemark, où il reste jusqu'en octobre 1807.

2. Nommé comte d'Empire en 1808, Jean Boudet décède en 1809

Début janvier 1808, une belle correspondance commence avec sa femme, correspondance assidue qui permet de deviner les travaux, les achats de terres. Et le général envoie les papiers peints et des arbres à planter. À

la suite de ses brillants services durant la campagne d'Allemagne, le général Boudet est fait comte d'Empire avec un majorat en Poméranie. À Saint-Martin, les deux fenêtres de la grosse tour sont revues, ouvertures que l'on élargit dans la chambre d'Augustine comme dans celle du général à l'étage. Un muret borne la cour de la cuisine du côté du Cambalou. Et les campagnes continuent. Envoyé en Autriche en mars 1809 – l'Empereur veut s'emparer de Vienne – il prend part à la rude bataille d'Essling. Le 2 juin, le général Boudet est nommé grand officier de la Légion d'honneur, décoration remise par l'Empereur en personne avec cet éloge : « Général, vous avez sauvé mon armée² ».

Le 14 septembre, le général Boudet, âgé de quarante et un ans, décède à Budwitz en Moravie de ce « rhumatisme goutteux », dont il souffre depuis des années. Il ne laisse pas de testament, mais ces derniers mots confiés à son premier aide de camp : « Je meurs. Écrivez à Madame Boudet que mes derniers soupirs ont été pour elle, pour ma patrie et pour l'Empereur ». La litre noire, encore visible sur les murs de l'église de Saint-Martin, aurait alors été peinte³. Les 7-8 novembre, le notaire Lespinasse est à Saint-Martin pour dresser l'inventaire du château⁴, inventaire terminé le 30 novembre, en présence du sous-préfet « Pierre Gontier Maine Biran ». Tout a bien changé depuis l'inventaire révolutionnaire : mobilier d'acajou à la mode, satin et velours d'Utrecht, dominante bleue dans le salon de compagnie ; gravures et petits tableaux, peu de bibelots mais une belle argenterie ; une dizaine de lits sans compter ceux des domestiques et un berceau d'enfant dans la chambre d'Augustine.

3. Augustine gère Saint-Martin, 1809-1818

Augustine Boudet (fig. 5) doit alors gérer ses métairies, signer des baux, le plus souvent par sous-seing privé. Sa fille Aimée est mariée très tôt : à l'âge de seize ans, elle épouse, en 1816, un veuf de quarante-quatre ans, Jacques-Gervais général baron Subervie, un bonapartiste qui s'est illustré pendant les Cent Jours. La comtesse Boudet fait donation à sa fille de la moitié des biens qu'elle laissera à son décès⁵. Les jeunes époux doivent habiter Saint-Martin « avec elle ». À défaut, elle s'oblige à verser 120 000 F en trois fois, avec hypothèque de la terre de Saint-Martin. Le baron Subervie demeurant à Saint-Martin, « fondé de pouvoir » de la Générale, demande une nouvelle fois, en 1817, des comptes en Guadeloupe sur les successions des père et mère d'Augustine.

2. DOMY, 1958, p. 20.

3. D'après Marthe Marsac (MARSAC, 1974-1975), ce qui peut sembler étonnant en 1809.

4. AD24, 3 E 8186.

5. AD24, 3 E 8200.



Fig. 5. La générale Boudet et ses deux enfants se tenant devant le buste du général, par Jean-Jacques Lagrenée (1739-1821), huile sur panneau de chêne non parqué, signé et daté 1814 (catalogue de la vente Delorme, Paris, 24 novembre 1989, lot 13).

Au mois de mai 1817, le jeune Louis-Auguste, âgé de quatorze ans, quitte le Périgord pour Paris, pour ses études. D'où une très fidèle et très affectueuse correspondance entre mère et fils (lettres quasi-hebdomadaires) que conservera Louis-Auguste. Elle se languit tant de son fils que, la première

année, elle se décide, malgré de grandes difficultés financières, à faire le voyage de Paris. « Je suis pauvre comme un rat d'église », écrit-elle en 1818. Certes, ces années de grêle, puis de grande sécheresse, sont une catastrophe pour les revenus de Saint-Martin.

On se reçoit beaucoup avec les Choët de Tuilières, les Taillefer du Vignal, les Durand de Corbiac, les Larmandie, les Jauge. Et le curé du lieu vient volontiers à Saint-Martin faire une partie de cartes avec le général Subervie. Au château, conformément au contrat de mariage, demeurent sa fille et son mari. Le baron Subervie, trop marqué par la Révolution, l'Empire et surtout par les Cent-Jours, est maintenu en inactivité pendant toute la Restauration. Il demeure donc à Saint-Martin ayant quelques velléités d'agriculture : ainsi, en 1818, il imagine de faire tremper la semence de blé dans de l'eau de fumier !

4. Des difficultés financières, 1819-1825

Augustine, chef de famille et du domaine, femme volontaire, tient ses comptes avec grande précision : « je ne dépense pas un sou sans l'écrire ». Le premier janvier 1819 « est consacré à la mangeasse pour les paysans. Je les ai eus donc depuis huit heures du matin jusqu'à ce soir », écrit-elle à son fils. Heureusement, ajoute-t-elle, la journée fut belle : « ils ont pu dîner dehors » ! Saint-Martin produit essentiellement du vin, rouge et blanc (près de cent tonneaux les bonnes années), mais aussi du seigle, du blé, des foins et des moutons. Malgré toute sa peine, les finances ne suivent pas d'où, à plusieurs reprises, l'éventualité de mettre en vente le domaine. Mais Louis-Auguste est mineur et il faudrait payer la dot d'Aimée. Augustine veut toutefois mettre en vente la métairie de Lamontzie pour rembourser les dettes de l'achat de Saint-Martin. Le 2 avril 1822, Augustine fait part à son fils d'une « presque bonne nouvelle » : elle a reçu une traite de 6 000 F de la Guadeloupe, mais voilà la traite refusée ! On fait des économies.

5. Vente de Saint-Martin ? 1826

Les trois premiers mois de 1826, Louis-Auguste est à Saint-Martin. La décision est prise : il faut payer la dot d'Aimée. Seule solution : vendre Saint-Martin. Regrets et querelles entre fils et mère : « si tu veux le garder [Saint-Martin], marie-toi avec une femme riche et tu paieras ta sœur ». La nomination d'un mandataire en mars, pour obtenir le paiement de 19 242 livres, « montant d'une traite tirée de Cayenne le 26 messidor an IX », a-t-elle eu quelque effet ? Saint-Martin ne sera pas vendu. De plus, le gouvernement de Charles X indemnise les biens perdus.

II. Louis-Auguste comte Boudet (1803-1886)

Avec le départ des Subervie⁶ pour Paris (fig. 6), Louis-Auguste s'installe au château en 1827. Le 19 novembre 1832, à bientôt trente ans, Louis-Auguste épouse une voisine : Madeleine-Nelly de La Chapelle, âgée de vingt-deux ans, fille unique de Marie-Mimi de Baillet et de Jean-Baptiste de Béarnez de La Chapelle, du château de Tuilières⁷. Ils auront quatre enfants. Sa mère laisse Saint-Martin aux jeunes époux pour s'installer à Bordeaux où elle décèdera en 1849⁸. Très vite, Louis-Auguste va développer une agriculture moderne faisant la part belle à la mécanisation et transformer Saint-Martin.



Fig. 6. Le général Subervie, ministre de la Guerre (extrait de *Journées illustrées de la Révolution de 1848*, Paris, 1849).

1. Jardins et construction de la nouvelle aile au château

C'est probablement lui qui commande le plan d'un immense parc paysager allant jusqu'à la Dordogne (fig. 7). Ce plan non signé, non daté mais antérieur au cadastre de 1834, donne des indications précieuses sur les lieux, notamment de grands degrés montant au château, lesquels seront remplacés par un perron. « La fontaine de Saint-Martin » n'est tout d'abord qu'un bassin ; elle sera couverte d'une petite pyramide, magnifiquement bâtie, avant 1834. En 1835, Jouannet remarque un « joli jardin anglais⁹ ».

Quatre enfants adolescents, père et mère et domesticité, devaient se sentir quelque peu à l'étroit au château. En 1850, le comte Boudet fait alors appel à l'architecte J. Roberty, qui donne des plans pour édifier une nouvelle aile au midi, greffée sur la vieille tour. Cette nouvelle aile à deux étages est achevée en 1882. Les dehors seront mis à la mode paysagère par son fils.

6. Avec la révolution de 1830, le général est nommé commandant de Paris et inspecteur de la cavalerie. Mais c'est dans son Gers natal qu'il se présente aux élections de 1831. Député de 1831 à 1842, il siège dans l'opposition. Ayant échoué aux élections de 1845, il est élu dans l'Eure-et-Loir dont il est le représentant en 1848. Il est alors nommé ministre de la Guerre du gouvernement provisoire du 25 février au 20 mars. Belle promotion ! Nommé grand chancelier de la Légion d'honneur le 19 mars, il occupe le poste jusqu'en décembre.

7. AD24, 3 E 8232.

8. Archives départementales de la Gironde, 3 Q 455.

9. JOUANNET, 1835, p. 26. Le *Journal de Bergerac* du 27 septembre 1845 se fera également l'écho des travaux agricoles du comte Boudet, notamment quant à l'utilisation en grand de la chaux pour améliorer les terres.



Fig. 7. Plan d'un parc non réalisé (archives privées).

2. « Agriculteur distingué »

Dès 1835, rapporte Jouannet, « MM. Planteau, Boudet et Fonvielhe ont introduit dans leur domaine l'usage de la herse, du rouleau à dépiquer, et de quelques autres instruments aratoires ». Au concours départemental de 1858, le comte Boudet et son ami Durand de Corbiac obtiennent tous deux un prix de 100 F « pour leur machine à dépiquer, mue par la vapeur », grande modernité dont ils ont dû faire l'acquisition à deux. Lors de la tournée des vignobles du Périgord assurée, en 1865, par M. Lusseau, ce dernier est accueilli à Saint-Martin par le comte Boudet, qui « a abandonné les travaux qu'il dirigeait en agriculteur distingué et s'est mis à notre disposition ». Et ils visitent « un petit enclos » de cinq hectares de vigne, planté il y a quinze ans. Le rapport souligne la qualité de la culture donnant de nombreux détails techniques. Et le comte Boudet l'accompagne chez son voisin et ami Planteau, à Lesthénaque ; puis il le retient pour le conduire le lendemain chez un autre ami et grand agriculteur, M. Duvergier. Un passionné d'agriculture comme bien des notables d'alors.

Âgée de soixante-quatorze ans, la comtesse Boudet, Madeleine-Nelly de La Chapelle, s'éteindra à Saint-Martin en 1884, suivie de son mari deux ans plus tard. Le château et ses quatre-vingt-quinze hectares sont estimés à 155 000 F, mais le vignoble de La Pascarelle est atteint par le phylloxéra...

L'année suivante, les enfants se partagent la succession : le château sera en indivision entre Henri Boudet et sa sœur Marie Foussal qui, veuve, est revenue habiter Saint-Martin.

III. Henri comte Boudet (1836-1918)

Sorti de Centrale, Henri Boudet, âgé de vingt-huit ans, épouse en 1864 une Bordelaise, Thérèse Desse. L'année suivante, naît à Bordeaux Marie, puis viendront Auguste, Louise et Jean. Henri abandonne sa carrière d'ingénieur. Nommé maire de Gardonne en 1869 (son père est alors député), il s'est installé à Saint-Martin et il apprend le métier d'agriculteur. C'est probablement à lui que l'on doit le « hangar » où l'on « serre les gerbes » avant de monter le blé au « grenier » où il est régulièrement ventilé. À l'automne, le hangar est utilisé pour mettre « fagots et bois de feu ».

En 1872, « tous les hommes travaillent à agrandir le fossé derrière le château », la « rigole » de la fontaine est reprise. Le personnel est très nombreux, une dizaine d'hommes et de femmes, et le matériel des plus modernes : on « fauche à la mécanique » les foins, on « scie le blé à la mécanique ». Ingénieur mécanicien, Henri Boudet met en œuvre son savoir.

Henri Boudet, comme son père, se lance dans la politique. Maire de Lamonzie de 1878 à 1892, il se présente en 1880 aux élections cantonales au conseil général pour succéder au colonel de Chadoix. James du Mourier souligne l'*« amabilité proverbiale »* d'Henri Boudet, d'autres son bon cœur. Conservateur, mais « abandonnant la cause du prince Jérôme », il a des chances. Le 2 août, les résultats tombent : La Batut de Monbazillac 1 019 voix, Boudet 927, Lacosse aîné (autre conservateur, maire de Gardonne) 296 voix. Mot d'ordre face aux républicains pour le deuxième tour : « il faut se reporter sur M. H. Boudet dimanche prochain ». Le 8 août, il est élu, mais un recours de La Batut devant le Conseil d'État conduit à l'annulation des élections : condoléances du député Fourtou. Henri Boudet accepte, au début du siècle, la présidence d'honneur du Sillon de Lamonzie qu'il juge comme une ligue sociale « qui se dit essentiellement chrétienne » et qui, selon lui, n'est pas politique.

Après les décès de leur père et mère, après le partage successoral¹⁰, le comte Boudet, sa sœur Marie et son frère Jules avaient passé en 1894 un accord sous-seing privé concernant le domaine : il n'était pas question de diviser Saint-Martin. De même, Henri laissera le domaine à son fils Auguste et à sa fille Louise « pour en jouir ensemble », Marie¹¹ « ayant bien voulu, lors de

10. AD24, 3 E 18381.

11. Devenue supérieure de la congrégation du Sauveur, à La Souterraine.



sa rentrée au couvent, abandonner sa part de Saint-Martin à son frère aîné et à sa sœur pour leur permettre de le garder ».

L'histoire du château de Saint-Martin au XIX^e siècle est un bel exemple de ces grands domaines agricoles mis en valeur par leurs propriétaires ; ces notables se passionnant pour une agriculture moderne, résidant dans leurs châteaux qu'ils modernisent également, et participant de façon très active à la vie locale et politique.

C. D.*

Bibliographie

- DOMY Henri, 1958. *Un Bordelais méconnu : le général Boudet*. Bordeaux, impr. Centrale.
- JOUANNET F., 1835. *Notice statistique sur la commune de Lamonzie Saint-Martin*, Périgueux, Chez Dupont.
- MARSAC Marthe, 1974-1975. « Seigneurs et seigneurie de Saint-Martin et Lamonzie », *Bulletin de la SHAP* (tiré à part).

* Chantal Dauchez, docteur en histoire du droit (Paris II), maître de conférences à la faculté de droit de Tours, s'est spécialisée dans l'histoire des lieux, châteaux et demeures du grand Sud-Ouest.

Le projet inabouti de Wlgrin de Taillefer : une nouvelle édition des *Antiquités de Vésone*

par Pierre BESSE et Claude-Henri PIRAUD

Henry Wlgrin de Taillefer (1761-1833) publia son ouvrage pionnier Les Antiquités de Vésone, en 1821 pour le premier tome et en 1826 pour le second. L'« antiquaire » envisagea de rééditer son ouvrage, sous une forme revue et condensée. Pour preuve, l'exemplaire personnel de Taillefer, abondamment annoté par lui et conservé par notre Société.

En juillet 1953, le Dr Charles Lafon, qui présida notre compagnie de 1944 à 1967, lui offrait ces deux volumes « reliés veau plain ». Il soulignait :

« l'intérêt de cet exemplaire corrigé par l'auteur lui-même en vue d'ajouter à son célèbre ouvrage un troisième volume, ou supplément, dans lequel figureraient toutes additions, corrections ou suppressions utiles ; c'est ainsi que le livre V du tome II, *Monuments élevés depuis le Christianisme* devait être supprimé ; deux chapitres du t. I^{er} : *Génie militaire des Gaulois* et *Voies romaines en Périgord*, entièrement de la main de Taillefer, sont intercalés dans l'ouvrage¹ ».

1. Séance du 2 juillet 1953, *BSHAP*, t. LXXX, 1953, p. 105. Le chapitre *Génie militaire des Gaulois*, « entièrement de la main de Taillefer et intercalé dans l'ouvrage », s'avère en déficit.

DE VÉSONE

107

comède, roi de Bithynie, et l'aiderent à recouvrer son royaume sur Zipètes, son frère, qui l'en avait dépouillé. Ce service signalé leur valut un établissement fixe dans la Phrygie : de là le nom de *Gallo-Grèce*, qu'eut d'abord cette contrée, et ensuite celui de Galatie.

Nous terminerons ce que nous avions à dire sur ces expéditions, en faisant observer qu'on se tromperait étrangement, si l'on considérait ces transmigrations comme celles de barbares qui ne demandaient que le meurtre et le pillage, et qui, gorgés d'or et de sang, retournaient dans leur pays pour y jouir du fruit de leurs brigandages. Ce genre d'excursions appartient aux peuplades du nord. Les peuples du midi, et en particulier les Gaulois, se sont toujours proposé pour but des établissements utiles et durables.

C'est dans les états-généraux du printemps qu'on décidait s'il était nécessaire au repos public que la jeunesse partît pour aller faire des conquêtes et s'établir ailleurs. Tous les peuples attendaient cette décision avec anxiété. Leur sort en dépendait souvent; et le *ver sacrum* (1) des Gaules était redouté jusqu'aux extrémités de l'ancien monde.

(1) C'était à l'équinoxe du printemps, comme on l'a vu, que se tenaient ces sortes d'assemblées gauloises.

De toute cette première partie de la première leçon par des réflexions qui sont une continuation
expliquant les phénomènes d'une évolution qui semble assez curieuse que le langage des auteurs
du traité, en effet, assure pour ainsi dire, l'inverse; et lorsque quelqu'un lors, le général -
n'admettrait qu'au fond d'ici: "Il

³⁵ admirons donc la marche de la divine Providence qui va réellement civiliser le monde que j'inspire qu'il a reconnue cette unité.

un effet, les deux peuples que nous évoquons
ont été évidemment le moyen d'assurer la survie
du mythe d'Inde; mais l'autre, aussi rosi-
tissante, et qui ne prend jamais de place dans la
vraie histoire de l'humanité, c'est celle des
peuples qui ayant pratiqué un rang assez
bien élevé pour établir une véritable civilisation, n'ont pas
comme eux vécu, entretemps ou les peuples
qui sont leurs successeurs.

à l'enseignement des grecs et des auteurs grecs,
écrivain en deuxièm - école grecque belle-
france bientôt au commencement d'attraction à la
religion, et tout à fait avec l'espérance nation
devenue que l'Université de l'Europe exer-
cera sur la France une influence long-
temps préparée, aussi sera-t-elle toujours
un miracle au commencement de l'Europe, aussi
aussi a-t-elle le droit de professer pure-
ment l'enseignement de la civilisation éuropeenne
et rien autre chose. L'enseignement
européen basé sur la civilisation grecque.
Révolution française, la prolonge dans tous les
domaines dans toutes les disciplines, mais
toujours les accrochages de l'enseignement grecque
à son combat, ce qui produira cette
juillet 1830 ? , boulversant toutes
villes, mais être, de autres méthodes
d'enseignement, et de plus, le charmeur
des Rés. de Poitiers.



Fig. 1. *Antiquités de Vésone*, exemple de page annotée par W. de Taillefer (tome 1, page 107).

Nous avons pris deux mesures conservatoires : leur photographie et la transcription intégrale des mentions marginales et des feuillets manuscrits (fig. 1). Ces deux supports sont désormais à la disposition du public, au format pdf sur le site internet de la SHAP².

Que peut-on penser à première vue de l'exemplaire Taillefer ?

I. Le manuscrit

Transcrire les notes de Taillefer (fig. 2) a nécessité dix mille mots pour le premier tome, huit mille pour le second. C'est assez dire la matière mise à disposition du chercheur.



Fig. 2. Wilgrin de Taillefer, capitaine au Royal-Cravates cavalerie.
Dessiné par [Edme] Quenedey, gravé par [G.-L]. Chrétien,
inventeur du physionotrace (coll. SHAP, fonds Saint-Martin, BA 182).

2. https://docs.shap.fr/pdf/T1_antiquites_de_vesone.pdf
https://docs.shap.fr/pdf/T2_antiquites_de_vesone.pdf
https://docs.shap.fr/pdf/T1.taillefer_notes&corrections.pdf
https://docs.shap.fr/pdf/T2.taillefer_notes&corrections.pdf

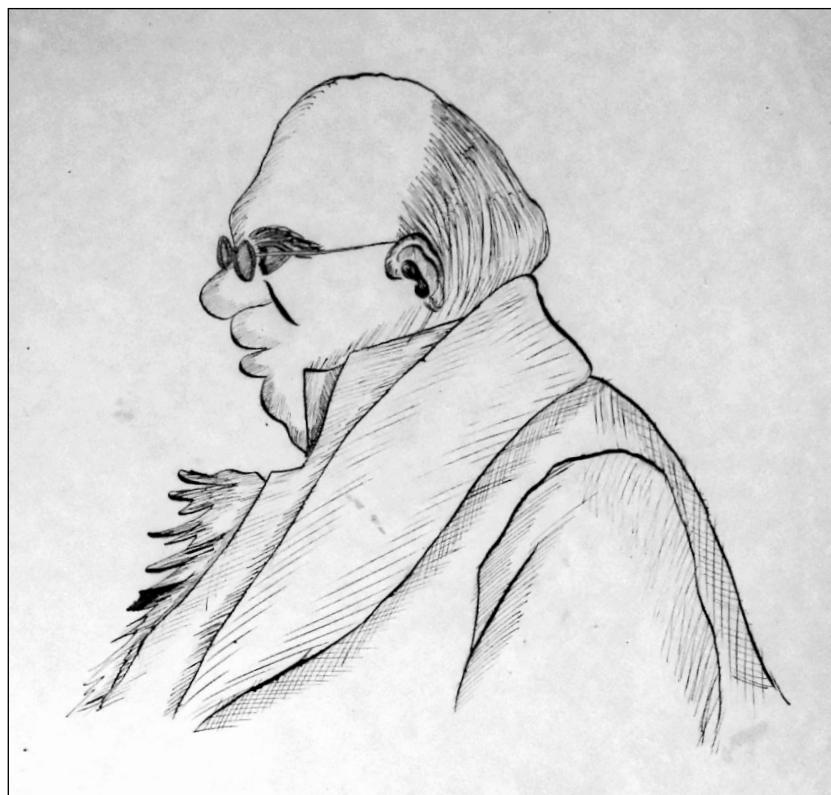


Fig. 3. Joseph de Mourcin, caricature anonyme non datée
(coll. SHAP, fonds Saint-Martin, AB 1).

Ces révisions paraissent toutes de la main de Taillefer, dévoilant un travail autonome, et fort différent du dispositif et du processus adoptés pourachever le texte et mettre au net les épreuves destinées à l'imprimeur pour produire les *Antiquités*. Particulièrement pour le second tome, où étaient intervenus François Jouannet (1765-1845) et surtout Joseph de Mourcin (1784-1856) (fig. 3). C. Lacombe laisse entendre que, dans cette phase, Taillefer avait été surtout recherché pour sa belle écriture, régulière et aisément compréhensible par les protes de l'imprimerie Dupont³. Et aussi le seul assez fortuné pour se faire éditer et assez influent en Dordogne pour faire souscrire cinquante exemplaires par le Conseil général. Cela avait permis à son collaborateur de publier dans la foulée le livre V^e « Monuments élevés depuis le christianisme »,

3. LACOMBE, 2003.

« dû en entier à Mr de Mourcin » comme Taillefer le reconnaîtra volontiers (1, 323)⁴. D'ailleurs les révisions ne porteront pas sur ce livre.

De son écriture régulière – mais l'encre a pâli par endroits – Taillefer a fait de nombreuses retouches de détail et de style, sans pour autant reporter systématiquement les « Additions » (t. 1, p. 453), les deux *Errata* (t. 1, p. 453-454 et t. 2, p. 687-688), ou encore le « Supplément. Monumens de toute espèce », fort de 34 pages (t. 2, p. 648-682)⁵. Excepté l'« Appendice » (t. 2, p. 680^{bis-ter}), repris presque à l'identique (2, 224), nous pouvons en conclure que presque toutes ces mentions manuscrites sont originales par rapport à l'ouvrage édité.

Après un premier examen, nous distinguions dans ce corpus manuscrit deux catégories : une première comprend tout ce qui visait à modifier ou à améliorer, donc à réviser, le texte initial, la seconde groupe toutes les indications, parfois peu explicites, relatives au second projet de Taillefer, à savoir une nouvelle parution.

Dans la première, nous distinguons trois degrés : 1/ des articles de fond, faisant l'objet de longs développements, 2/ des corrections ponctuelles mais essentielles sur des noms, des lieux, des mesures etc., d'autres aussi pour préciser sa pensée ou en marquer l'évolution, 3/ des retouches portant sur l'orthographe d'un mot ou l'élégance d'une formule mais n'altérant pas le propos.

Dans la seconde, deux degrés se dessinent : 1/ les notes et marques destinées uniquement à l'éditeur⁶, 2/ des renvois à la première édition, indications destinées au futur lecteur mais souvent bien nécessaires pour reconstituer le projet inachevé de Taillefer.

Quant à la qualité et à l'intérêt des textes ou des retouches de la première catégorie, il serait osé de porter ici un jugement de valeur. Entre autres choses, on y trouvera des observations inédites et peut-être ignorées aujourd'hui encore⁷, des réflexions et des « considérations » de Taillefer⁸, sans doute rendues obsolètes par la marche de la science depuis deux siècles mais encore utiles pour qui s'attache à l'histoire des idées, enfin des notes plus personnelles et donc précieuses au biographe. Nous nous limiterons à reproduire, dans l'annexe 1, les plus élaborées de ces notes, spécimens de la pensée de Taillefer en 1832, notes qu'il nous paraît vain de soumettre à la critique moderne.

4. « (x, y) » renvoie au tome et à la page des volumes annotés, « (t. x, p. y) » à l'édition courante.

5. Au t. 1, il ne reporte que deux des « Additions » (p. 150 et 213 ; celle-ci, site d'*Uxellodunum*, à la p. 216), tout l'*errata* du t. 2 (sauf p. 172 et 399) et les blocs épigraphiques du « Supplément ». Au t. 2, rien.

6. Reclassement à leur place dans le t. 1 des blocs épigraphiques et « médailles » découverts après 1821, soit essentiellement les pièces numérotées et décrites dans le Supplément (t. 2, p. 648-682), d'où de fastidieux décalages de numéros.

7. Ces observations de terrain sont le fait de tiers (Taillefer n'avait plus l'âge), principalement de Joseph de Mourcin.

8. Le fruit de nouvelles lectures, notamment de l'*Histoire ecclésiastique de Fleury*.

C'est en essayant de saisir ce que fut la réception des *Antiquités* par le public que nous pourrions approcher le motif du projet dans lequel Taillefer, opiniâtre et infatigable, se lança dans le peu d'ans qu'il lui restait à vivre.

II. L'accueil réservé aux *Antiquités* par le monde savant

Un silence pesant suivit la parution des deux tomes. Le secrétaire de la Société royale des Antiquaires de France signale⁹ : « M. le comte Wlgrin de Taillefert, que vous comptez parmi vos correspondans, a publié et vous a offert le second volume de ses antiquités de Vésone, cité gauloise, aujourd'hui Périgueux. » Laconique ! Seul s'est obligé l'abbé de Feletz (1767-1850) (fig. 4)¹⁰. Dans le *Journal des Débats politiques et littéraires* et sous la rubrique « Variétés »¹¹, il résume à leur parution chaque tome des *Antiquités* :

« M. le comte de Taillefer aime passionnément les antiquités ; il aime beaucoup Périgueux sa patrie et peut-être encore plus l'ancienne Vesone, à la patrie de ses ancêtres il préféreroit je crois, les débris d'un vieux mur de la vieille cité à la plus belle maison de la cité moderne, et quelque couteau de pierre, ou autre ustensile druidique trouvé sous les ruines d'Ecorneboeuf, antique fort Gaulois qui dominoit Périgueux ou Vesone, à la pierre la plus précieuse montée par un de nos plus habiles artistes. Ce sont, en effet, de ces choses qu'on peut ne pas aimer du tout, mais que l'on n'aime point médiocrement. »

D'un ton narquois, l'homme de lettres marque une sympathique estime à son compatriote et contemporain¹² et mesure le travail accompli, mais il nie implicitement tout intérêt, voire toute utilité, à l'ouvrage de celui qu'il tient, sans l'exprimer si crûment, pour un amateur de vieilleries¹³ :

« Aussi bon citoyen que savant antiquaire, [M. de Taillefer] propose et indique les moyens de donner [à Périgueux] une nouvelle activité, d'enrichir et d'embellir tout à la fois sa patrie, où abondent les élémens de la prospérité, et il forme des vœux patriotiques pour que dorénavant elle ne doive pas seulement sa renommée à ses truffes, à ses liqueurs, à ses perdrix et à ses pâtés. »

9. *Mémoires et dissertations sur les antiquités nationales et étrangères*, t. 7, Paris 1826, p. CLXVI.

10. Rescapé des pontons de Rochefort et, depuis 1809, conservateur de la Bibliothèque mazarine, il entre en 1826 à l'Académie française.

11. 8 mai 1822 et 28 juin 1827. Articles réunis dans FELETZ, vol. 5 (1830), p. 431-442. En 1831, l'abbé de Lespine, un vieil ami, qualifiera les *Antiquités* d'« ouvrage monumental où la critique [Feletz] s'est plue à louer la plus profonde et la plus saine érudition » (COURCELLES, 1831, art. de Taillefer, p. 53).

12. « Je l'ai vu jeune officier de cavalerie préférer, mêler du moins aux plaisirs, aux avantages et au succès de son âge, de sa position dans le monde et de ses qualités personnelles, les jouissances qu'il trouvoit dans l'étude de l'antiquité et dans la recherche des antiques monumens de sa très antique patrie. » Parisien, l'abbé renouait tous les ans avec son Périgueux natal, descendant chez son frère et ne pouvant manquer d'y côtoyer Taillefer.

13. Il n'a pu l'épingler que sur un distique bancal, que l'auteur rectifiera au t. 2. Pour l'abbé et son temps, l'Antiquité ne peut se dévoiler et s'apprécier que par ses monuments littéraires et être glorifiée qu'en imitant ses institutions, ses grands hommes et son architecture selon Vitruve.



Fig. 4. L'abbé de Feletz, dessiné par Alfred de Froidefond sur l'original que possède M^{me} de Feletz, née de Mastin, sa belle-sœur (*Le Chroniqueur du Périgord et du Limousin*, t. 1, 1853, p. 96) (coll. SHAP, fonds Saint-Martin, BA 97).

Réception en forme de perfidie mondaine qui manifeste combien Taillefer est précurseur et combien rares sont ses pairs, ceux qui pourraient examiner son texte d'un œil avisé. Seule la nette, franche et honnête considération qu'Arcisse de Caumont (1801-1873) (fig. 5)¹⁴ donnera aux *Antiquités*, aurait pu mettre du baume sur la blessure. Dans le *Cours d'Antiquités monumentales* qu'il professa à Caen en 1830, celui en qui l'on s'accorde à voir le fondateur de l'archéologie française appuie fréquemment et longuement son propos sur la monographie du Périgourdin¹⁵. Il a constaté l'exactitude de ses observations et mesures, ayant visité et examiné Périgueux sous la houlette de l'abbé Audierne (1798-1891)¹⁶. Mais, appliquant aux monuments les méthodes de l'analyse comparée, il dépasse vite un Taillefer aveuglé par son amour fou

14. D'une honorable famille normande sans lien avec nos Caumont-La Force.

15. Honorablement cité vingt-six fois dans CAUMONT, 1830 (voir annexe 2). Nulle source autant citée, et de loin, sinon Vitrue et autres auteurs antiques, quelques « antiquaires » du XVIII^e ou du premier quart du XIX^e siècle, l'Anglais Lysons, MM. de Boisvallette, du Marhalla, et surtout Millin (*Voyage dans le midi de la France*).

16. Peut-être avant 1830, certainement avant 1835.



Fig. 5. Arcisse de Caumont (1801-1873), médaille gravée par A. Vauthier-Galle, 1861, Musée Carnavalet, Paris.

pour Périgueux, et peut contester courtoisement certaines de ses conclusions. Par exemple, pour la Tour de Vésone ou l’Amphithéâtre :

« Quant à l’époque à laquelle on doit faire remonter [la tour de Vésone] il m’est absolument impossible de tomber d’accord avec le savant antiquaire de Périgueux, loin que j’y voie un monument du temps d’Auguste, je ne doute pas qu’il ne soit de deux siècles au moins postérieur. »

« M. de Taillefert suppose que la façade extérieure [de l’amphithéâtre] se composait de trois ordres, et établissant par présomption l’élévation de chacun d’eux, il assigne à l’édifice une hauteur de 95 pieds, mais je suis porté à croire qu’il n’y avait que deux étages et un attique, comme dans les monuments du même genre que nous avons examinés, ce qui réduirait d’une vingtaine de pieds la hauteur indiquée par M. de Taillefert. »

Il est curieux que les leçons de Caumont ne soient pas venues aux oreilles de Taillefert¹⁷. Il n’a pas réagi à ces points de désaccord, ne corrigeant ni la p. 349 du t. 1 (« la construction de ce temple [la Tour] semble remonter aux commencemens du règne d’Auguste »), ni la p. 63 du t. 2 (« ce qui faisait près de 95 pieds pour la hauteur totale de la façade extérieure [de

17. Sa reconnaissance par Caumont sera surtout posthume, dont l’*Ère gallo-romaine* n'est publiée qu'en 1838 dans le 3^e volume (et sans changements notables que l'on sache).

l’Amphithéâtre] »). Pas plus n’a-t-il cherché à réfuter ces objections qu’il ne s’est appuyé sur l’autorité naissante de Caumont. Imperturbable et opiniâtre, il suit sa voie.

III. Le projet de Taillefer

Le 1^{er} octobre 1829, il a fini de payer les frais d’impression (C. Lacombe insiste sur le difficile financement de l’ouvrage, qui l’occupe jusqu’à cette date). Le voilà à nouveau en fonds, et dégagé de la collaboration de Mourcin, utile et même nécessaire, mais qui s’était avérée envahissante – d’où notamment le Livre V. Il a 68 ans, depuis son premier tome dix ans ont passé, mais il estime avoir encore beaucoup à écrire et n’hésite pas à reprendre le collier. Le Dr Lafon l’avait noté, il envisage un « Supplément », une intention première qu’il précise en Introduction (1, vi) :

« Depuis l’impression des deux premiers volumes de cet ouvrage, mes idées se sont rectifiées sur presque tous les objets qui y sont traités. Il s’y étoit glissé beaucoup de fautes de toutes espèces : j’y ai fait beaucoup de corrections, de rectifications, d’abréviations et même d’additions importantes. Je me suis donc vu forcé d’ajouter à cet ouvrage un supplément qui en formera le troisième volume, et qui sera fort resserré sans nuire à l’ensemble. Je me bornerai à parcourir deux époques : la HAUTE ANTIQUITÉ [et] l’EMPIRE ROMAIN. »

Le projet va rapidement évoluer. Sur les deux tomes des *Antiquités*, Taillefer s’attache à reporter à la main tout ce qui a changé dans son esprit. En pratique, assez vite, il doit s’avouer que les compléments, corrections et améliorations de style qu’il a pu apporter ne sont pas si nombreux ni si novateurs qu’ils justifieraient ce « Supplément ». À l’examen des notes et marques de révision, force est de constater que Taillefer a dû très tôt réorienter son projet vers la préparation d’une « seconde édition », c’est le terme qu’il emploie maintes fois. Peut-être y aura-t-il travaillé jusqu’à sa mort en février 1833¹⁸. À quoi aurait dû ressembler cette édition abrégée, revue et corrigée ?

IV. Préparation d’une édition nouvelle et abrégée

Taillefer ne semble pas avoir envisagé un seul instant quelque « envoi » de son ouvrage à un roi des Français issu des Trois Glorieuses. Après une

18. Taillefer n’indique que quelques dates, toutes tardives : 1830 (1, 332), 1831 (1, 365 et 2,121), juillet 1832 (1, 320).

nouvelle et brève introduction, il s’attachait à recentrer son œuvre, écartant sans regret les livres IInd « Monumens religieux sous les Romains » et V^e « Monumens élevés depuis le christianisme ».

Du livre I^r, il conservait presque tout :

- I^{re} partie « Essai sur les Gaulois » : en entier ;

- II^e partie « Recherches sur la Cité de Vésone » : tout le chapitre 1 « de Vésone » ; au chapitre 2 « Des monumens religieux », il indiquait : « noter seulement les chapitres, les articles et leurs titres, et renvoyer pour le reste à la 1^{re} édition de l’ouvrage » ; il ne gardait du chapitre 3 « monumens civils des Gaulois » que les articles 4, 6 et 7 ; le chapitre 4 « monumens militaires » perdait 1/5^e ;

- III^e partie « Relations des Gaulois avec quelques anciens peuples » : il ne conservait que l’article 3 du chapitre 1 « ... avec les Égyptiens », pour ne relater le reste que brièvement.

L’auteur réduisait presque de moitié le livre III^e « Monumens civils sous les Romains », et renvoyait le lecteur à la première édition :

- I^{re} partie « Monumens particuliers » : elle passait de 100 à 60 pages surtout consacrées aux objets meubles ;

- II^e partie « Monumens publics » : réduite de 123 à 55 pages, elle perdait ses articles Ponts, Thermes et Cloaques, et le gros article Cirques serait réduit de 60 à 24 pages¹⁹.

Le livre VI^e « Monumens militaires sous les Romains » était assez épargné :

- I^{re} partie « Citadelle de Vésone et camps romains » : on gardait tout, sauf le chapitre 2 « Seconde citadelle », rétréci de 46 à 7 pages ;

- II^{nde} partie « Itinéraires, voies, stations, etc » : elle voyait les 10 pages du chapitre 3 « Voies romaines » remplacées par la nouvelle composition (voir annexe 1) et les chapitres 4 et 5 un peu abrégés.

Bien sûr, on reclasserait en bonne et due place les articles du « Supplément » (t. 2, p. 648-682).

Dans un feuillet inséré à la fin du tome 2, Taillefer supputait la taille de cette future édition : avec 217 pages enlevées au t. 1 et 130 au t. 2 et « l’article du Christianisme supprimé », soit 408 pages, cela « réduirait l’abrégué à environ 360 à 400 pages ». Soit un seul volume in-4°. Bel effort si l’on se rappelle les 457 et 692 pages des deux tomes de la première édition.

Mais ce n’est là qu’une idée générale, une ébauche. En tête des chapitres, on trouve des « à imprimer », « à abréger » ou encore « à supprimer ». Avec des renvois de pages biffés, car obsolètes pour la nouvelle édition. Outre ces consignes et autres marques dont le flou confirme qu’elles sont plus destinées à un rédacteur qu’à un imprimeur, certaines notes aident à tracer le plan : « voyez

19. En se proposant (2, 28) de résumer les rapports de fouille des p. 28 à 64.

la 1^{ère} éd. » ou « dans la 2^{nde} édition ». À leur examen se dessinent l'ordre et le contenu du nouvel ouvrage.

Pourtant rien n'apparaît figé, des remords dévoilent des intentions changeantes, étapes dans la maturation du projet. Par exemple Taillefer prétendait écarter tout le livre IInd (p. 272-354) et pourtant il le corrigeait ici et là. Comment déterminer sa dernière intention ? Il éliminait des alinéas en les frappant d'un « d » (*delendum*) puis les barrait ; il y a aussi ces grands « O » dont le sens est incertain.

Bien loin de pouvoir être envoyé à l'imprimeur, voyons-y plutôt l'ébauche d'un plan de travail. Pour Taillefer lui-même s'il s'en sentait encore la force, mais plus vraisemblablement à l'attention d'un tiers, d'un « nègre » qui rédigerait sous sa férule. Mourcin, dont les travaux sur Saint-Front étaient publiés, aurait-il accepté de reprendre le harnais ? Taillefer meurt quelques mois plus tard, son projet ne fut qu'un rêve.

P. B.* et C.-H. P.**

Bibliographie

- CAUMONT A. de, 1830-1843. *Cours d'antiquités monumentales*, Caen, 6 vol.
- COURCELLES J.-B. de, 1831. *Histoire généalogique et héraldique des pairs de France*, t. 11, Paris.
- FELETZ C. de, 1828-1830. *Mélanges de philosophie, d'histoire et de littérature*, Paris, 6 vol.
- LACOMBE C., 2003. « Les Antiquités de Vésone, une conception très moderne de la recherche dans une œuvre “collective” voulue et réalisée par Henry Wlgrin de Taillefer », dans COLLECTIF, *De la tour de Villamblard à la tour de Vésone*, Actes du colloque Henry Wlgrin de Taillefer, Périgueux, p. 155-210.

Annexe 1. Morceaux choisis

Les Gaulois (I, 107)

Ayant achevé ce qui étoit à dire sur les anciens gaulois, il ne sera sans doute pas hors de propos de finir cette première partie du premier livre par des réflexions qui pourront peut-être expliquer le phénomène d'une civilisation qui semble aussi antique que le peuple lui-même. Elle paraît, en effet, entourer pour ainsi dire, son berceau ; et l'on sait que, dès lors, les Gaulois n'adoraient qu'un seul dieu.

Admirons donc la marche de la divine providence qui n'a réellement civilisé le monde qu'à mesure qu'il a reconnu cette unité.

En effet, les peuples qui ont embrassé avec foi et fidélité la croyance d'un dieu très bon, très miséricordieux ; mais sévère, mais tout puissant, et qui ne perd jamais de vue le vrai bonheur des hommes ; sont les seuls peuples qui ayant participé au grand bienfait de la véritable civilisation : adaptée comme de juste, aux temps où les peuples ont existés (sic).

* Responsable numérisation et site internet de la SHAP.
** Ingénieur.

À l'exemple des Gaulois nos ancêtres, il y a à peine un demi-siècle que notre belle France étoit sincèrement attachée à la religion, et étoit peut-être la seule nation du monde qui l'envisageât le mieux dans sa sublimité. Aussi a-t-elle longtemps prospéré, aussi s'est-elle toujours miraculeusement relevée de ses chutes, aussi a-t-elle mérité de passer pour le chef d'œuvre de la civilisation européenne ; mais ayant perdu de vue la vraie base de la civilisation, notre révolution l'a plongée dans tous les maux, dans toutes les turpitudes, dans toutes les atrocités de l'irreligion poussée à son comble. Que produira celle de juillet 1830 ? Le bouleversement, l'asservissement, peut-être, de notre malheureuse patrie ; et de plus le choléra-morbus etc. etc.

Fontaine de la Jarthe (I, 123)

Depuis la première impression de cet ouvrage, Mr de Mourcin a eu l'extrême bonheur de découvrir le monument et la fontaine qui ont donné le nom, *Vesona*, à notre vieille cité. Le monument est une tombelle gauloise usée et presque rasée de vétusté ; la fontaine est celle de la Jarthe, qui ne laisse plus de cours apparent à ses eaux mais qui, (située ?) juste au dessus, et dans le même très petit vallon que la fontaine perdue de Jamaux, l'avoit nécessairement alimentée jadis, et qui certes continue de fournir ses eaux aux sources inférieures et au petit ruisseau de Vésone. Ce savant infatigable nous a rendu entre autres un très grand service, c'est de détruire ce ridicule nom d'Ecornebœuf donné depuis des siècles à tout le coteau et de lui rendre sa véritable dénomination ; car il n'y a plus de doute que le ruisseau, le vallon de Vieille-Cité, le coteau pyramidal, les pentes qui le forment et une assez forte partie des pentes du Camp de César confrontent l'antique cité de Vésone elle-même.

Il est donc évident que cette belle découverte de Mr de Mourcin nous donne l'étymologie exacte du nom de Vésone, c'est-à-dire la fontaine du tombeau ; mais si ces deux objets ont fixé le nom de notre métropole, ne doit-on pas en inférer que l'un des deux (la tombelle) peut contenir les restes du fondateur de la ville ? Cette fouille deviendrait si importante, qu'il seroit à désirer qu'elle se fit avec le plus grand soin et que toutes les autorités municipales et autres y fussent présentes. Un procès-verbal signé de tous les assistants et entrant dans tous les détails des découvertes qui seraient faites, et écrit sur un bon parchemin seroit déposé aux archives de l'hôtel de ville et il en seroit délivré des copies exactes aux principaux habitants de la ville ; enfin les découvertes faites seraient consignées aux archives de la ville et fermées sous clef²⁰.

Périgueux, métropole ecclésiastique (I, 146 et 150-151)

Il faut aussi que, lors de l'établissement du christianisme dans la Gaule, cette ville fût cité-métropole ecclésiastique. Ce qui paraît certain au moins c'est qu'on verra dans la suite que son évêché date au plus tard du second siècle, ou même de ses premières années. Cependant la solution du problème exposé demande un autre genre de recherches, et l'on ne peut y parvenir je pense sans consulter l'histoire et le meilleur guide que nous ayons dans ce genre est sans contredit l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury. Voici ce qu'on lit T. 5, p. 60, édit. 4^e, Eymery, Paris, 1697 :

20. Le chanoine Roux avait dressé un plan de cette motte (iconothèque de la SHAP, cote AD 34, dossier de Mourcin) (BSHAP, t. XCVII, 1970, p. 86).

St Augustin assiste au concile de Carthage qui se réunit dans la salle du conseil de la Basilique [Sainte-] Restitute le 26 août 397. Le 1^{er} canon porte que tous les évêques recevront de l'Église de Carthage métropolitaine l'instruction du jour où l'on doit célébrer la Pâque, et un autre canon ajoute que ceux qui seront députés chaque année au concile porteront cette instruction par écrit à leurs provinces. Cet usage des métropoles ecclésiastiques annonce qu'elles avaient toutes une table pascale calculée aussi exactement qu'il étoit possible dans ces temps d'ignorance astronomique, et comme cette instruction devoit le donner tous les ans, qu'elle étoit d'une importance majeure, il faut croire que toutes les métropoles ecclésiastiques l'avaient fixée sur une inscription lapidaire. Or on possède encore cette table pascale gravée dans le mur intérieur à droite en pénétrant dans la cathédrale de la Cité. Il paraît que toute la partie à l'ouest de cette cathédrale avoit été détruite depuis peu de temps, et que ce monument étoit trop usé ou trop défectueux pour une aussi vaste métropole ecclésiastique, puisque l'évêque qui existoit il y a 800 ans, se vit forcé de construire à la suite d'une coupole un peu plus ancienne une nouvelle coupole à l'est de la précédente, et c'est dans cette nouvelle coupole qu'il fit copier littéralement la table pascale qu'on y voit et qui existoit encore dans les parties ruinées de ce monument ; car le calcul de cette table pascale est attribué à un auteur qui tient à l'antiquité romaine. Je ferai connaître dans la suite ce curieux monument d'astronomie consigné sous le n° 20 de nos inscriptions.

Les villes de Bourges et de Bordeaux, qui avaient enlevé à Vésone son titre de métropole civile, voulurent aussi lui ôter aussi celui de métropole ecclésiastique. Bordeaux, suivant son usage, s'en empara tout simplement, mais Bourges y mit une obstination et une ténacité très remarquable, car lorsque Tours (qui appartenait à l'Aquitaine puisqu'elle est située sur la rive gauche de la Loire) voulut aussi être métropole ecclésiastique, elle ne put pas obtenir un seul suffragant dans l'Aquitaine et fut obligée de les aller chercher au loin dans la Bretagne, et de frustrer la ville de Dol de tous ses droits acquis à cette éminente dignité²¹.

Inscription n° 2 (I, 308) (fig. 6 et 7)

Dans cette nouvelle édition, je n'ai rien voulu changer au fond des recherches que nous avions faites pour parvenir à découvrir le vrai sens de la troisième ligne de cette inscription tutélaire. Mr de Mourcin ne cessoit de l'étudier depuis plusieurs années, il la passoit même souvent au soleil pour pouvoir mieux la considérer, en

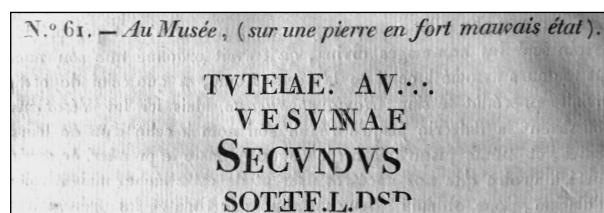


Fig. 6. L'inscription reproduite tome 1, p. 306.

21. [NDLR, cette note et les suivantes sont de Taillefer] Voy. sur ce dernier objet, *l'Histoire ecclésiastique* de Fleur, T. 13, p. 376. – L'affaire fut depuis à Rome en 1094 (p. 583 et 584) en l'absence des députés de Dol, et finie en mai 1144, T. 14, p. 601.

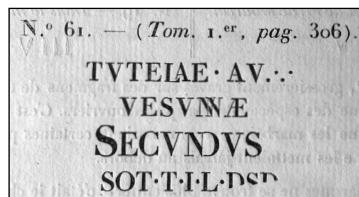


Fig. 7. L'inscription reproduite tome 2, p. 668-669.

reconnaître les moindres détails. Il y pensoit à peine lorsqu'un jour que j'expliquais à des amateurs les curiosités du musée, il s'écria « *testamento jussit* ». Je lui répondis sur le champ, en interrompant mon explication : « c'est cela mon ami, c'est vous qui avez découvert la vraie leçon de ce monument ». Ainsi ceux qui y ont lu *SOTTI* c'est-à-dire Scaliger et Pitou, et Gruter d'après eux, sont ceux qui ont le mieux saisi le sens de cette inscription sans pourtant le connaître ; mais ne se sont trompés qu'en faisant un seul mot de ces 5 lettres qui en forment trois. Il sera donc désormais évident qu'il faut la lire ainsi : *SOT.T.I.L.D.S.D. Soter testamento jussit, locus, datus, sententia, decurionum.* [Au t. 2, p 668-669, Taillefer a reproduit cette inscription (auj. ILA, Petrucores, n° 11) et l'a rééditée : *Secundus Soter testamento jussit ; loco dato sententiâ decurionum.*]

Aigle de bronze (1, 365)

L'année dernière (1831), dans un canal antique, et en voulant nettoyer celui qui donne un écoulement aux eaux qui tombent dans les cours du collège actuel (anciennement la communauté des religieuses bénédictines) on vient de découvrir une autre aigle de bronze. Mais celle-ci n'est pas d'une dimension à avoir servi d'enseigne militaire, car elle n'a que 20 pouces de hauteur et le corps de l'aigle n'a que 19 pouces de longueur. Ses ailes repliées l'une sur l'autre avec assez de grâce sont adhérentes au corps. Ses griffes sont fixées sur une boule du même métal, et cette boule tient à une petite plaque un peu plus large que la boule. Cet ensemble paraît avoir été l'ornement d'un casque : et comme tout cet ensemble me paraît être d'un faire gaulois, il appartenoit donc à un soldat de cette nation, qui avoit préféré le type de Vésone à tout autre, ou qui tenoit à un corps qui l'avoit adopté.

Voies romaines (2, 247)

Vestiges de ces voies sur le territoire pétrocorien

Ce qui regarde le Périgord, soit dans l'itinéraire d'Antonin, soit sur la table théodosienne, est maintenant connu ; mais comme le remarque le célèbre d'Anville, les communications établies entre un aussi grand nombre de cités que la Gaule en contenoit, avaient multiplié les grandes voies, et il s'en faut de beaucoup que la trace de toutes ces voies se retrouve sur les anciens itinéraires. C'est donc le pays lui-même qu'il faut étudier. Déjà dans le chapitre précédent, nous avons donné quelques notes sur cet objet. Dans celui-ci nous ajouterons des notions plus étendues, nous désignerons les lieux où nous croyons que ces voies durent passer, et nous constaterons les découvertes qui peuvent fournir quelques preuves de leur direction ou de leur ancienne existence.

N° 1 : route de Bordeaux : voyez la 1ère édition T2 page 238, en y ajoutant seulement qu'il est probable que le trajet de Coutras à Vayres s'effectuoit en bateau en descendant l'Ille et la Dordogne, ou en remontant le fleuve et la rivière suivant chaque marée.

N° 2 : route de Saintes : voyez la 1ère édition T2 page 239. Mr de Mourcin ne pense pas que la route de Saintes passât assez près de Carpentieras ; cependant le nom de ce lieu semble désigner une voie, *carpentum*, dont se servaient les Romains, et qu'on pouvoit louer pour l'avantage des voyageurs.

N° 3 : route de Limoges. Nous pensons, avec Mr de Mourcin, que cette troisième voie aboutissoit à Vésone par le pont, non de Japhet²² mais de Ste Claire, ou des Nonnins ; qu'elle passoit par le faubourg St Georges et suivoit constamment la rive gauche de l'Ille. Sans doute elle cheminoit au-dessous de Montplaisir et au sud du Petit Change, descendoit dans le petit vallon qui sépare cette dernière habitation d'une forte masse de rochers au delà de son colombier, débouchoit au bord de la rivière d'Ille au point où ont existé depuis les formes de l'aqueduc, elle traversoit depuis ces formes, et remontoit le cours de la rivière, passoit le ruisseau du Manoire vers son embouchure, au moyen d'un pont dont les restes n'ont fini de disparaître qu'il y a environ soixante dix ans, s'approchoit de Bassiliac et aboutissoit à l'embouchure du Haut Vézère dans l'Ille.

Au sud du confluant étoit une villa dont l'emplacement est encore connu sous le nom de Ville de Boulogne, bien qu'il n'existe sur le sol que de nombreux débris ; et, suivant la tradition, les Romains avaient construit sur le Haut Vézère et près de son embouchure un pont dont on croit encore retrouver quelques restes.

La route passoit évidemment sur ce pont, continuoit à suivre la rive gauche de l'Ille, traversoit la Loue près de son confluent, où la tradition place un autre pont et, longeant toujours cette même rive de l'Ille, arrivoit assez près de sa source, à Courbafi, d'où elle se dirigeoit vers *Augustoritum*, Limoges.

Telle étoit indubitablement la direction de notre antique voie de Limoges ; car, non seulement les différents ponts dont nous venons de parler, mais la forge gauloise, la villa et autres gros lieux qui se trouvent ici sur les bords de l'Ille, ne semblent laisser aucun doutes à ce sujet et l'on retrouve encore dans ces parages des vestiges de pavés qui ne peuvent appartenir qu'à une voie romaine. On en rencontre en deça de Bassillac, vis à vis du moulin de Lesparat, et près de l'embouchure du Manoire. Dans cet endroit surtout, la route se distingue d'une manière très remarquable puisqu'elle est à 2 ou 3 pieds au-dessous²³ du lit actuel, ce qui annonce qu'elle existoit avant l'établissement des moulins à eau et de leurs écluses, et que, par conséquent, elle appartient à l'antiquité impériale romaine la plus reculée, c'est-à-dire au temps d'Agrippa.

N° 4 : route de Rodez, Nîmes, Arles et Marseille. Lorsque, dans l'article précédent, nous avons suivi la route de Limoges jusqu'à Courbafi, nous n'avons pas parlé d'une circonstance fort remarquable qui nous eut détourné de ce que nous avions à dire sur cet objet ; il faut y revenir maintenant : c'est que dès qu'on a passé le pont

22. Voyez pour le pont Japhet les pages 10 et 11 du T2 de la 1^{ère} édition. Je pense que le pont était placé à l'embouchure du ruisseau de Vésone dans l'Ille, et qu'il faisait communiquer les deux cités : plusieurs raisons m'en persuadent.

23. Les lits des rivières se sont successivement exhaussés par les pierres, les cailloux, les sables qu'elles charrient continuellement, et les digues des moulins ont encore mis le comble à ces exhaussements naturels.

qui existoit près de l'embouchure du Haut Vézère dans l'Ille, on trouve à droite, et en longeant la rive droite du Haut Vézère, des indices certains qu'une quatrième voie romaine a parcouru cette rive. N'ayant aucune idée de cette voie, nous n'avons pu la suivre dans son cours. Nous ne pouvons jusqu'ici que l'indiquer ; mais sa direction annonceroit qu'elle alloit à Rodez, à Nîmes, Arles et Marseille.

N° 5 : route de Lyon à Bayonne, ou suite du chemin d'Agrippa. La route qui fournissoit cette destination, venant de Limoges et passant par Vésone, passoit sur le pont de Ste Claire, tournoit de suite à droite ; suivoit, en pente assez douce, et contre le vallon de Borgnac, le revers de la citadelle gauloise ; alloit passer à la Malevirade, à Andriavaux, à Chabrier et traversoit la nouvelle route de Bergerac vis-à-vis de la Rampinsolle. Elle tournoit aussitôt à droite ; descendoit le vallon du côté de la Borie ; coupoit la combe du Cern²⁴, remontoit vers Rossignol et passoit à l'est de cette habitation.

Dans ce premier coude de son cours, à la Rampinsolle, elle traverse deux ou trois fois, sur la hauteur, la route actuelle de Bergerac. On en reconnaît des vestiges sur plusieurs points divers ; mais c'est surtout lorsqu'elle s'est un peu éloignée de Rossignol qu'on peut la suivre, pour ainsi dire, pas à pas. On la distingue parfois avant, contre et au-delà du manoir appelé la Maison Neuve, anciennement Merlande. C'est même lorsque le propriétaire du lieu voulut y ajouter des accessoires qu'il découvrit la masse de cette voie. Elle est formée dans cet endroit de gros silex plantés debout, et si bien liés qu'on a de la peine à les séparer les uns des autres²⁵.

En suivant le chemin frayé qui conduit au bourg, jadis ville, de Vern²⁶, on rencontre fréquemment, tantôt à droite, tantôt à gauche de ce chemin, des lambeaux plus ou moins longs de cette cinquième voie romaine, jusqu'à ce que l'on soit parvenu à une assez petite lieue de distance de la Maison Neuve.

Ici le spectacle change d'une façon fort extraordinaire. Vous êtes arrivé au faîte d'un coteau très élevé au-dessus de la plaine du Vern ; et, en avant de vous, comme à droite et à gauche, vous vous trouvez au centre d'une patte d'oeie formée par trois différentes voies romaines. Celle de gauche conduit au vieux bourg de Vern ; celle du milieu descend presque de suite au village du Pont Roumieux²⁷ ; et l'embranchement de droite prend la direction de Marmande. Je n'ai point suivi cette branche de droite, parce que mes idées sur les itinéraires romains n'étaient point encore fixées. J'avais d'autant plus de tort qu'il est ici de tradition ancienne que nous avions une voie romaine qui conduisoit à Marmande. Pour réparer ma bêtise, je ne saurais trop inviter les antiquaires et les savants de scruter avec le plus grand soin la branche de droite de cette patte d'oeie car je suis intimement persuadé que cette même branche de droite continuoit la voie qui, passant la Garonne vers Marmande, aboutissoit aux Pyrénées par Bayonne et, par conséquent, qu'elle étoit la continuation de la voie d'Agrippa.

24. C'est à tort que quelques personnes appellent le Cerf ce petit vallon, il se nomme le Cern.

25. Le propriétaire n'a pas employé d'autres matériaux pour construire sa grange, écuries, murs de clôture, etc.

26. On ne sait trop pourquoi, depuis la Révolution, les habitants nomment ce vieux bourg Vergt, au lieu de l'appeler Vern, comme il l'a toujours été. On suit encore les traces de cette antique ville, et l'on sait qu'elle a eu jusqu'à deux châteaux gaulois presqu'en même temps. Les limites se reconnaissent sur le sol pour le dernier château et une butte voisine du château moderne.

27. Ce lieu est célèbre par une victoire qu'a remporté le Maréchal de Montesquiou-Montluc, il était frère du seigneur de Fages à St Cyprien, et ses troupes y campèrent sur les terres qui se nomment encore le camp de Fages et le camp du Bousquet.

N° 6 : route d’Agen, de Lectoure et des eaux minérales des Pyrénées. Cette route prenoit la branche directe de la patte d’oie et descendoit à Pont Roumieux. Elle suivoit le cours du Caudau, au moins le plus possible, et c’est sans doute avant d’y arriver qu’elle avoit un embranchement à gauche. On la retrouve partout dans son cours et plusieurs propriétaires m’ont affirmé qu’elle étoit souvent citée, sous le nom de Chemin ferré, dans leurs vieux titres de propriété. Parvenue à Mouleydier (St Cibard de Mouleydier) elle traversoit la Dordogne en bateau (le *Trajectus* des itinéraires), alloit passer à un autre Pont Roumieux, à St Germain de Pont Roumieux même et suivoit la direction d’Issigeat. Des vestiges de cette sixième voie romaine se distinguent dans le voisinage de cette ville et se trouvent sur une longueur de 200 toises dans le voisinage de Cerisoles²⁸. On en découvre également au revers d’un coteau peu éloigné de ces lieux et bien que nous ne reconnussions pas au-delà, et vers Villeréal, on ne peut douter qu’elle ne parvint à *Excisum* (Notre Dame d’Eysses) et à Agen, Lectoure, et aux eaux minérales des Pyrénées.

N° 7 : route de Lalinde (le *Diolindum* des itinéraires) et Cahors. Il n’est guère douteux que l’embranchement dont je viens de parler dans l’article précédent, n’eut lieu, pour cette septième route, à peu près sur le point que j’ai indiqué, car si *Diolindum* n’a pas de chiffres du côté de Vésone, c’est que le chiffre étoit le même que pour le *Trajectus* des itinéraires ; et qu’il est certain que les charrois commerciaux se portent tantôt sur l’un, tantôt sur l’autre endroit suivant les chances de ce commerce et que ces itinéraires écrivent la distance qui se trouve entre *Diolindum* et *Divona* ou Cahors ; et qu’en réunissant ces deux sommes à *Diolindum* comme au *Trajectus*, c’est-à-dire XVIII lieues gauloises, on aura à peu près la vraie distance de Vésone à Cahors or il y avoit un pont très anciennement construit dans le voisinage ou même à La Linde, il paraît que le monument avoit été fondé pour que les communications importantes qui existaient entre Vésone et Narbonne ne fussent jamais interrompues par les débordements du fleuve.

8^{me} et ancienne route de Vieille Toulouze, Carcassonne, et Narbonne à Vésone. Cette route partoit de la branche gauche de la patte d’oye et arrivoit à Vern. Dès qu’on a monté, sans doute alors en biais, les coteaux qui sont au midi de cet antique bourg, et qu’on a pris la direction de Cindrix, maintenant Cendrieux, on suit cette huitième voie romaine et on la laisse tantôt à droite, tantôt à gauche du chemin actuel. Arrivée à Cendrieux, elle se plie vers le midi de ce vieux bourg, jusqu’à une forte descente, dont elle longeait sans doute le grand escarpement et arrivoit en plaine à la belle source de la Doux, elle laissoit la fontaine à droite, traversoit le vallon qui conduit au Bugue, et montoit un petit vallon en face de cette voie. C’est lorsqu’elle a longtemps cheminé par l’esplanade de ce petit vallon que nous avons retrouvé cette voie, et que nous l’avons suivie l’espace d’environ trois cent toises jusqu’au bas d’un autre petit vallon qui la mène presque directement à St Cirq et aux abords de la Vézère. Nous ne savons pas encore si l’on découvre ses traces au delà de la Vézère, mais il paraît qu’elle arrivoit au haut de St Cyprien, longeant un vallon qui est au-dessous du château de Fages. St Cyprien n’existant pas encore, la voie de la Dordogne ceignoit les coteaux. Cette voie alloit de là, en pente douce, au-delà de Bézenac, et sortoit dans la plaine, au-dessus des fameuses boues de Panassous, et dans l’endroit qui se nomme Coustati (*Cum Statione*) on retrouvoit

28. C'est Mr Martin, ancien ingénieur des Ponts et Chaussées, qui m'a fourni ces détails.

la station²⁹ de cette voie. C'est sur ce point que Mr Jouannet a découvert deux mosaïques, gravées aux n° 1 et 3 de notre planche 12^{bi}. Il est à croire que cette route, passant la Dordogne vers le Sceou alloit aboutir vers Vieille Toulouze et Narbonne et que c'est pour ne pas interrompre une communication si importante de Narbonne à Vésone qu'on se décida à construire un pont à Lalinde, c'est-à-dire au point où le fleuve est le plus resserré.

Il existe près de Molières quelques restes de voie que le peuple nomme le chemin de la Reine Blanche³⁰. Il ne faut pas le confondre avec la voie romaine qui passe près de ces lieux, à moins que, pendant la Régence, la mère de St Louis n'ait fait réparer une véritable route romaine. On prétend aussi qu'il subsiste dans la Double, et près de l'hôpital de Coby³¹, des vestiges d'une très vieille route, mais nous ne saurions penser qu'aucune voie romaine eut jamais passé dans des lieux si éloignés de toutes communications connues. Ces restes pourraient appartenir à quelque chaussée construite sous la première ou la seconde race de nos rois, ou peut-être étoit-ce une grande route gauloise qui aboutissoit à Fronsac, qu'on sait avoir été une antique forteresse de nos ancêtres ; car, qu'on ne se figure pas que les Gaulois ne connussent point l'usage des grandes routes ou ne sussent pas les construire ? César parle souvent de leurs grands chemins, ainsi que des ponts isolés pour servir ces grandes routes³² et le mot *pouza*, qui se prononce *pouzo* en patois, servoit chez eux à désigner ces sortes de grandes voies.

Annexe 2. Extraits du *Cours d'A. de Caumont (1830)*

Vol. 1 (*Ère celtique*), p. 194 : « Déjà M. le comte de Taillefer a signalé, dans le Périgord, l'existence de plusieurs *oppida* mêlés à des camps romains et bien faciles à distinguer de ceux-ci. »

Vol. 3 (*Ère gallo-romaine*), p. 63 : « À Périgueux, si riche encore en débris d'édifices gallo-romains, M. de Taillefer cite six bains dont plusieurs peut-être appartenaient à des particuliers, mais dont un au moins était public, si l'on en juge par l'importance et l'étendue de ses ruines (t. 2, p. 83 et 84). »

p. 206 : « À Périgueux, M. de Taillefer a reconnu plusieurs aqueducs fournissant d'eau les différents quartiers de la ville, les bains et les autres établissements publics. Le plus important avait près de 2 lieues de longueur et passait le vallon du Change sur des arcades dont on a retrouvé les fondations (t. 2, p. 96). »

p. 220 : « À Périgueux, d'après M. de Taillefer, il y avait des cloaques pour recevoir les immondices des rues et des habitations particulières. Ils sont aujourd'hui cachés sous des décombres. Un canal a été découvert en 1821, il avait 2 pieds de largeur mais on ne put juger de sa hauteur dans le lieu où l'excavation fut faite parce que les dalles, dont il avait été recouvert en guise de voûte, avaient été enlevées et que les parois avaient perdu une partie de leur hauteur. Ce conduit était du reste construit comme ceux de la plupart des aqueducs souterrains. À Périgueux, il devait aussi exister des cloaques plus vastes près de la plupart des grands édifices publics ; l'un de ceux-ci, reconnu près de l'amphithéâtre, a été décrit par M de Taillefer (t. 2, p. 88). »

29. C'est Mr Jouannet qui a découvert cette station, mais il ne se doutait pas qu'alors la Dordogne longeait les coteaux du Nord.

30. Manuscrits de Mr l'abbé de Lespine.

31. Manuscrits du même savant.

32. Voyez les Commentaires de César, et notamment le 8^{me} livre.

- p. 226-227 : « M. de Taillefer rapporte que sept ponts servaient à accéder à Périgueux sous la domination romaine. Six de ces ponts étaient sur la rivière d'Ille et le septième sur le ruisseau du Toulon. Quatre de ces sept ponts ont été entretenus et refaits, les trois autres n'ont pas été reconstruits mais, lorsque les eaux de l'Ille sont très-basses ou mieux encore quand on répare les jetées ou digues des moulins, on en découvre les débris. L'un de ces ponts était placé au-dessous de celui des Isarns, à 325 pieds environ de l'embouchure du petit vallon. Une espèce d'îlot ou d'atterrissement a recouvert les fondations d'une des piles au milieu de la rivière, on en trouve une seconde dont la hauteur est de 2 pieds 8 pouces et qui, pendant les chaleurs de l'été, est presque toujours à découvert. La longueur de cette pile dans la direction du courant est encore d'environ 11 pieds ; sa largeur de 5 pieds. Les pierres de parement ont 10 pouces d'épaisseur, sur 1 pied 2 pouces de largeur, elles s'enfoncent aussi d'un pied et quelques pouces dans le massif intérieur, composé de petites pierres brutes et d'un ciment rougeâtre fort dur. À 15 ou 16 pieds de cette pile, on en reconnaît une 3^{me}, dont il ne reste que de faibles débris (t. 2, [p. 8-9]). »
- p. 261-263 : « À Périgueux, on remarque, parmi les nombreux fragments sculptés qui se rencontrent dans la Cité, des débris de corniches, des trophées, des casques, des boucliers, et d'autres bas-reliefs qui paraissent aussi avoir fait partie de la décoration d'un arc de triomphe. Il est même probable que ces débris ont appartenu à trois monuments de ce genre. Le style des moultures paraît, d'après M. de Taillefer, se rapporter au siècle des Antonins. Suivant lui, le plus intéressant de tous ces fragments est un tambour de colonne de deux pieds sur deux pieds deux pouces et demi de diamètre, une coquille terminée par le bas chaque cannelure, et les arêtes de ces cannelures sont décorées de grains de chapelet ou de perles. La partie inférieure du bloc représente des armes et des armures de toute espèce, sculptées en très-petit relief. Entre les cannelures et ces ornements est une plate-bande ou ceinture de 10 pouces 6 lignes de large dans laquelle sont sculptés des Tritons, conduisant et retenant des taureaux, et des chevaux marins entre lesquels semblent se jouer des dauphins de différentes grandeurs. M. de Taillefer conclut de ces sculptures que l'arc de triomphe auquel elles avaient appartenu avait été érigé à l'occasion d'une victoire navale. Nous avons vu que l'arc de triomphe d'Orange est également orné d'attributs maritimes ou fluviaires. Il y avait aussi, dans les murs de la ville, plusieurs portes de grand appareil, dont une existe encore à peu de distance de l'amphithéâtre. Celle qui précédait le temple de Mars dans les remparts de la Cité a été restituée et figurée par M. de Taillefer (pl. XVI). Elle n'avait qu'une ouverture cintrée entre deux tours semi-circulaires ornées de pilastres toscans ou doriques, dont l'entablement se liait à celui de la porte (V. les détails donnés dans le t. 2, p. 136 et suiv.). »
- p. 290-291 : « Plusieurs inscriptions trouvées à Périgueux, et rapportées par M. de Taillefert, prouvent évidemment qu'il y eut au moins deux basiliques dans cette ville ; il n'en reste plus aucun vestige debout, mais on conserve deux tambours de colonnes qui paraissent en être provenus (t. 2). »
- p. 338-339 : « Ce n'est pas sans incertitude que je vous indique la construction circulaire connue à Périgueux sous le nom de *tour de Vésone* comme ayant été la *cella* d'un temple périptère rond, ainsi que M. de Taillefert l'a prétendu. Cependant, comme aucune autre destination n'a pu lui être assignée jusqu'ici, je ne crois pas devoir infirmer une opinion qui paraît avoir été généralement acceptée. Quant à l'époque à

- laquelle on doit faire remonter l'édifice, il m'est absolument impossible de tomber d'accord avec le savant antiquaire de Périgueux, loin que j'y voie un monument du temps d'Auguste, je ne doute pas qu'il ne soit de deux siècles au moins postérieur. Le dessin que vous voyez pl. XL bis fig. 4-5 représente la tour de Vésone telle qu'elle existait lorsque je l'ai visitée, et je ne pense pas que depuis cette époque elle ait subi aucun changement notable. [la référence se poursuit jusqu'à la p. 345] »
- p. 348 : « Plusieurs villes avaient des temples élevés à leur divinité tutélaire, ainsi que le prouvent des inscriptions trouvées ailleurs, notamment à Périgueux (*A. de V.*). »
- p. 450-451 : « Tout porte à croire qu'à Périgueux il existait un théâtre ; on n'en connaît pas la place et il ne reste aucune trace de ses constructions, mais quelques débris de décorations, qui ne peuvent avoir appartenu qu'à un édifice de cette espèce, semblent attester son existence (*A. de V.*). »
- p. 480-483 : « Amphithéâtre de Périgueux. - Cet amphithéâtre était situé sur une petite colline qui dominait la plus grande partie de la ville antique. Il n'en reste plus que fort peu de chose debout car on ne voit sur le sol que cinq ou six voûtes et deux petits escaliers dans la partie qui regarde le nord, quelques voûtes et un petit escalier du côté du midi, un grand escalier et quelques pans de mur au sud-est, et une voûte au sud-ouest (V. le plan, fig. 5, pl. XLII). Sept fouilles successives, dirigées par M. de Taillefert qui en rend compte dans son ouvrage sur les antiquités de Vésone, ont permis de fixer avec quelque exactitude les dimensions de cet amphithéâtre et amené la découverte d'un assez grand nombre d'ornements, d'ustensiles et de médailles antiques [...] M. de Taillefert suppose que la façade extérieure se composait de trois ordres et, établissant par présomption l'élévation de chacun d'eux, il assigne à l'édifice une hauteur de 95 pieds, mais je suis porté à croire qu'il n'y avait que deux étages et un attique, comme dans les monuments du même genre que nous avons examinés, ce qui réduirait d'une vingtaine de pieds la hauteur indiquée par M. de Taillefert. [...] J'ai eu l'avantage de visiter l'amphithéâtre de Périgueux, accompagné de M. l'abbé Audierne, conservateur du musée d'antiquités. Ce musée est établi provisoirement sous la grande arcade de l'amphithéâtre. »
- p. 488 : « Je ne crois pas que l'amphithéâtre de Saintes ait été suffisamment étudié, aussi est-ce avec quelque réserve qu'il faut admettre l'opinion commune qui veut que cet amphithéâtre n'ait eu qu'une précinctio [sorte de palier] et qu'il ait été dépourvu de galerie extérieure aux extrémités de l'ovale. Il est prouvé, par les recherches de M. de Taillefert et de M. de Mourcin, que cette galerie, dont il ne reste plus de traces à Périgueux, a pourtant existé [...] »
- p. 512-513 : « [...] en un mot, le Capitole était regardé comme le *palladium* de l'état et de la liberté publique, aussi chaque municipie voulut avoir un édifice de ce nom. C'était une espèce de symbole d'indépendance, le sénat des décurions et les autres magistrats y tenaient leurs séances (AV, t. 2). »
- Vol. 5 (*Moyen Âge*), p. 13 : « M. le Comte de Taillefer, qui a laissé dans son grand ouvrage sur les antiquités de Périgueux une description détaillée et fort intéressante des murailles romaines de cette ville antique, a remarqué des murs très épais près des portes, d'où il a déduit avec quelque vraisemblance que ces portes ont été dans l'origine dominées par des ouvrages de défense, et peut-être par de petits forts, suivant le précepte de Végèce (t. 2, p. 139 et suiv.). »

Le docteur Paul Boisseuil (1851-1926), médecin de campagne en Dordogne de 1876 à 1926

par Jean-Marie CAZURAN

Le docteur Paul Boisseuil, originaire de Saint-Astier, après des études à la faculté de Paris, s'installe de 1876 à 1886 à Saint-Astier puis jusqu'en 1926 à Razac-sur-l'Isle. Il a laissé quatre tomes de livres de compte couvrant toute sa carrière où nous trouvons des relevés quotidiens d'activités et des papiers épars, essentiellement de comptabilité¹. Il pratique une médecine polyvalente, une chirurgie parfois compliquée et une obstétrique souvent d'urgence. Avec une carrière à cheval sur le XIX^e et le XX^e siècle, il participe aux changements de la pratique médicale. La clientèle s'élargit, le monde paysan demande des soins, tous les membres de la maisonnée bénéficient de la médecine. La chirurgie, progressivement, se pratique dans des structures dédiées. L'obstétrique et les accouchements se font toujours à domicile, mais la participation médicale progresse. Le

1. Collection privée.

docteur Boisseuil s'inscrit dans un réseau professionnel avec ses confrères d'alentour, avec les « spécialistes » de Périgueux et les sages-femmes. Surtout, les intermédiaires de paiement apparaissent, sociétés de secours mutuels et assurances-accidents, même si en volume cela représente peu. L'exercice de la médecine est peu rémunératrice, les impayés restent importants avec une diminution en fin de carrière. L'exercice de la propharmacie augmente les revenus médicaux, mais les registres ont disparu.



Fig. 1. Le docteur Paul Boisseuil.

Jean Antoine, dit Paul, Boisseuil (fig. 1), orthographié Boisseuill jusqu'en 1903 dans les listes préfectorales de recensement des acteurs de santé, est né le 7 juillet 1851 à Saint-Astier. Il est le quatrième enfant d'Auguste Boisseuil, propriétaire terrien à Saint-Astier, et de Marie Mazeaud. Après des études à la faculté de Paris, il est externe des hôpitaux de Paris et obtient son diplôme de docteur en médecine le 3 septembre 1876. Sa thèse, *Étude sur la pleurésie des vieillards* (président de thèse : professeur Potain), est dédiée au docteur Eugène Boisseuil, son oncle, ancien médecin de l'hôpital Saint-André à Bordeaux et ancien président de la Société de médecine de Bordeaux. Il

s’installe la même année. Il exerce la médecine dans deux lieux différents, mais proches. D’abord installé en septembre 1876 à Saint-Astier (17 km de Périgueux), probablement au domicile de ses parents, place Saint-Astier, il transfère définitivement son domicile professionnel à Razac-sur-l’Isle (11 km de Périgueux) en 1886. Il se marie en 1881 à Périgueux avec Augusta Félix, dont il a trois enfants nés en 1882, 1887² et 1890.

Le docteur Paul Boisseuil a laissé des éléments relatifs à ses activités médicales. Son arrière-petit-fils, M. Michel Gaquière, répondant à un appel à documents dans le bulletin de la SHAP, a bien voulu me donner accès aux traces laissées par Paul Boisseuil.

Le docteur Paul Boisseuil tient à jour, durant toute sa carrière, des livres, qui servent de livres de compte, mais qui contiennent également des renseignements permettant d’approcher la vie d’un médecin de campagne durant une période à cheval sur le XIX^e et le XX^e siècles. Nous avons quatre tomes reliés de 24 cm sur 31 cm, appelés *Registre des médecins*³ (fig. 2).

En plus des quatre tomes de *Registre*, sont glissés, au début ou à la fin des tomes, des documents divers se rapportant à son activité médicale. Il a utilisé des petits papiers qu’il nomme « relevé de compte » et dont nous avons un certain nombre et seulement une année complète (1881). Enfin, deux carnets valorisent les activités auprès de la société de secours mutuels (SSM) de Razac.

Les éléments tirés de cet ensemble de documents sont regroupés sous trois rubriques : « Une vie professionnelle », « Une vie de soignant » et « Une vie enrichissante ? ».

I. Une vie professionnelle

Les *Registres* étant des livres de compte, l’entrée se fait par l’identification de la personne censée honorer la facture. La première colonne, « Numéros », attribue un numéro d’ordre de passage. La deuxième colonne,

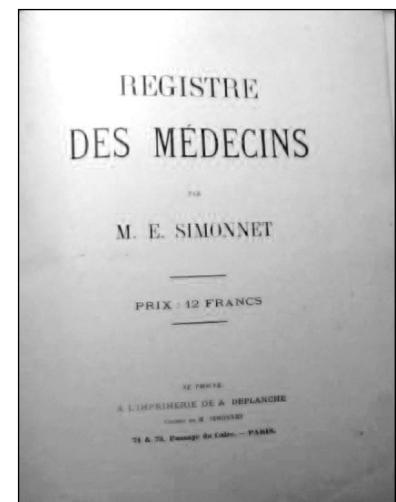


Fig. 2. La première page d'un des *Registres*.

2. Le deuxième enfant du Dr Paul Boisseuil, Jean, Marie, Antoine, Auguste est né en 1887. Il exerce la médecine en tant que militaire blessé ramené à l’arrière à l’hôpital de Périgueux et, après la guerre, il exerce à Angoulême comme ophtalmologiste.

3. Imprimerie médicale de E. Simonnet, 21 rue de la Monnaie à Paris puis Imprimerie de A. Deplanche, gendre de M. Simonnet, 71&73 Passage du Caire à Paris.

qui s'intitule « Noms » et pas « Nom du malade », permet l'identification d'une personne malade ou du responsable du malade. Ces indications sont suffisantes pour que la personne soit bien définie et, durant toute son activité, le docteur utilise les mêmes indications pour le même individu. Il est possible de distinguer les éléments de filiation (fils de..., gendre de...) et les membres de la maisonnée (mère, femme, fils, fille). Tous les noms sont précédés de « Mr », « Mlle », « Mme » ou « Mme V. ». Parfois, seul un prénom est noté, suivi de la mention « servante de » ou « domestique de ».

Des indications, qui sont aussi une garantie de paiement, sont les termes « colon de », « métayer de » ou « métayère de », « journalier de ». L'individu peut aussi être identifié par sa profession surtout quand il s'agit d'artisans. Enfin, le domicile complète la caractérisation de l'individu et différencie en cas d'homonymie. Le docteur suit les changements d'habitation, comme il suit les changements d'employeur pour les colons et les métayers.

Avec le nombre d'inscriptions dans l'année, peut être évaluée l'importance de la clientèle. La première année, 256 inscriptions sont enregistrées, le maximum est atteint en 1891 (566 inscriptions) et ensuite le nombre diminue régulièrement. Les inscriptions sont plus nombreuses en hiver et au printemps. Ce maximum d'activités durant la saison froide s'oppose à la prépondérance des malades lété observé chez la plupart des médecins de campagne à cette époque.

Chaque mois, au fur et à mesure que le docteur voit un malade, il caractérise le nom du responsable/malade et, ensuite, quotidiennement jusqu'à la fin du mois, il fait une barre verticale par acte (consultation ou visite) pratiqué. Ce qui nous donne ainsi le nombre mensuel d'actes (fig. 3). Le total annuel des actes va de 971 en 1880 à 1 306 en 1890 puis diminue à 1 006 en 1900, 736 en 1910 et 566 en 1920.

Le nombre d'actes par inscription est de 2 à 3 en moyenne, le chiffre pouvant aller de 1 à 51. La majorité des malades sont vus seulement une ou deux fois et moins de 5 % plus de 10 fois. Le nombre de malades vus très souvent reste comparable durant toute la carrière. La consommation médicale reste modérée dans l'ensemble, les patients économisent et le médecin s'adapte à la situation pathologique.

Le docteur inscrit chaque jour du mois les actes pratiqués sur la ligne du compte ouvert pour chaque responsable/malade. Se dévoile ainsi l'activité quotidienne du docteur par lecture verticale du *Registre*. En 1880 et en 1890, les jours sans activité sont disséminés sur l'année. En 1900, deux périodes prolongées sont sans activité : la première de 5 jours consécutifs en janvier, période pourtant propice aux épidémies, et surtout en août, 17 jours en suivant, comme si le docteur Boisseuil était parti en vacances. Ces longues périodes d'été sans activité se répètent en août 1898 (11 jours) et en août 1902 (9 jours). Aucune périodicité de jour sans activité, comme un repos dominical ou un jour

NOMS	DEMEURES	Registre SIMONNET Déposé						
		1	2	3	4	5	6	7
M ^r G ^d Jacques	à Razac (Montas)	1						
M ^r Riboulle ^s à Chignac		1						
M ^r Olivier	à Leissandie		1	1				
M ^r Bennet	à Lamalade (et à Gost-Sorde)				1			
M ^m Dumarchapt	Montanceix		1					
M ^r Lavaud	à Lézraud (en quichay)		1					
M ^m M ^e Charrière	à Suylabour		1					
M ^r Martin (Gardine)	Coursac				1	1		
M ^r Beaugues (C ^{te})	Coupe-Gorge				1			
M ^r Lacoste (C ^{te})	à Blanquet (C ^{te} Gorges)				1			
Melle Matouei	à Razac (en Meugne)				1			1
M ^r Houme de faires de Vilis	à La Roche (château)							
M ^r Nervu de Sicquier	Coursac							
M ^r Desmoulin	Coursac							
M ^r Plancher	à Lalau							

Fig. 3. Aperçu de la page de gauche du *Registre* avec l'identité, le lieu d'habitation et les actes au quotidien.

de la semaine pour s'occuper d'autre chose que de médecine, n'est relevée. Les jours de fêtes traditionnelles ne sont pas particulièrement exempts d'activité. La majorité des journées comptent au plus 3 actes, quelle que soit l'année, avec, toutefois, en 1890, année de plus grande activité, de 2 à 5 actes par jour. Les jours à plus de 8 actes sont au nombre de 6 en 1880, 9 en 1890, 12 en 1900 et 3 en 1910, avec un maximum de 12, 13 et 15 actes correspondant à l'épidémie de grippe de janvier 1890. Les jours à plus de 8 actes représentent 1,7 % des jours de l'année et les jours à plus de 6 actes 10,7 %.

Dans l'ensemble, l'activité quotidienne est faible mais il faut tenir compte des temps de trajet pour les visites à domicile, le docteur se déplaçant en voiture à cheval (environ 5 kilomètres par heure).

Les indications professionnelles notées dans les facteurs d'identification révèlent une image, sûrement très imparfaite, de la clientèle du docteur

Boisseuil. Les métiers liés à la terre sont les plus représentés : propriétaires, colons, métayers, fermiers, mais aussi régisseurs, journaliers, intendants. Les métiers de l'artisanat sont très variés : coiffeur, boucher, cordonnier, cantonnier, hôtelier, menuisier, étameur, maçon, recouvreur, tonnelier, charron, maréchal-ferrant, boulanger, cafetier, serrurier, sabotier, épicier, jardinier, pêcheur, laitière, sellier, éclusier, charpentier et garde-chasse. Même s'ils ne sont pas très nombreux au total, ils représentent une population qui se tourne volontiers vers le médecin. Les gens de service sont souvent cités : servante, domestique, fille de chambre, servante du curé, gardienne du château, cuisinière. Dans un groupe assimilable au secteur tertiaire actuel, se trouvent instituteurs, institutrices, percepteur, entrepreneurs de travaux publics, sacristain, maréchal des logis, juge, architecte, homme d'affaires, inspecteur d'assurances, curé. Le groupe comprenant les anciens actifs augmente avec le temps : anciens notaire, gardien de prison, institutrice, garde et brigadier, homme d'affaires, colon, maçon, débitant, deux pensionnés anciens ouvriers de la Compagnie des chemins de fer Paris-Orléans (P.O.), un retraité « de la compagnie » (P.O. probablement). Seulement deux personnes sont qualifiées d'ouvriers : l'un travaille à l'usine des fours à chaux de Saint-Astier et l'autre est ouvrier du chemin de fer, mais il faut considérer le fait que des travailleurs de la terre avaient souvent une double activité professionnelle. Les professions notées permettent d'insister sur deux notions : le monde rural n'est pas fait que de paysans et les professions intermédiaires recourent volontiers aux médecins.

Les indications de la troisième colonne, portant sur la demeure du responsable/malade, donnent une idée du périmètre d'action du docteur Boisseuil. Installé à Saint-Astier, 88 % de la clientèle se situe dans un rayon de 5 kilomètres. Au-delà de 8 km, seulement 4 responsables/malades sont relevés. Suite à son changement de domicile, de 73 % en 1890 à 93 % en 1920 de la clientèle habitent dans le même rayon de 5 km. De 6 à 8 km, nous comptons 20 % de la clientèle en 1890, 17 % en 1900 et 5 % en 1910 et 1920. La majeure partie de la clientèle se trouve dans un rayon de 5 km, distance raisonnable quand on se déplace en voiture à cheval. Durant les deux journées de 1890 en pleine épidémie de grippe, la distance parcourue dans la journée est d'environ 50 kilomètres. Même en période normale, le temps perdu en déplacement est une constante de la vie d'un médecin de campagne.

Pour circuler, le docteur Boisseuil dispose de plusieurs moyens de locomotion. Il n'a jamais eu d'automobile aux dires de son descendant. Le plus souvent, il utilise une voiture hippomobile. De façon exceptionnelle, il signale qu'il se déplace à pied (jusqu'à 12 kilomètres). On a la trace de plusieurs déplacements à cheval. Il arrive qu'on vienne chercher le docteur en voiture. Plus originaux sont trois déplacements en 1915 : le docteur emprunte le train de Razac à Saint-Astier, où on vient le chercher en voiture pour aller vers Saint-Léon-sur-l'Isle.

Dans les colonnes de droite et dans le texte qui accompagne chaque ouverture d'un compte, des indications nous renseignent sur la nature des actes, qui se divisent classiquement entre des consultations et des visites au domicile avec ou sans frais de déplacement. La classification est plus complexe avec la possibilité d'un acte chirurgical accompagnant consultations et visites. Les visites de nuit sont notées. La classification a un but tarifaire : 2 F la consultation et 3 F la visite. Dans ses commentaires, le docteur introduit la notion de « en passant ». Pour les visites, il s'agit de visites à domicile incluses dans une tournée et pour lesquelles ne sont pas demandées des indemnités de déplacement. Pour les consultations dites « en passant », il s'agit sans doute de visites, mais dans un périmètre proche (la commune ?), facturées au prix d'une consultation. Quelles que soient les années, la somme des visites simples, des visites de nuit, des visites « en passant » et des visites avec acte chirurgical est très largement supérieure à la somme des interventions qualifiées de consultations au sens strict.

Les déplacements nocturnes sont peu nombreux, de 3 à 16 selon les années, essentiellement pour la pratique d'accouchements.

Médecin de campagne, le docteur Boisseuil n'est toutefois pas isolé et pratique la médecine en relation avec ses confrères. Avec les listes périodiques de la préfecture, il est possible de suivre l'évolution des installations médicales (docteurs en médecine et officiers de santé confondus) dans le même périmètre d'activités, autour de Saint-Astier et Razac.

En 1885, le premier recensement médical après l'installation de 1876 comptabilise huit médecins entre Saint-Astier, Razac, Manzac, Neuvic et Tocane. La liste préfectorale de 1903 retrouve six médecins dans le même secteur. Sur la liste suivante de 1930, il n'y a plus que deux médecins à Saint-Astier. À Razac exerce le docteur Diomède Belle (diplômé à Bordeaux en 1921).

Dans l'ensemble, le nombre de médecins diminue dans le secteur. Pourtant, la demande de soins augmente, ce qui compense la baisse de population de l'ensemble des communes autour de Saint-Astier. L'amélioration des modes de déplacement permet aux médecins de Saint-Astier et Razac d'assurer la prise en charge des habitants de l'ensemble des communes.

Durant la période d'installation à Saint-Astier apparaissent les noms de confrères du docteur Boisseuil quand il écrit consultation ou visite « avec » : sans doute des actes conjoints pour difficultés diagnostiques et/ou thérapeutiques. Il est plus difficile d'interpréter les visites et consultations par un confrère, le docteur Dubeset de Saint-Astier, avec la mention « pour moi ». Il peut s'agir de cas où, dans l'impossibilité d'y aller, ce confrère est appelé (mais pourquoi toujours le même ?), la note est présentée par le médecin habituel et à lui de dédommager celui qui s'est déplacé (comment ?). Une seule fois, il est noté la justification d'une visite « pour moi » du docteur de Valbrune : « pendant mon voyage à Chalais ». De la même façon, le docteur Boisseuil effectue des actes pour ses confrères d'alentour en écrivant visite ou consultation « pour ».

Ces actes « avec », « pour moi » et « pour » permettent-ils de parler de franche confraternité entre les médecins du canton de Saint-Astier ?

Les actes pour un frère disparaissent à partir de 1888. Les actes « pour moi » réapparaissent de 1906 à 1910 toujours avec la personne qu'il appelle « Auguste » et il s'agit probablement d'une collaboration avec son fils Jean, également prénommé Auguste, diplômé en médecine en 1906, avant son installation en Martinique puis à Guéret avant la guerre. Une dernière collaboration avec celui-ci a lieu en 1917, pour une opération d'un épithélioma de la paupière, à une période où Jean Boisseuil, affecté à l'hôpital de Périgueux, est déjà « spécialiste » en ophtalmologie.

Très tôt apparaissent un autre type d'actes conjoints avec des frères venant de Périgueux. Ces visites sont peu fréquentes et sont probablement motivées par un besoin d'expertise d'un médecin de la ville-préfecture. Le docteur Boisseuil est à considérer comme un médecin de campagne, mais la proximité relative de Périgueux permet de limiter son isolement, qui est déjà bien réduit avec la confraternité locale. Des actes de chirurgie sont pratiqués à domicile avec le concours de médecins de Périgueux. À partir du xx^e siècle, la chirurgie lourde se pratique dans les établissements de Périgueux.

Après avoir vu l'étendue géographique de l'activité du docteur Boisseuil, la clientèle, le rythme de travail, le type d'activité et les relations avec les frères, une deuxième partie abordera les activités soignantes de ce médecin de campagne.

II. Une vie de soignant

Le docteur Boisseuil est docteur en médecine et chirurgie et, comme tous les médecins de cette fin de siècle, surtout en milieu rural, il pratique largement la chirurgie : d'abord la chirurgie liée à l'infectiologie avec les incisions d'abcès, anthrax et furoncles de toutes localisations, les ouvertures de ganglions tuberculeux et le drainage de tumeurs blanches (arthrites tuberculeuses) et la chirurgie liée à la traumatologie, sutures de plaies, pansements, brûlures, réductions de luxation et traitement des fractures (fig. 4). En 1911, les premiers soins pour accident d'automobile et, en 1915, pour chute de bicyclette apparaissent.

En plus des chirurgies infectieuse et traumatique, le docteur pratique une chirurgie qualifiée de petite chirurgie, mais nécessitant habileté et connaissance, comme l'incision d'abcès de l'amygdale, la ligature d'une épulis (tumeur de la gencive), le traitement de fistules anales, l'opération d'hydrocèle et de phimosis, l'opération d'une hernie étranglée ou l'amputation d'un doigt atteint de gangrène. Dans le domaine de la dermatologie, il enlève les tumeurs cancroïdes (en fait des tumeurs cancéreuses de la peau), les loupes multiples, il

1896 +

9

Deplanche Imprimeur Breveté

S 27	28	29	30	31	NOMBRE de VISITES	OPÉRATIONS ET SOINS EXTRAORDINAIRES	TOTAL	OBSERVATIONS		
						V. (1 ^e) V. (4 ^e) V. (5 ^e) rétablie le 3 ^{er} Octobre V. albumineuse (3 ^e) V. Jeune ob. due (3 ^e) V. lymphome (3 ^e) V. rectale (3 ^e) V. en pessant (2 ^e) en pess de temps plus murs. V. Jeune leptrysma jaune de 16 ^e (pece le 8) Baye le 2 ^e juillet V. Br - (1 ^e jepus auvile 28 Juin 26 ^e) Baye le 6 X 1896 V. opere militaire ougle est 2 ^e Oct 9.07 (Brin Brin) V. Regue tumeur anorectale touche à l'anus et dans la recte V. en pessant (2 ^e) céphalalgie Baye le 29 Juillet V. en pessant (2 ^e) jas. (2 ^e) Baye le 29 Juillet V. enfant 3 ans, jaie, 4 ^e Baye le 27 Mai 1896 V. mort, Br (3 ^e) Baye le 31 X 1896 C. Past. (2 ^e) C. l'art (2 ^e) C. stat (2 ^e) V. accouchement simple de gba 11 ^e post partum 2 ^e (Baye le 10 X 1896) V. Jeune nystomie (3 ^e) Baye le 9 Juillet V. fille, jaie (3 ^e) V. femme dont une tumeur (6 ^e) (pece pas 12 ^e) Baye le 6 Juillet 1896 V. enfant 7 ans hante (3 ^e) (pece pas 12 ^e) Baye le 19 Juillet 1896 V. Nephrite ab. (4 ^e) Baye le 19 Juillet 1896 V. ob est 10 oct. V. ob est 10 oct.				

Fig. 4. La page de droite du *Registre* avec les annotations médico-chirurgicales.

opère les « ptérygiums » (tumeur fibreuse de la conjonctive post traumatique ou post infectieuse), les kystes des paupières et les fistules salivaires. La chirurgie plus lourde est également parfois pratiquée : opération d'un « carcinome de la mamelle » en 1877, opération d'une imperforation anale en 1878, opération d'une hernie étranglée en 1880, résection du tibia et du péroné en 1883, amputation de cuisse, énucléation cancer de la parotide en 1884, opération d'une tumeur du pied en 1890, « sortie os du pied » en 1892, opération cancer du sein en 1894, énucléation en 1898, opération d'une tumeur du duodénum en 1900. La chirurgie lourde disparaît des activités du docteur après 1900 et il est possible de lier ce fait à l'amélioration de l'accueil chirurgical à l'hôpital

et à l'ouverture de cliniques chirurgicales privées à Périgueux. Après 1900, il continue de pratiquer une petite mais réelle chirurgie. Quand la chirurgie est considérée comme lourde, le docteur peut se faire aider par un confrère de Saint-Astier ou de Razac. Ce n'est que dans les années précédant la fin du siècle qu'il fait appel pour l'assister à des médecins périgourdins ayant acquis une spécialisation non officielle. Un exemple peut illustrer la collaboration médicale avec la ville-préfecture : en 1897, après avoir fait un accouchement, il amène l'enfant de deux jours à Périgueux où il sera opéré d'un pied-bot varus équin par ténotomie, il assure les visites post-opératoires et va chercher à Périgueux l'appareil de contention pour la rééducation.

Les injections à répétition entrent dans les interventions du médecin comme les injections d'iode dans un goitre, d'héroïne et de morphine comme antalgiques, d'antipyrine dans l'épaule associées à la pose d'un appareil silicaté (bandes imbibées de silicate de potasse), de Névrosthénine pour une pathologie psychiatrique (nervosisme ?), de Paratoxine pour une tuberculose, de sérum antidiphétique, d'huile camphrée dans une plaie, d'électrocupral et de Novarsénobenzol pour une syphilis.

Les actes de dentisterie, qui se limitent apparemment à l'avulsion dentaire, sont au nombre de 20 en 1880. Mais, très rapidement, leur nombre diminue à quelques unités par an, du fait de l'apparition de dentistes diplômés ou d'une meilleure organisation des arracheurs de dents (?).

Comme tous les médecins, le docteur Boisseuil pratique les accouchements. Il partage cette activité avec les sages-femmes et, probablement, des matrones, et ne fait que quelques accouchements par an. Plus de la moitié des accouchements pratiqués par le docteur Boisseuil se termine par l'application de forceps. Un autre motif d'appel du docteur est l'hémorragie du post-partum par adhérences placentaires. Quelques phrases trouvées dans le *Registre* aident à situer les rapports du médecin avec les sages-femmes : en 1905, un accouchement « en l'absence de la sage-femme » ; en 1907, accouchement « que j'ai laissé faire à la sage-femme de Périgueux parce que simple » ; en 1909, un accouchement « fait à mon arrivée par sage-femme de Saint-Astier qu'on était allé chercher » ; en 1911, « extrait le placenta, accouchée par sage-femme de Périgueux ». À plusieurs reprises, le docteur prend en charge des suites de couches compliquées, par exemple en 1911, « éclampsie, suite de couches avec sage-femme de Saint-Astier », alors qu'il n'a pas fait l'accouchement lui-même. Les visites en cours de grossesse sont rares. Quelques cas de fausses couches tardives ou marquées par des complications sont mentionnés. En 1910, le docteur envoie une femme pour accoucher à Périgueux, le motif n'est pas connu : peur de complication, désir de la famille, début de l'attraction de la ville ? Dans les dernières années d'activité, le docteur Boisseuil pratique davantage d'accouchements simples ou avec forceps ou délivrance artificielle, comme si les familles appelaient plus volontiers un médecin d'expérience. Quoi qu'il en soit, la pratique de

l'obstétrique est d'un bon rapport financier (30 à 60 F soit l'équivalent de 10 à 20 visites avant 1914), même si cela est souvent de nuit, peut durer plusieurs heures et englobe toutes les visites précédant et accompagnant l'accouchement.

La chirurgie, qui va de la grande chirurgie, avec souvent l'aide de confrères disparaissant après 1900, aux injections à répétition en passant par la petite chirurgie à domicile, l'obstétrique ou les divers actes manuels, occupe une large place dans les activités du docteur Boisseuil. Les indications de la dernière colonne du *Journal* donnent une idée des pathologies médicales rencontrées. Parfois, il manque le diagnostic. Parfois, il est difficile de traduire les abréviations utilisées. Enfin, il faut tenir compte des limites diagnostiques de l'époque et des conceptions pathogéniques qui ont changé.

La pathologie infectieuse pulmonaire (bronchites, pneumonies, pleurésies) est la plus fréquente. Il s'agit parfois de complications des épidémies de grippe et de rougeole. La tuberculose, limitée à quelques cas par an (maximum 8 en 1890), ne se présente pas comme un fléau social. La diptérie sous forme de croup, vaccinable, est toujours présente. D'autres diagnostics divers permettent de constater que la population appelle le médecin pour des pathologies de gravité variable.

La pathologie gastro-intestinale vient en deuxième rang. Le nombre annuel de diarrhées diminue (amélioration de l'hygiène publique ?). La typhoïde, maladie de l'eau souillée, est différenciée du groupe des diarrhées et ne se présente pas en épidémie dans notre secteur durant les années étudiées. Le diagnostic de gastrite, très fréquent au début du siècle, tend à disparaître. Les pathologies diverses, peu nombreuses chacune sur l'année, nous montrent la diversité des recours au médecin pour des pathologies là aussi de gravité variable.

Dans la pathologie neurologique se détachent trois grands groupes : les sciatiques, les accidents vasculaires cérébraux et les névralgies diverses. Les malades psychiatriques sont reconnus et nous en comptons 12 en 1890. Les pathologies diverses confirment, encore, l'étendue et de la gravité variable des interventions du médecin.

Les fièvres, fièvres nues, fièvres intermittentes ou fièvres quartes, perdent de l'importance de 1880 à 1920. L'amélioration de l'environnement écologique avec le drainage des zones marécageuses limitant les fièvres palustres est un élément à prendre en compte.

Les deux grandes maladies épidémiques, dont parle le docteur Boisseuil, sont la grippe de l'hiver, essentiellement, et la rougeole du printemps et de l'été. Ce sont, vraisemblablement, les formes compliquées qui entraînent l'appel du médecin, mais il y a une attention plus grande des populations. La syphilis ne se présente pas comme un fléau dans cette zone rurale : un ou deux cas par an. Les autres pathologies infectieuses sont plus rares, mais le nombre d'appels au docteur est en progression.

Les diagnostics hématologiques sont quasi exclusivement anémie et chlorose (13 en 1890, 14 en 1900, 4 en 1910 et 2 en 1920).

Dans la dermatologie, sont inclus les abcès sous-cutanés infectieux, qui sont une constante durant toute la carrière du docteur Boisseuil (au moins 10 par an). Les autres pathologies dermatologiques sont éparpillées en de nombreux diagnostics.

La pathologie du cœur et des vaisseaux comprend essentiellement ce que le docteur appelle « affection cardiaque », qui me semble recouvrir principalement l'insuffisance cardiaque. Les ulcères variqueux sont régulièrement cités.

Dans le domaine de l'uro-gynéco-obstétrique, en dehors des accouchements et des suites de couches, la pathologie féminine s'éparpille en de nombreux diagnostics limités à quelques cas : cancer utérin, leucorrhée, métrite, polype du clitoris, kyste de l'ovaire, polype utérin. La pathologie masculine est représentée par quelques pathologies : orchite, hydrocèle, urétrite, hématurie, hématocèle et blennorragie. Les consultations prénatales sont rares (maximum 4 en 1890) et les consultations pour fausse couche n'ont lieu qu'en cas de complications (maximum 7 en 1910). Quelques cas de coliques néphrétiques, un cancer de la vessie et une fistule anale sont également traités.

Pour terminer l'éventail des pathologies rencontrées par le docteur Boisseuil, citons des goitres, des douleurs localisées au thorax ou à l'abdomen sans diagnostic, des rhumatismes chroniques, des rhumatismes articulaires aigus, des cas de goutte et des coxalgies.

Dans sa longue carrière, le docteur Boisseuil a rencontré tous les champs de la pathologie médicale. Comme pour la chirurgie, il est fait appel aux « spécialistes » de Périgueux, mais plus rarement, même si nous avons l'impression d'un plus grand recours dans les décennies du début du xx^e siècle. Sans pouvoir parler d'appel de confort, la gravité des cas est variable, la consommation médicale prenant de l'ampleur.

La vaccination antivariolique, qui aurait pu être la mesure phare d'une hygiène publique bien conduite, est rarement pratiquée par le docteur Boisseuil dans son activité libérale : en 1884, une vaccination d'un enfant ; en 1893, une revaccination ; en 1895, une vaccination (*a priori* des vaccinations antivarioliques). Sa participation aux campagnes de vaccination en liaison avec le service départemental de la vaccine, réorganisé par la préfecture après le vote de la loi de 1902 sur l'hygiène publique, n'est pas documentée.

La rédaction de certificats fait partie des activités médicales et est facturée 10 F souvent en plus de la visite, surtout quand il s'agit de certificats pouvant être produits en justice ou médico-légal. Le motif principal est « coups et blessures », éventuellement par conjoint, mais aussi séquelles de brûlures, réforme de service militaire pour épilepsie en 1900, hospitalisation, certification de nourrice, séparation de conjoints, internement psychiatrique (« délire des grandeurs » et « délire de persécution »), décès, contre des voisins

et enfin, pour entrer dans la modernité, en 1924, un certificat pour le « Foot-Bal ».

La lecture du *Registre* permet de repérer l'utilisation de matériel médical. L'appareil silicaté est utilisé pour l'immobilisation des fractures, mais aussi pour tumeur blanche et hydarthrose. Le docteur pratique la cautérisation, sans préciser le type de produit utilisé, pour hémorroïdes, anomalies du col utérin, plaies, morsure de chien supposé enragé, tumeur linguale. Le thermocautérite (cautérisation par la chaleur) est utilisé dans un cas de pleurésie et un cas de fièvre typhoïde (?). La cautérisation au fer rouge est pratiquée pour une arthrite du genou. Les pointes de feu (brûlures superficielles) et les mouchetures (incisions superficielles) sont pratiquées pour rhumatisme et sciatique, adénite, ataxie, névrose, tuberculose, torticolis, neurasthénie. Une phrase retrouvée dans la colonne *Observation* du *Registre* « électr. pour excitations vésicales » laisse penser à l'utilisation d'un courant électrique pour corriger un dysfonctionnement vésical.

Il n'est pas de domaine de la médecine que le docteur Boisseuil n'ait pratiqué, avec les moyens d'un médecin de campagne et les outils diagnostiques et thérapeutiques de son époque. Toutefois, sont à noter la forte diminution des fièvres paludéennes, la régression, plus lente, des diarrhées et l'importance des épidémies de maladies virales. L'offre thérapeutique du docteur Boisseuil englobe les différents champs de la médecine et, par sa diversité et son sérieux, elle répond à la demande des populations.

Le docteur Paul Boisseuil a reçu son premier patient le 28 septembre 1876 pour « névralgie épigastrique » et a terminé sa carrière médicale le 13 avril 1926 par des visites faisant suite à un accouchement à domicile.

III. Une vie enrichissante ?

Le *Registre* étant un livre de compte, la comptabilité du docteur Boisseuil peut être étudiée, en divisant la valorisation des actes sous trois rubriques : d'abord l'activité libérale et le paiement à l'acte, ensuite les structures intermédiaires (anciennes comme les sociétés de secours mutuels (SSM) ou les bureaux de bienfaisance, et nouvelles comme les assurances ou des organismes créés par la loi) et enfin la pro-pharmacie.

1. L'activité libérale et le paiement à l'acte

Sans que la charité se tarisse, les actes dits « gratuets » disparaissent du *Registre* après 1900, parfois remplacés par le terme « pour mémoire ». À côté de la gratuité totale, des annotations correspondent à des diminutions de la facture : réduction du nombre d'actes, gratuité de la première visite en urgence,

examen de quatre membres de la famille pour le prix d'une visite, visite comptée au prix d'une consultation, exonération des frais de déplacement.

Les responsables s'acquittent de leurs dettes dans des délais parfois longs. Les notes comprennent les arriérés qui peuvent remonter jusqu'à l'année d'installation, ce qui ne manque pas de compliquer la comptabilité. Un autre élément de complexification est le mode de paiement par acomptes étalés dans le temps, n'allant pas toujours jusqu'à l'apurement de la dette. Comme il est habituel à l'époque, le paiement des actes ne s'effectue pas immédiatement. Le plus souvent, le règlement de la dette se fait annuellement, en janvier, en prenant en compte les prestations jusqu'en décembre de l'année précédente et en rappelant les dettes des années antérieures. Jusqu'à 1881, le docteur Boisseuil note dans la marge à gauche à qui un relevé a été envoyé et le paiement éventuel.

Les feuilles volantes, glissées dans le tome 1 du *Registre*, nous renseignent sur le système tel qu'il a fonctionné au début de 1882 et portant sur l'activité de 1881. Ces petits papiers-pelure, que le docteur appelle *Relevés de compte*, n'ont été retrouvés en intégralité que pour l'année 1881. En s'inspirant de la partie *Répertoire* du *Registre*, il donne un numéro à chaque responsable du paiement pour plus de facilité. Les papiers sont à ranger en deux groupes. D'abord, 4 feuilles portent le numéro d'ordre, le nom du responsable et la somme due. 279 responsables sont relevés. Quand la somme est versée, la ligne est barrée. Ensuite, 13 feuilles reprennent les 279 responsables avec le détail des dettes de l'année 1881, mais aussi des années antérieures.

Le système des *Relevés de compte* continue d'évoluer. En 1885, le docteur Boisseuil adresse à tous ses clients un document imprimé ainsi rédigé : « En vertu d'une décision de l'assemblée générale des médecins de la région (séance du 9 août 1881) – les honoraires médicaux devant être réglés tous les six mois – j'ai l'honneur de vous prier de solder votre compte dans la quinzaine. J'ai l'honneur de vous saluer. » Mais, pour atténuer le changement, le docteur a écrit de sa main en bas du document : « je vous prie de faire un accueil favorable à cette lettre ; nous sommes, par mesure d'ordre, tenus d'en envoyer de semblables tous les ans, veuillez donc ne pas vous en formaliser. » De fait, dans les papiers épars du tome 2, certains relevés ne sont plus datés du début d'année mais à des dates variables, dont les raisons de choix nous échappent : probablement le désir de ne pas laisser courir la dette et limiter, ainsi, les impayés.

Ce mode de paiement par des *Relevés de compte* nécessite une « paperasserie administrative » importante. Ainsi, un premier papier aide-mémoire indique : « Mr Rey, Jérôme aux Soudeix, commune de Coulounieix - lui écrire pour qu'il paye les frais de dernière maladie de son fils 1 V en mai 88 de Saint-Astier, 8 Fr 2 V en juillet 88 : 12 Fr et 1 cons en avril 1888 - 2 Fr ». Et en bas du papier : « Je lui ai écrit de venir reconnaître sa dette le

6 février 1891 » et un deuxième aide-mémoire : « Envoyé le 18 décembre 1892 une lettre à Demaison gendre de Chérifel à La Côte qui me doit honoraires pour son beau-père décédé ». Aucune trace de paiement n'est relevée dans le *Registre*. Pourtant, M. Demaison assure, dans une lettre en retour, qu'il passera à Razac lors de la prochaine foire en janvier 1893.

Un projet de lettre, en date du 17 juillet 1895, est resté dans le *Registre* : « Madame, En faisant le relevé des honoraires qui me sont dus, je vous trouve ma débitrice pour la somme de trente-huit francs (visites en octobre et novembre 1888). Je vous prie pour éviter des frais de m'envoyer cette somme en un mandat-poste. Veuillez agréer, madame, l'expression de ma considération distinguée ». D'après le *Registre*, il doit s'agir de M^{me} Gueydon qui a reçu 19 visites à 2 F, mais a payé en 1889, ce qui explique que le rappel, sans raison, rédigé en 1895, n'ait pas été envoyé.

Quand le responsable a honoré sa dette, le docteur Boisseuil donne ou expédie un certificat ainsi rédigé : « Je soussigné Dr en médecine de la Faculté de Paris, résidant à Razac, Dordogne, reconnaît avoir reçu de M^{me} Ve Rapnouil, propriétaire à Léguillac de L'Auche, la somme de (un blanc) pour honoraires dus jusqu'à ce jour. Razac le 11 février 1894. Dr Boisseuil ». Tel devait être le papier confirmant le paiement. En fait la dette a été payée en septembre 1895.

La colonne des « Impayés » est impressionnante. De 30 à 40 % des actes restent, d'après le *Registre*, impayés. Mais, la proportion des impayés va en diminuant en avançant dans le xx^e siècle et, dans notre dernier comptage en 1920, il est autour de 20 %. Mais, peut-être, la clientèle a-t-elle changé ? Le docteur Boisseuil n'a écrit avec une encre de couleur différente qu'une fois « mauvais payeur », mais il devait y en avoir d'autres.

Il ne faut pas confondre les cadeaux de gratitude de la part des familles, qui sont fréquents à cette époque à la campagne, et le paiement en nature qui existe aussi, mais dont nous avons peu de traces. Il est question une fois de panier de fruits en 1880, un sac de marrons en 1890 ou d'une paire de poulets. Un paiement en viande (28 F), en bruyère (6 F), un paiement en donnant une charrette anglaise et, en 1902, 15 F de paille sont prévus. L'absence de relevé, dans certains cas, est peut-être liée à un paiement en nature, comme des travaux sur les propriétés du docteur. Parmi les impayés, se trouve la perte de 7 visites, le malade soigné pour urétrite ayant fini en prison.

Le système de recouvrement des honoraires est très complexe et, malgré les ajustements successifs, il est difficile de dire que le médecin reçoit ce qui lui est dû et à partir de quand il arrête les rappels. À l'inverse, la demande en soins de l'ensemble de la population est une donnée incontournable et, hormis les malhonnêtes, les responsables essayent d'honorer les dettes. Mais, il est probable que bien des malades font appel au médecin, même s'ils savent qu'ils ne peuvent pas payer.

2. Les structures intermédiaires : sociétés de secours mutuels (SSM), bureaux de bienfaisance, assurances...

De 1876 à 1886, domicilié professionnellement à Saint-Astier, il prend en charge les sociétaires de la SSM de la commune. Les sommes dues ne sont certainement pas très importantes, mais il s'agit d'une recette certaine. Les sociétaires, respectant en cela le libre choix du médecin, s'adressent à un médecin de la commune. Les frais de déplacement, s'ils s'adressent à des médecins extérieurs à la commune, ne sont pas pris en charge par la société. Le domicile des sociétaires est connu : ils sont tous domiciliés à Saint-Astier. Même si la société de secours mutuels ne représente que 5 % des responsables/malades, il est intéressant de noter la profession du sociétaire : au moins 10 artisans sur 19 sociétaires. Dans les comptes de 1890, ayant quitté Saint-Astier en 1886, il n'y a pas trace de SSM ni de bureau de bienfaisance. En 1900, figurent deux cas de malades sociétaires, l'un est sociétaire d'une SSM à périmètre départemental, la Société des sauveteurs de la Dordogne, et l'autre sociétaire est assuré à une compagnie d'assurance, la Société L'Abeille. Il faut attendre la création, en 1905, d'une société de secours à Razac pour que le docteur Boisseuil collabore avec une société de secours. Ces patients ne sont pas répertoriés dans la partie *Journal du Registre*. Le prix des actes est négocié par la société : la consultation à 1,5 F et la visite à 2 F avec une augmentation à 3 et 4 F à partir de 1920. Les sociétaires sont tous domiciliés à Razac ou à Annesse. Quand la profession est indiquée, il s'agit d'artisans principalement. Le nombre de sociétaires n'a jamais été important par rapport au reste des clients : de 1 à 9 sociétaires malades selon les années. Régulièrement, dans les carnets, le docteur Boisseuil signale qu'il a été payé par la société selon le mémoire présenté. Les régularisations ont lieu deux à trois fois par an.

En 18 ans de collaboration avec la SSM de Razac, le docteur a eu 117 consultations et 610 visites auprès de sociétaires. Cela représente 6,5 consultations et 33,8 visites en moyenne par an. Aux prix négociés (1,5 et 2 F jusqu'à 1920), la collaboration avec la SSM de Razac n'est pas une activité particulièrement rémunératrice. Aucune trace de conflit n'est toutefois relevée, la somme demandée étant payée.

De grosses entreprises prennent aussi des soins en charge. Le docteur Boisseuil n'est pas médecin de la Compagnie du P.O., mais, en 1881, il fait deux visites et une consultation à la place du docteur de Valbrune, titulaire du poste, « pour le chemin de fer ». De même, en 1902, il adresse sa note à l'administration des Ponts et Chaussées.

Progressivement, un nouvel intermédiaire de paiement apparaît : les compagnies d'assurances-accidents. Pour leurs domestiques, employés ou ouvriers, les employeurs contractent une assurance et, en cas d'accident, existe une procédure de déclaration, de note de frais médico-pharmaceutiques, de certificat de reprise éventuellement avec séquelles. La première trace se

situe en 1901 pour deux accidentés assurés par la société L’Abeille. En 1903, un ouvrier de scierie est pris en charge par la Providence. À partir de 1906, après la loi de 1905 sur les accidents du travail⁴, des prises en charge sont très régulièrement financées par de nombreuses compagnies d’assurances. Les frais de soins consécutifs à un accident d’automobile, en 1911, sont couverts par l’assurance La Prévoyante. Même si, proportionnellement, les paiements par des intermédiaires ne sont pas très nombreux, ils montrent l’entrée dans un système « assuranciel » où les honoraires sont fixés et le paiement assuré sans remise ni discussion.

3. La pro-pharmacie

Le calcul des revenus totaux du docteur Boisseuil est impossible, car il a également une activité de propharmacien, dont les registres particuliers pour ce commerce ne nous sont pas parvenus. Quand il est installé à Saint-Astier, il semble qu’il ne vende pas de médicaments. En 1885, Saint-Astier compte deux pharmaciens. Peut-être le docteur Boisseuil pratique-t-il la vente occasionnelle de certains médicaments comme le docteur de Valbrune, son collègue de Saint Astier ? La lecture du *Registre* après l’installation à Razac montre des traces de ventes de médicaments, qui se rajoutent aux frais médicaux. Cette activité se poursuit jusqu’à l’arrêt d’activité. De plus, il se fait probablement rembourser des produits injectables qu’il se procure avant usage.

4. Des revenus modestes

La part de la pro-pharmacie dans les revenus du docteur Boisseuil n’est pas connue. Les intermédiaires de paiement, anciens et nouveaux, n’apportent pas une rémunération conséquente. Il ne reste, pour calculer les revenus du docteur, que les honoraires de l’activité libérale et nous avons vu les difficultés à nous y retrouver dans les situations de paiement. Seuls peuvent être valorisés les actes médicaux quand est notée la mention « payé » quelle que soit la date du paiement complet ou par acomptes.

La valorisation des actes effectués et payés en 1880 s’élève à 1 439,5 F. Avec un revenu minimum de 120 F par mois, il est possible d’avancer que la médecine n’est pas un métier de rapport. En calculant le revenu médical à partir des petits papiers de 1882, nous obtenons un chiffre équivalent : 1 615 F. L’année 1890 fait partie des années de forte activité pour le docteur Boisseuil qui perçoit alors un revenu mensuel, pour les activités médicales libérales, de 252 F. Par la suite, les revenus baissent progressivement.

4. Dans le quatrième tome du *Registre* est glissé un exemplaire du tarif dit Dubief intitulé « Tarif spécial des honoraires médicaux prévu par la loi Accidents 1905 », fascicule de 1912, édité par Administration du Concours Médical, 132 Faubourg Saint Denis, Paris, 10^e.

Le *Registre* ne comptabilise, et avec bien des difficultés, que les revenus de la médecine libérale. En ajoutant les paiements par les intermédiaires et les apports de la pro-pharmacie (non-connus), il n'est pas possible de dire que la pratique de la médecine à la campagne soit une activité financièrement rentable pour le docteur Boisseuil, qui, par héritages et dot, est un propriétaire foncier notable. L'enrichissement est certainement plus humain que pécuniaire.

Le docteur Paul Boisseuil a exercé la médecine générale en milieu rural durant une période à cheval sur le XIX^e et le XX^e siècle. Il reste un médecin du XIX^e siècle dans sa pratique quotidienne d'une médecine polyvalente. Mais, la lecture des *Registres* qu'il a laissés permet de sentir les évolutions de la médecine. La demande augmente même si, après 1910, sa clientèle diminue en fin de carrière. Les demandeurs appartiennent à toutes les professions, le monde agricole consulte le médecin, toute la maisonnée se soigne. La chirurgie évolue avec les progrès techniques : d'abord pratique solitaire à domicile, éventuellement aidé par un confrère local, puis chirurgie à domicile avec les « spécialistes » de Périgueux, et enfin chirurgie faite en ville par les chirurgiens. L'obstétrique et les accouchements se pratiquent toujours à domicile, mais la médicalisation commence timidement au XX^e siècle.

L'exercice de la médecine reste une activité individuelle, mais le docteur Boisseuil n'est pas isolé, la collaboration avec les médecins d'alentour est réelle. De plus, il profite de la proximité relative de Périgueux pour nouer des contacts professionnels avec des confrères de la ville.

Le docteur Boisseuil reste un médecin libéral, mais apparaissent des organismes nouveaux comme les sociétés de secours mutuels et les assurances-accidents, qui modifient les paiements. Même s'ils ne représentent qu'une petite partie des ressources, une mutation survient avec la croissance des intermédiaires. Les négociations entre les syndicats médicaux, les autorités et les intermédiaires donnent naissance au système de santé français.

J.-M. C.*

Bibliographie

- FAURE Olivier, 1993. *Les Français et leur médecine au XIX^e siècle*, Paris, Belin.
- LEONARD Jacques, 1977. *La vie quotidienne du médecin de province au XIX^e siècle*, Paris, Hachette.
- MARACHE Corinne, 2007. « Les multiples fonctions du registre professionnel d'un médecin de campagne périgourdin à la fin du XIX^e siècle », dans *Les écrits du For privé, objet matériel, objet édité, Actes du colloque de Limoges, 17-18 novembre 2005*, Limoges, PULIM, p. 245-254.
- PAGEOT Pierre, 2011. *La santé des Limousins et des Périgourdins au XIX^e siècle*, Paris, L'Harmattan.

* Docteur en médecine. Chef de service à l'hôpital de Périgueux. Docteur en histoire.

La liste d'Altorffer

par François SCHUNCK

Le 11 mars 2003, à Strasbourg, l'ambassadeur de l'État d'Israël en France remettait aux descendants de Charles Altorffer (1881-1960) la médaille des Justes parmi les nations que lui avait attribuée, à titre posthume, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem le 18 juin 2001¹.

Quelques mois plus tard paraissait le livre de Bernard Reviriego, Les Juifs en Dordogne 1939-1944². Dans ce livre, devenu ouvrage de référence, l'auteur dévoilait un échange de lettres en 1942 entre le préfet de la Dordogne et Charles Altorffer, au cours duquel ce dernier avait remis au préfet une liste de Juifs étrangers habitant Périgueux et destinés à être « dispersés », c'est-à-dire assignés à résidence dans d'autres communes du département.

Charles Altorffer, Juste ou indigne ? Cet article tente d'approcher du mieux possible les faits concernant l'élaboration et la remise de cette liste pour permettre à chacun de former en conscience son opinion sur cette affaire.

Découvrant ce fait nouveau, Lucien Lazare, rapporteur de la commission chargée d'établir le dossier de Charles Altorffer (fig. 1) à l'Institut Yad Vashem, écrivit à Bernard Reviriego :

1. La médaille fut remise dans les salons de l'hôtel de ville de Strasbourg, en présence de Fabienne Keller, maire de la ville, de Robert Grossmann, président de la communauté urbaine, de Jean Kahn, président du Consistoire israélite de France, et de René Gutman, grand rabbin de Strasbourg.

2. Publié par les éditions Fanlac sous le patronage des Archives départementales de la Dordogne.



Fig. 1. Charles Altorffer.

« Les documents que publie votre livre sont accablants. Si Yad Vashem en avait eu connaissance dès 2000, la commission n'aurait vraisemblablement pas pris la décision de décerner à M. Altorffer le titre de Juste. Il est possible qu'intervienne un “procès en révision” à ce sujet. »

Lucien Lazare ajoutait cependant :

« Je dois préciser que la publication de la décision de Yad Vashem et de la cérémonie en l'honneur de M. Altorffer à l'hôtel de ville de Strasbourg n'a pas suscité de réaction défavorable de la part de telle ou telle personne se considérant comme victime et membre de la famille d'une victime de l'activité de M. Altorffer. »

I. Le contexte de mise en cause des Juifs étrangers

L'évacuation de septembre 1939, l'exode de juin 1940, les expulsions puis les passages clandestins de la ligne de démarcation après la signature de l'armistice avaient amené en Dordogne un grand nombre de réfugiés juifs. Le recensement de juin 1941 décidé par le régime de Vichy en dénombrait 5 957 dans le département dont 2 122 (1 454 français et 668 étrangers) résidaient à Périgueux. Tous ne s'étant pas fait recenser, ils étaient sans doute un peu plus nombreux.

Les rapports mensuels des renseignements généraux attiraient régulièrement sur eux l'attention du préfet :

« La colonie israélite attend toujours dans l'insouciance et l'oisiveté la suite des événements. Les œuvres d'aide sociale israélite auprès des populations repliées, 3 rue Thiers à Périgueux, ont distribué au cours de l'année 1940, 2 100 000 francs de secours à des israélites français et étrangers. Aussi ce groupement entretient des individus de toutes nationalités et de toute moralité, répond d'eux, tente de les faire sortir des camps et de les accueillir dans le département alors que notre ravitaillement devient de plus en plus difficile³. »

À l'automne 1941, la presse locale, poussée par un pouvoir qui l'y incitait en sous-main, s'en prit aux Juifs à son tour. Les premières lignes d'un article de *L'Argus du Périgord* daté du 23 novembre, intitulé « L'épuration

3. Archives départementales de la Dordogne (ADD), 1 W 1812, rapport du commissaire spécial de Périgueux, 28 mars 1941.

en Dordogne », étaient explicites : « Le département de la Dordogne, et singulièrement son chef-lieu, semble devenu depuis quelque temps le refuge d'une foule d'indésirables pour la plupart d'origine sémitique ».

Suivait une longue liste nominative de ces « indésirables », accusés de comportements illégaux, comme le défaut de visa ou le franchissement clandestin de la ligne de démarcation. Quelques jours plus tard, un autre article du même journal intitulé « Le marché noir en Dordogne » enfonçait le clou :

« Jadis existait en Dordogne et notamment à Périgueux, un marché noir qui était des plus sympathiquement connu dans le monde entier : le marché aux truffes. Maintenant hélas ! l'influence des Israélites y poussant, c'est un autre marché noir qui règne en Dordogne, dont les campagnes sont parcourues par une clientèle avide de s'emparer à n'importe quel prix des produits de la terre ».

D'autres articles, dans le même esprit, suivirent.

L'opinion périgourdine dominante, travaillée par la propagande vichyste, reprochait aux Juifs d'être oisifs, de toucher indûment des allocations et leur imputait, pêle-mêle, la surpopulation des centres urbains, le manque de logements, les insuffisances du ravitaillement et le marché noir.

Le préfet Labarthe, plus pondéré dans l'expression, résumait ainsi la rumeur publique :

« [...] une grande partie de cette population étrangère et israélite est oisive et dispose de ressources et de temps lui permettant de rechercher et de se procurer à loisir des provisions au détriment de la population laborieuse ordinaire du département⁴ ».

Usant des possibilités offertes par la circulaire du 16 juillet 1941, il avait interdit de nombreuses communes aux étrangers arrivant dans le département, mais il estimait cette mesure encore insuffisante et envisageait de « disperser » les étrangers déjà installés pour décongestionner les villes, en particulier Périgueux.

Pourtant, en octobre, il dut surseoir aux mesures envisagées à la demande du ministre secrétaire d'État à l'Intérieur, Pierre Pucheu, qui lui annonçait une circulaire imminente à ce sujet. Cette circulaire, n° 431 du 3 novembre 1941, fixait les modalités des mesures de dispersion que les préfets étaient autorisés à prendre et précisait :

« Ces mesures sont applicables aux étrangers et aux Français disposant de ressources et dont les agissements, l'attitude, la nationalité ou la confession,

4. ADD, 1 W 491, lettre au secrétaire d'État à l'Intérieur, 3 novembre 1941.

constituent des facteurs de mécontentement et de malaise dans la population, risquant ainsi de troubler l'ordre public ».

Les listes de dispersion devaient comprendre les informations suivantes : nom et prénom, date et lieu de naissance, nationalité et confession, temps de séjour en France, durée de validité et nature du titre de séjour, lieu de la résidence actuelle, station choisie par l'intéressé, motif succinct de l'éloignement, situation de famille, état de santé, services rendus, attaches françaises...

En novembre 1941, René Rivière (fig. 2) était nommé à la tête de la préfecture de la Dordogne en remplacement de Maurice Labarthe. Il entra en fonction le 6 décembre. Par une note manuscrite au bas d'un document adressé⁵ au Commissaire général aux questions juives, le nouveau préfet faisait part de ses intentions : « Mettre de l'ordre dans le Périgord, et notamment au sujet du problème des Juifs, lesquels sont pour une part importante, sinon capitale,



Fig. 2. Le préfet Rivière lors d'une cérémonie officielle (1941) (coll. Denise Rivière).

5. ADD, 1 W 491, lettre du 23 décembre 1941.

dans l’organisation du marché noir ». Une semaine plus tard, il insistait auprès du même : « Je me permets de signaler que la question des israélites est une question très importante dans mon département. Je la suis personnellement depuis la prise officielle de mes fonctions⁶ ».

II. Charles Altorffer indigné ?

Le préfet avait mis au nombre de ses actions prioritaires la dispersion des juifs étrangers selon les modalités de la circulaire du 3 novembre.

Au cours des entretiens consécutifs à sa prise de fonction, il rencontra successivement le directeur des Cultes⁷, Charles Altorffer, et le grand rabbin de Strasbourg, René Hirschler, auxquels il exposa ses intentions de dispersion et dont il sollicita l’aide pour établir les listes nécessaires à leur exécution.

Charles Altorffer se montra coopératif et proposa son aide. Dans une première lettre au préfet⁸, il précisait : « Il y a lieu, à mon avis, de faire une discrimination entre les juifs d’Alsace, de vieille souche française, d’une part, les juifs de nationalité étrangère, d’autre part et, enfin, des individus nettement suspects ». Suivaient des propositions pour chacun de ces groupes.

Pour les suspects : « [...] je ne verrai, en ce qui me concerne, pas d’inconvénient à ce qu’on les interne dans un camp existant ou à créer ».

Pour les étrangers, après avoir évoqué de « nombreux cas d’espèces » :

« Toute cette catégorie pourrait être envoyée en séjour forcé dans certaines communes du département par groupes de 12 à 15 familles si possible. Si je préconise la formation de ces groupes, c’est que je pense à leur donner la possibilité de célébrer leur culte ».

Enfin, pour les réfugiés d’Alsace de nationalité française : « S’il vous paraît indispensable d’en “disperser” un certain nombre d’entre eux, il faudra tenir compte du fait que dans l’une ou l’autre famille, il y a un fils ou une fille qui travaille et, par son gain, soutient la famille ».

Le préfet avait espéré obtenir du grand rabbin Hirschler la collaboration de l’aide sociale juive de Périgueux (fig. 3) :

« J’avais manifesté le désir [...] qu’il me fasse communiquer tous les renseignements en leur possession me permettant de discriminer avec

6. ADD, 1 W 491, lettre du 29 décembre 1941.

7. Le service des cultes, rattaché au ministère de l’Intérieur, est chargé de la gestion administrative (carrières, salaires, pensions, etc.) des curés, des pasteurs et des rabbins dans le cadre du régime spécial concordataire d’Alsace-Lorraine. Nommé en mai 1929 directeur de ce service délocalisé à Strasbourg avec les prérogatives d’un chef de service, Charles Altorffer fut reconduit dans sa fonction par Vichy. Le service, délocalisé à Périgueux depuis septembre 1939, passa sous la tutelle du Garde des Sceaux, Joseph Barthélémy en janvier 1941.

8. ADD, 1 W 491, Charles Altorffer au préfet, 24 décembre 1941.



Fig. 3. Les membres de l'aide sociale juive et le grand rabbin Hirschler (debout, à droite).

plus de certitude les israélites indésirables des autres de leurs coreligionnaires⁹ ».

Son espoir avait été déçu :

« Par un scrupule que je persiste à ne pas comprendre puisque ces travaux en collaboration auraient conservé un caractère strictement confidentiel, M. le Grand Rabbin n'a pas cru pouvoir faire droit à ma proposition, offrant au contraire de répondre scrupuleusement aux demandes de renseignements que je lui adresserai sur tel ou tel de ses coreligionnaires ou de lui communiquer les listes de dispersion que j'aurais établies ».

Et il concluait qu'il ne ferait pas appel à l'aide sociale juive : « Il m'appartient seul de prendre des décisions dans la plénitude de mon devoir et de ma responsabilité, sans que j'aie à les communiquer au préalable, ne serait-ce que pour visa, à toute autre autorité ».

Jugeant qu'il y avait un malentendu entre le préfet et le grand rabbin, Charles Altorffer répondit rapidement à la lettre du préfet :

« En tout état de cause, je crois utile de vous faire connaître que je poursuis mes investigations après avoir pris contact avec les dirigeants de l'Aide Sociale juive. Nous attendons pour très prochainement la visite de M. le Grand Rabbin de Strasbourg replié à Marseille qui a été atteint par téléphone. Je

9. ADD, 1 W 491, le préfet à Charles Altorffer, 5 janvier 1942.

compte préparer avec lui de nouvelles propositions qui, je l'espère, constitueront le “modus vivendi” qui pourrait donner satisfaction¹⁰ ».

Une collaboration, dont on ignore les modalités, entre l'Aide sociale juive et Charles Altorffer fut donc mise en place à l'initiative de ce dernier pour établir la liste souhaitée par le préfet. Charles Altorffer, qui dirigeait un service réduit à un comptable et une secrétaire, n'aurait pas pu l'établir par ses seuls moyens, ne disposant ni du personnel compétent ni, surtout, des fichiers nécessaires pour renseigner les nombreuses rubriques de la liste.

Le 26 janvier 1942, Charles Altorffer remit au préfet une liste, présentée comme le résultat de ses investigations, comportant « 75 Israélites de nationalité étrangère qu'aucun motif important ne me semble retenir à Périgueux » et lui annonça l'imminence d'une deuxième liste : « Une deuxième liste suivra d'ici peu de jours, comportant les noms de certains israélites n'habitant pas notre ville mais se prélassant presque quotidiennement dans les cafés de Périgueux ».

Ainsi le préfet put-il écrire dans son rapport mensuel de février 1942 :

« J'ai eu quelque résistance de la part du Grand Rabbin venu de Marseille, mais ayant compris que ma décision était formellement prise, ce dernier n'a pas manqué de collaborer avec moi pour me signaler les personnes israélites qu'il considérait lui-même comme peu intéressantes¹¹ ».

La deuxième liste ne fut jamais remise.

Assurant le préfet de ses regrets le 9 février, Charles Altorffer s'en excusa en ces termes :

« [...] malgré tous les efforts déployés de part et d'autre pour constituer une deuxième liste d'israélites de nationalité étrangère n'habitant pas la ville de Périgueux, il ne m'a pas été possible d'obtenir les éléments nécessaires ».

Si l'expression « de part et d'autre » corrobore l'existence d'une collaboration dans la recherche des informations, la cause de la défection reste inconnue. Il est possible que des informations alarmantes sur le devenir des dispersés soient parvenues fin janvier à la connaissance de l'aide sociale juive, de Charles Altorffer ou encore du grand rabbin.

10. ADD, 1 W 491, Charles Altorffer au préfet, 9 janvier 1942.
11. ADD, 1 W 1813.

III. La dispersion avec assignation à résidence

La dispersion consistait en l'assignation à résidence des familles d'« Israélites étrangers indésirables » dans des communes où elles étaient placées sous la surveillance de la gendarmerie. Les personnes dispersées étaient logées à leurs frais dans des hôtels ou dans des baraquements rendus disponibles par le retour de la plupart des évacués en Alsace à l'automne 1940.

Le préfet Labarthe avait commencé la recherche de localités pouvant servir de centres d'assignation à résidence. Une inscription de sa main au dos d'une lettre du préfet régional¹² le montre :

« copie transmise à M. le sous-préfet de Sarlat en le priant de vouloir bien me faire connaître s'il serait possible de loger dans les hôtels des Eyzies, Domme, etc., un certain nombre d'individus visés par la circulaire de M. le ministre de l'Intérieur en date du 3 novembre 1941. Dans l'affirmative, prière d'indiquer le nombre de places disponibles et le prix de pension pratiqué ».

Le préfet Rivière avait suivi la même politique et, le 2 juin 1942, il adressait une lettre au préfet régional à Limoges, pour lui faire part des premiers résultats de son action :

« [...] Toutefois à Périgueux plus qu'ailleurs peut-être, la nécessité d'éloigner certains éléments étrangers indésirables s'est révélée impérieuse et j'ai déjà pris un certain nombre de décisions d'éloignement à l'encontre de familles d'Israélites étrangers que j'ai assignés à résidence dans quelques chefs-lieux de cantons où elles se trouvent sous la surveillance directe de la gendarmerie ».

Un état des centres régionaux et départementaux d'assignation à résidence accompagnait la lettre. Trois centres départementaux y étaient cités, Le Bugue, Montignac et Vergt, où étaient regroupés respectivement 42, 47 et 19 israélites (au total 108 personnes), en application des circulaires n° 431 du 3 novembre 1941 et n° 76 du 2 janvier 1942.

Selon cet état, il n'y avait aucun Périgourdin dans les centres régionaux. Pourtant le préfet Rivière avait fourni une liste au préfet de Région dont il attendait toujours la décision :

« [...] Je crois devoir vous rappeler qu'en conformité des instructions de la circulaire n° 76 du 2 janvier 1942, je vous ai transmis le 28 février une liste des étrangers israélites possédant des moyens d'existence, entrés en France après 1936 et qui doivent être groupés dans des centres régionaux. Cette liste

12. ADD, 1 W 491, lettre datée du 24 novembre 1941.

comprend 50 familles et 118 personnes. Il y aurait urgence à ce qu'une décision soit prise à leur égard, et plus particulièrement en ce qui concerne ceux qui ont leur résidence à Périgueux et dans sa périphérie (Notre-Dame-de-Sanilhac, Boulazac, Coulounieix, Marsac) ».

Les noms de cette liste provenaient de celle établie par Jean Ruffel, le commissaire de police de Périgueux, et de celles des compagnies de gendarmerie du département, synthétisées par le chef d'escadron Joachim Clech, commandant de la compagnie de gendarmerie de la Dordogne.

On peut donc penser que le 2 juin 1942, si les mesures de dispersion avaient été exécutées, la plupart, sinon la totalité, des Juifs étrangers de la liste de Charles Altorffer étaient assignés à résidence au Bugue, à Montignac ou à Vergt. Cette liste étant introuvable aux Archives de la Dordogne, les identités des personnes dispersées ne sont pas connues.

IV. Les motivations

Pourquoi Charles Altorffer, dont ce n'était pas le rôle, a-t-il accepté, et peut-être proposé, de fournir au préfet Rivière une liste de Juifs étrangers à disperser ? Il apporte lui-même une partie de la réponse dans la lettre qui accompagnait la liste :

« Dans le désir d'éviter autant que possible des ennuis à mes compatriotes israélites français, réfugiés à Périgueux et ses proches environs, et de vous aider à assurer un minimum de justice dans l'application des mesures inévitables de dispersion des israélites de nationalité étrangère, j'ai l'honneur de vous transmettre dans l'annexe le résultat de mes investigations ».

Ce passage de sa lettre révèle deux motivations.

La première, qui lui est propre, est son souci de protéger les Juifs alsaciens, pour lui « français de vieille souche » et Alsaciens avant d'être Juifs, en sanctionnant d'assignation à résidence ceux des Juifs étrangers dont le comportement pouvait nuire à l'ensemble de leurs coreligionnaires.

L'aide sociale juive, connue pour porter assistance à tous les Juifs sans distinction, ne pouvait partager cette motivation. La coopération de l'aide sociale aux « investigations » de Charles Altorffer avec l'agrément du grand rabbin relevait probablement de la seconde raison : « assurer un minimum de justice » dans l'application des mesures de dispersion des Juifs étrangers, leur caractère « inévitable » étant supposé acquis.

L'attitude des responsables de l'aide sociale autorise plusieurs interprétations. Pensait-il que la décision du préfet étant irrévocabile, il convenait de limiter les injustices possibles tout en lui fournissant des gages de bonne volonté ? Ou bien, étant donné l'état de l'opinion périgourdine,

voyaient-ils dans la dispersion de certains Juifs étrangers une nécessité, certes injuste pour ceux-ci, mais salutaire pour l'ensemble des autres réfugiés juifs ? Ou encore, estimaient-ils que l'accroissement continu de la présence juive à Périgueux justifiait en effet un décongestionnement de la ville pour éviter que le seuil de tolérance des Périgourdiens envers les Juifs soit dépassé ?

Quoiqu'il en soit, Charles Altorffer agissait en accord avec le grand rabbin et l'aide sociale juive, ce qui implique que la remise de la liste au préfet était un acte qui devait *in fine* profiter à la communauté juive.

La suite des événements montra que c'était une erreur dont les conséquences furent parfois tragiques. Mais comment, en décembre 1941 ou janvier 1942, un esprit sain pouvait-il imaginer les abominations qui succéderent aux mesures d'internement et d'assignation à résidence prises alors par l'État français agissant de son propre chef en zone libre ?

V. Charles Altorffer, Juste

Les relations ultérieures entre Charles Altorffer, l'aide sociale juive et le grand rabbin Hirschler restèrent des relations d'amitié et de confiance. Aucun membre de l'aide sociale ne fit jamais grief au premier d'avoir remis la liste au préfet Rivière.

Mieux, c'est au directeur des Cultes que des Juifs firent appel dans plusieurs situations de danger ou d'urgence, comme lorsqu'il fallut assumer la direction de l'aide aux israélites après l'arrestation du bureau de l'UGIF de Périgueux le 4 avril 1944.

Lucien Lazare rappelle ainsi son action sur le site du judaïsme alsacien :

« Ce n'est qu'aujourd'hui qu'on a pu établir qu'après l'opération fatale du 4 avril, Charles Altorffer a assumé clandestinement la direction de l'UGIF. Transporté secrètement depuis Lyon par des agents de la résistance juive, l'argent de l'assistance était pris en charge à Périgueux par Charles Altorffer. C'est lui qui ensuite le répartissait aux assistantes clandestines de l'UGIF pour le faire remettre aux assistés. En agissant ainsi, ce haut-fonctionnaire de Vichy s'est mis délibérément hors-la-loi. Altorffer s'est exposé personnellement à des risques majeurs afin de protéger les Juifs les plus déshérités de la Dordogne et des environs ».

En ce printemps 1944 si meurtrier en Dordogne, usant de son statut de haut fonctionnaire au service de Vichy, Charles Altorffer osa des interventions, parfois risquées, dont certaines le mettaient hors-la-loi.

À plusieurs reprises, son bureau de la rue Gambetta, situé à deux maisons de la Kommandantur, et son domicile de Dourles¹³ servirent de refuges

13. Dourles est un hameau de la commune de Lisle, situé sur la route de Périgueux.

à des personnes recherchées ou à des Juifs, comme la jeune Madeleine Weil, de Haguenau qu'il emmena et mit à l'abri à Dourles au plus fort des massacres et des rafles de la division Brehmer, avant de la confier à une institutrice de Lisle.

En avril 1944, Jeanine Bloch fut arrêtée par la milice et emprisonnée, porteuse de fausses cartes d'identité et de 76 000 F destinés à des enfants juifs camouflés dans la campagne périgourdine. Charles Altorffer, alerté, prit « le risque grave de réclamer auprès de la milice cette somme d'argent, affirmant qu'elle était destinée aux réfugiés d'Alsace¹⁴ ».

En juin, il se rendit chez le chef de la Milice pour protester contre le vol des objets de culte dont avaient été victimes les Juifs de Lisle : à sa grande surprise, il en obtint des excuses et récupéra les objets volés.

Resté à son poste alors que le préfet Popineau lui avait conseillé de se cacher, son action à ce moment de la guerre se résume en une phrase, retrouvée dans le dossier administratif de Gustave Brua, le comptable de son service : « sauver les suspects et poursuivis qui venaient à Périgueux solliciter mon secours et ma protection ».

Lucien Lazare conclut :

« Jusqu'à la Libération, Charles Altorffer, maintenu par Vichy dans ses fonctions et ses responsabilités, continua à veiller au bien-être de ses administrés, désormais juifs dans leur grande majorité. On a dit à juste titre qu'il a fait du "domaine" où il œuvrait une enclave de la III^e République au cœur du régime de Vichy. Agissant ainsi, il a certes violé l'esprit de la politique du gouvernement, tout en respectant les lois et ordonnances en vigueur. Ce qui lui a valu l'affectueuse reconnaissance des Juifs ».

Cette conclusion fut écrite avant la sortie du livre de Bernard Reviriego.

Le « péché originel » de la remise de la liste, péché partagé, est-il de nature à remettre en cause l'attribution de la médaille des Justes ? Comment juger aujourd'hui cet acte placé sous la lumière crue d'un avenir que nul ne connaissait à l'époque où il fut commis ?

F. S.*

Sources et bibliographie

Archives départementales de la Dordogne : 1W491, 1W1812, 1W1813, 1W1814, 1W1829, 42W21, 42W58/2, 42W239/1, 42W240.

L'Argus du Périgord, année 1941.

ALTORFFER Charles, *Au service des réfugiés alsaciens dans le Sud-Ouest (1939-1945)*, dans *L'Outre-Forêt*, Société d'Histoire de l'Alsace du Nord.

14. Témoignage de Jeanine Bloch, née Weil, devant M. Lazare, en 2001.

* Auteur avec Catherine Schunck de plusieurs livres sur l'évacuation alsacienne dont *Strasbourg-Périgueux, villes sœurs*, paru en mai 2019 aux éditions Secrets de Pays.

- EGGERS Christian, 1995. « L'internement sous toutes ses formes : approche d'une vue d'ensemble du système d'internement dans la zone de Vichy », *Le Monde juif*, 1995, n° 153, p. 7-75.
- LAZARE Lucien, s.d. *Charles Altorffer nommé Juste parmi les Nations par le Mémorial Yad Vashem à Jérusalem*, <http://judaisme.sdv.fr/perso/philosem/altorf/index.htm>
- MARC Sandra, 2003. « L'assignation à résidence des Juifs par le gouvernement de Vichy, l'exemple de Lacaune », dans FIKALKOW Jacques (dir.), *Vichy, les Juifs et les Justes. L'exemple du Tarn*, Toulouse, Privat.
- REVIRIEGO Bernard, 2003. *Les Juifs en Dordogne, 1939-1944*, Périgueux, Fanlac / Archives départementales de la Dordogne.
- Site du Judaïsme d'Alsace et de Lorraine : <http://judaisme.sdv.fr/>

VIE DE LA SOCIÉTÉ



PROGRAMME DE NOS RÉUNIONS

4^e trimestre 2020*

7 octobre 2020 (Médiathèque Pierre-Fanlac, Périgueux)

- *Un banquet pour les noces d'argent de la SHAP,*
par Tristan Hordé
- *Le tabac en Dordogne : Histoire d'une culture, d'une économie et d'un patrimoine industriel et rural,*
par René Delon
- *Une illustre famille en Périgord au xix^e siècle,*
par Alain Boituzat
- Rencontre autour d'un livre : *Histoire illustrée du Périgord*,
par Gérard Fayolle et Francis Pralong

4 novembre 2020 (Médiathèque Pierre-Fanlac, Périgueux)

- *Le « cimetière des fous » : l'inhumation des malades alsaciens et mosellans « repliés » à Vauclare durant la seconde guerre mondiale,*
par Jean-François Meekel
- *Chamiers d'hier, d'aujourd'hui et de demain,*
par Marie-France Bunel et Julie Andraud
- *Simone Mareuil, un drame de cinéma,*
par Gilles et Brigitte Delluc
- Rencontre autour d'un livre : *Peintures murales en Périgord*

2 décembre 2020 (Médiathèque Pierre-Fanlac, Périgueux)

- *Le camp soviétique de Creysse,*
par Michel Lecat et Hervé Dupuy
- *Les jardins paysans à travers les cartes postales,*
par Christelle Boisbineuf
- *La pratique des archives ecclésiastiques : les Archives diocésaines de Périgueux et Sarlat,*
par Georges Honorat
- Rencontre autour d'un livre : *La Dordogne dans la seconde Guerre mondiale*,
par Bernard Lachaise et Anne-Marie Cocula

* Sous réserve des conditions sanitaires. Port du masque obligatoire et respect de la distanciation physique.

Élection des membres du conseil d'administration 2021-2023

Appel à candidatures

Les élections pour le renouvellement du conseil d'administration de notre compagnie auront lieu, à l'occasion de la prochaine assemblée générale, le 3 mars 2021.

Les membres de la Société désireux de faire acte de candidature à l'un des dix-huit sièges d'administrateurs à pourvoir sont invités à le faire savoir avant le 15 novembre 2020 par lettre adressée à :

M. le Président
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD
18, rue du Plantier
24000 Périgueux

COLLOQUE



La Révolution dans l'histoire des campagnes du Périgord

Enclavement et immobilisme économique d'une part, persistance des mouvements ruraux des Croquants à la Troisième République d'autre part, telle est l'image classique des campagnes du Périgord de Louis XIV à la Grande Guerre. Or cette chronologie pose beaucoup de questions au cœur desquelles se trouve la période de la Révolution française, qui montre un Ancien Régime beaucoup plus ouvert et amorce un tournant démographique et politique décisif.

Vendredi 16 octobre 2020, 18h30 : Révolution en Dordogne, Révolution française

Dîner-conférence au restaurant Le Saint-Jacques (avenue G.-Pompidou à Périgueux), en partenariat avec les Vieilles Maisons françaises

- Guy Mandon : *Une histoire de la Révolution en Dordogne des États Généraux au 9 thermidor et ses perspectives*
- Jean-Pierre Poussou : *La Révolution française : d'une immense espérance à la dictature jacobine et à la recherche d'une impossible stabilisation politique*

Samedi 17 octobre 2020, 9h30-17h : La Révolution dans la longue durée de l'histoire des campagnes

Conférences à la médiathèque Pierre-Fanlac (Périgueux), amphithéâtre Jean-Moulin

- Jean-Pierre Poussou : *L'économie du Périgord puis de la Dordogne du milieu du XVIII^e siècle au début du XIX^e siècle*
- Guy Mandon : *Comment les paysans du Périgord furent révolutionnaires ?*
- Gérard Fayolle : *Villages en Révolution au pays du Bugue*
- Bernard Platevoet : *La vente des biens nationaux en Périgord : les modalités d'une redistribution de la terre. L'exemple de Milhac-de-Nontron*
- **Déjeuner-buffet au restaurant Le Saint-Jacques**
- Corinne Marache : *Notables, paysans et agriculture au XIX^e siècle. Révoltes et changements de paradigmes*
- Yves Marie Bercé : *Croquants et paysans révoltés dans les campagnes du Périgord à l'époque moderne (XVII^e-XVIII^e siècles)*
- Table ronde animée par Anne-Marie Cocula : *Les campagnes du Périgord : la Révolution dans la longue durée des campagnes du Périgord*
- Conclusion : Anne-Marie Cocula

Inscription obligatoire au 05 53 06 95 88 (nombre limité de places)

Tarifs (chèque à l'ordre de la SHAP) :

- vendredi, dîner-conférence : 35 €
- samedi, colloque : 20 € / buffet : 20 €

Souscription Actes du colloque : 13 €

Société Historique et Archéologique du Périgord
18, rue du Plantier 24000 Périgueux / www.shap.fr

Vie de la bibliothèque

ENTRÉES DANS LA BIBLIOTHÈQUE

- Fanlac Pierre et Mézel Louise (ill.), *La tour penchée de la Vermondie*, Aubas, Fanlac, 2020 (don de l'éditeur).
- Reix Jacques, *Au fil du Dropt de Villages en Moulin... de Châteaux en Bastides*, Couze-et-Saint-Front, Secrets de Pays, 2019 (don de l'éditeur).
- Woehrle Christophe, *Prisonniers de guerre...*, Couze-et-Saint-Front, Secrets de Pays, 2019 (don de l'éditeur).
- Cocula Anne-Marie et Lachaise Bernard (dir.), *La Dordogne dans la Seconde Guerre mondiale*, Aubas, Fanlac, 2020 (don de l'éditeur).
- Grimbart Jacques, *Sineuil : un château dans la tourmente révolutionnaire, commune de Saint-Cernin-de-l'Herm (Dordogne)*, tapuscrit, 2020 (don de l'auteur).
- Reix Jacques, *Bateliers des Pays de Garonne et Dordogne*, Couze-et-Saint-Front, Secrets de Pays, 2019 (don de l'éditeur).
- Woehrle Christophe, *La Cité silencieuse : Strasbourg-Clairvivre (1939-1945)*, Couze-et-Saint-Front, Secrets de Pays, 2019 (don de l'éditeur).
- Braun Hélène, *Le souffle des enfants. Brantôme (1942-1945). Histoire oubliée d'un sauvetage*, Couze-et-Saint-Front, Secrets de Pays, 2017 (don de l'éditeur).
- Dupuy Hervé et Lecat Michel, *Le drapeau rouge flotte à Bergerac*, Couze-et-Saint-Front, Secrets de Pays, 2019 (don de l'éditeur).
- Daney Charles, *Petite histoire de la Gironde*, Morlaàs, Cairn, 2018 (don de Dominique Audrerie).
- Chalmel Patrick, *Lo Brageiraques. Le bergeracois. Comprendre, parler lire et écrire la langue d'oc du pays de Bergerac (Périgord Pourpre)*, Périgueux, Lo Bornat dau Perigord, 2018 (don de l'éditeur).
- Moszkowski-Ouargli Pauline, *Citoyennes des champs. Ces femmes de Beaumont en Périgord pendant la Révolution française*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2015 (don de l'éditeur).

- Promis Éliane, *À la guerre, à la ferme. Jean et Angéline s'écrivent en 14-18*, Lalinde, Feuille à Feuille (don de l'auteur).
- Roux Jean, *Dictionnaire toponymique des communes de Dordogne*, Périgueux, Novelum / Billère, Lo Congrès permanent de la lenga occitana (don de Novelum).
- Rebeyrotte Catherine, *Michel Testut « le Virgile du Périgord »*, Couze-et-Saint-Front, Secrets de Pays, 2020 (don de l'éditeur).
- Blignières Gilles de, Morand du Puch Christophe, Piraud Claude-Henri, Ruchaud Jean-Louis, *Généalogies périgourdines. Tome VI*, Paris, Patrice du Puy, 2017 (don de Claude-Henri Piraud).
- Aubertin Serge-André, *Le guide de l'APRED, La Boucle du Briodet*, Saint-Estèphe, Association du Patrimoine, Recherche, Étude et Découverte, 2019 (don de Dominique Audrerie).
- McDonald Thomas, *La vie d'un émigré au service du Tsar : Jeunesse russe d'un seigneur de Hautefort, le baron de Damas (1795-1814)*, Hautefort, Hautefort Notre Patrimoine / Hautefort, Fondation du château de Hautefort / Périgueux, Société historique et archéologique du Périgord, 2020 (don Hautefort Notre Patrimoine).
- Pour visiter l'abbaye de Chancelade, Chancelade, Abbaye de Chancelade, s.d. (brochure).
- Linfort Jean-Michel, *Astres et désastres en Périgord*, Neuvic-sur-l'Isle, Les Livres de l'Îlot, 2019 (don de l'éditeur).
- Toussaint Jean-Marc, « Le Périgord pays de cocagne », extrait de *Le Républicain Lorrain-Mag.*, 10 juillet 2020 (don de Jean-Paul Durieux).
- Billion Jean-Francis, « *In Memoriam* : Robert Toulemon (Périgord 1927 - Paris 2020) ; haut fonctionnaire, français et européen et militant fédéraliste », extrait de *Fédéchoses*, n° 185 (don de l'auteur).
- Billion Jean-Francis, « *In Memoriam*. Hommage à Abel Bernard Lesfargues, décédé le 23 février 2018 en Périgord, auteur et poète, traducteur, éditeur et militant fédéraliste », extrait de *Fédéchoses*, n° 178 (don de l'auteur).

Huguette Bonnefond

DANS NOS COLLECTIONS

L'invention du « guide touristique » : *Les Délices de la France*, de François-Savinien d'Alquié (édition de 1685)

Ce n'est qu'avec l'instauration des congés payés en 1936 – deux semaines par an – que le plus grand nombre a pu prétendre *faire du tourisme*, mais il a fallu attendre la fin des années 1950 pour qu'il se développe réellement dans les classes moyennes, avec la troisième semaine de congés payés. Ce n'est pas dire que le tourisme n'existait pas avant le xx^e siècle, ni ce que l'on nomme aujourd'hui un « guide », mais ce type d'ouvrage était d'une autre nature et ne s'adressait pas aux mêmes catégories sociales.

Les premiers guides à l'usage du voyageur

Le premier livre à explorer le territoire de la France paraît en 1552. C'est l'œuvre du médecin imprimeur Charles Estienne (1504-1564), qui le nomme *La Guide¹ des chemins de France*. Son but était alors d'indiquer aux pèlerins les routes à suivre pour aller à Rome ou à Saint-Jacques-de-Compostelle. Il eut beaucoup de succès et, à sa suite, d'autres « guides » ont été publiés, dont *Le Voyage de France dressé pour l'instruction et commodité tant des Français que des estrangers*, de Charles de Varennes, en 1639 (présent dans la bibliothèque de la SHAP). *Les Délices de la France* (1670) de François-Savinien d'Alquié conserve les principes de ses prédecesseurs : malgré ses dimensions (600 pages), il reste aisément maniable grâce à un format in-12, et donne au voyageur des éléments encyclopédiques sur les lieux traversés. L'édition de la bibliothèque de la SHAP² est celle de 1685 (fig. 1) ; le livre fut constamment réédité jusqu'à nos jours, y compris récemment en *reprint* par un éditeur étranger.

Ce n'est qu'à partir du xvi^e siècle que des personnes aisées se déplacent pour satisfaire leur curiosité et pour leur plaisir, non pour les affaires : on connaît notamment le texte de Montaigne au retour de son voyage en Italie. La Cour étant installée à Versailles sous Louis XIV, peu de Français entreprenaient de voyager pour leur agrément, comme le faisait par exemple Madame de Sévigné ou, au xviii^e siècle, Saint-Simon. Cependant les livres pour aider les voyageurs ont du succès, comme le *Voyage de Chapelle et Bachaumont* (1663), sorte de guide en prose et en vers pour, notamment,

1. *Guide* a d'abord été un nom féminin.
2. SHAP1018128.

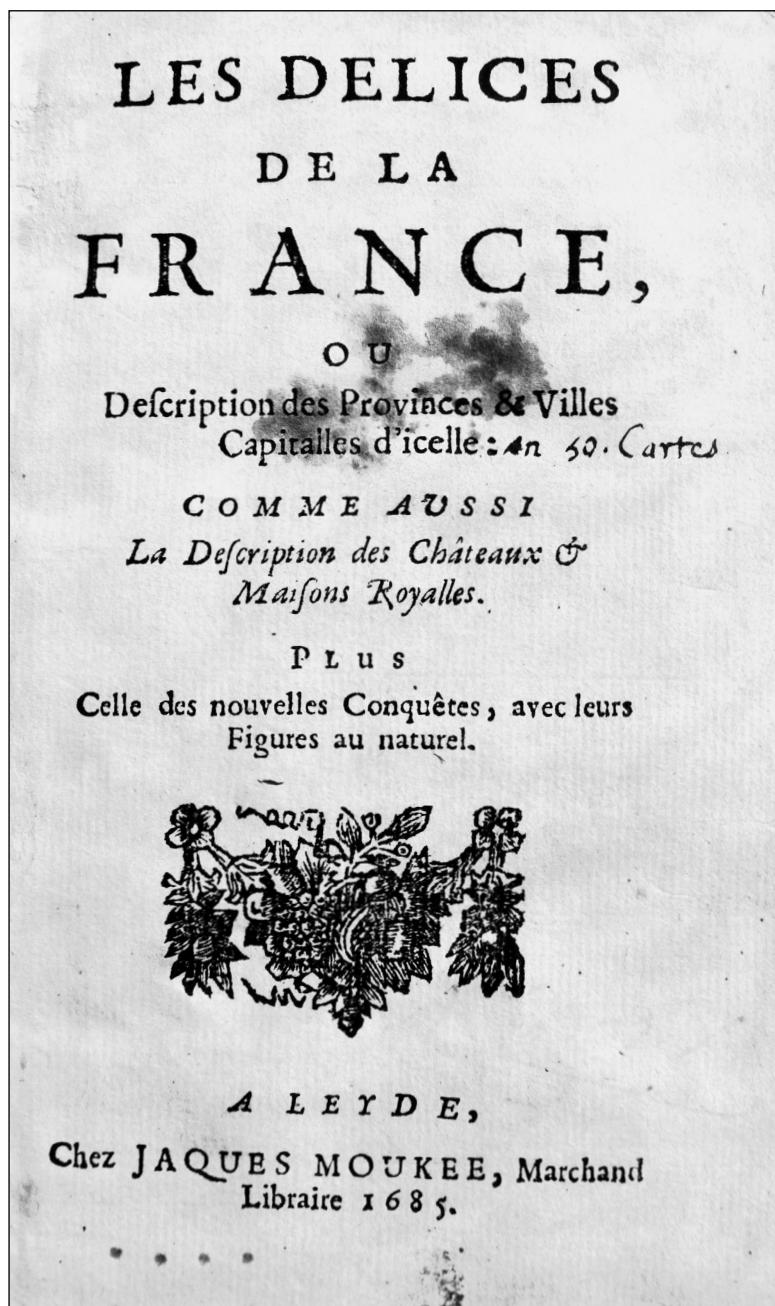


Fig. 1.

indiquer les bonnes tables. Ce n'est vraiment que dans la seconde moitié du XVIII^e siècle que les voyages d'agrément se multiplient : ils sont d'abord et surtout le fait d'aristocrates anglais fortunés qui entreprennent le « Grand Tour », voyage circulaire en France, en Italie et en Suisse – de là vient le mot *tourist* (vers 1780, du français *tour* au sens de « voyage »), introduit en français en 1803 à propos de voyageurs anglais.

En France, les classes aisées se déplacent elles aussi au XIX^e siècle, ce que favorise le développement du chemin de fer. En même temps, les guides se multiplient : en Grande-Bretagne, le guide Murray (1836, sur la Hollande, la Belgique et la Rhénanie), en France le guide Joanne (1841, devenu le Guide bleu après 1914), en Allemagne le guide Baedeker (1843).

Un titre programmatique

Le titre complet de l'ouvrage de François-Savinien d'Alquié est *Les Délices de la France ou Descriptif des Provinces & Villes Capitales d'icelle : comme aussi La Description des Châteaux & Maisons Royales. Plus celle des nouvelles Conquêtes, avec leurs figures au naturel*. Il faut entendre le mot délices au sens de « ce qui ravit ». Les diverses provinces sont donc décrites de manière plus ou moins développée selon leur importance économique, leurs particularités géographiques, le nombre des monuments et lieux considérés

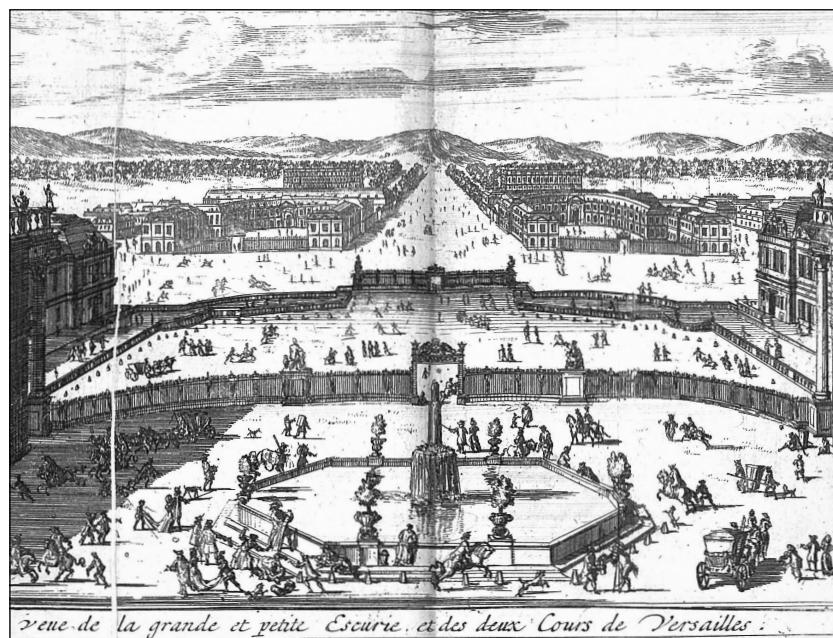


Fig. 2.

remarquables et, également, l'abondance des anecdotes curieuses à propos des habitants ou d'un monument. L'ensemble comprend aussi une carte de France et quarante-neuf dessins à la plume, avec une place privilégiée pour Versailles : outre un plan de la ville, sont donnés une représentation du château, des écuries (fig. 2), du labyrinthe, de la ménagerie royale – tous les animaux qui l'occupent cités. La province du Périgord est présentée en une page générale (p. 450), Périgueux a droit à un peu plus de deux pages (451-453). La notice concernant Sarlat (p. 453-455) inclut d'autres lieux ; elle est prolongée avec une partie sur Libourne et Bourg.

Une vision du Périgord

La région est divisée en « haut et bas Périgord ». On y insiste sur l'aspect géographique et le fait que la province est surtout couverte de châtaigniers qui donnent nourriture aux habitants et permettent l'élevage des porcs. Les châtaigniers fournissent en outre le bois nécessaire aux forges. Sans autre précision, la province produit « du vin extrêmement délicat, bon et nourrissant, qui n'est point fumeux³, ni incommode à l'estomac ». Des remarques sont ajoutées sur la qualité de l'air, qui exclut les maladies contagieuses, et sur la présence d'eaux utiles pour les soins.

L'histoire de Périgueux est inscrite dans un mythe fondateur : la ville aurait été établie par les enfants de Noé, et pour cela dénommée autrefois *Japhet*. Le « guide » la présente comme divisée en deux, « en ville et en cité ». Les principaux monuments sont énumérés, l'amphithéâtre désigné par « les Rolphies ou Cacarota », « la Tour de Vésonne ou Veysonne, d'une forme ronde et fort spacieuse [...] n'a ni fenêtres ni portes, et on n'y peut entrer que par deux grilles souterraines, ce qui fait croire que c'était autrefois un temple de Vénus ». Quelques curiosités : « Il y a un bourg qu'on nomme *Marsac*, près duquel il y a une fontaine qui a le flux comme la Mer ». La région est d'ailleurs considérée comme « merveilleuse pour des lieux souterrains », et notamment pour « une grotte près de *Miramont* qu'on appelle le *Cluseau*⁴, qui a 5 ou 6 lieues sous terre, où on voit des salles et des chambres pavées à la mosaïque, des autels, & des belles peintures, des fontaines, & des fleuves, dont l'un a 120 pieds de large, au-delà duquel on voit une vaste campagne, où pas un n'a eu encore la hardiesse d'aller, & dont la rapidité est extrême ». Une anecdote enfin concernant Périgueux : « la ville est bâtie sur un étang souterrain : parce qu'on a remarqué que le grand puits de la place, qu'on a bouché depuis quelques années, à cause que les femmes de mauvaise vie y précipitaient leurs

3. « qui envoie des vapeurs à la tête ».

4. Désignation ancienne de la grotte de Rouffignac, déjà décrite à peu près dans ces termes au XVI^e siècle par François de Belleforest dans *La Cosmographie universelle de tout le monde* (1575).

enfants, était un abîme sans fond, & d'autant que ceux qu'on y a descendus ont rapporté qu'ils voyaient une grande étendue de pays couverte d'eau ».

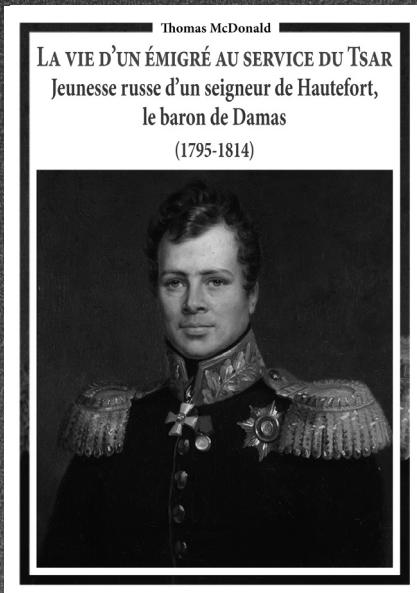
De Sarlat, on retient que « sa grandeur est médiocre, mais sa laideur est très grande » ; « la bonne chère y est ordinaire, les *truffes* à bon marché, & l'huile de noix plus qu'il n'en faut pour faire des sauces ». On y remarque beaucoup de maisons religieuses et l'on y pêche beaucoup de saumons à deux lieues de la ville. Cadouin est évoqué pour ses « belles reliques » et son suaire. D'autres lieux ne sont que cités, en particulier aux abords de la Dordogne, mais Bergerac se distingue comme « une des plus agréables villes du Royaume [...] où l'on se divertit le mieux, soit pour faire bonne chère, ou pour avoir des personnes bien faites pour s'entretenir, pour jouer, & pour se promener ; qui est riche & marchande & où l'abondance règne avec le plaisir ». En réalité, déjà au XVII^e siècle, ce sont les bourgs et bastides édifiés tout au long du fleuve qui semblent mériter le détour des voyageurs. Ils seront séduits par cette formule commerciale avant l'heure de l'auteur des *Délices de la France* : « Tout le pays qui est sur la rivière de Dordogne est une petite Égypte ».

Chantal Tanet

L'orthographe de tous les passages cités a été modernisée.

CO-ÉDITION

LA VIE D'UN ÉMIGRÉ AU SERVICE DU TSAR. JEUNESSE RUSSE D'UN SEIGNEUR DE HAUTEFORT, LE BARON DE DAMAS (1795-1814)



Nous avons la joie de vous annoncer la récente parution d'un ouvrage, en co-édition avec nos amis de Hautefort Notre Patrimoine et de la Fondation du château de Hautefort, consacré au baron Maxence de Damas et signé par notre collègue Thomas McDonald.

Basé sur de nouvelles recherches et des documents inédits, ce livre retrace l'extraordinaire carrière de Maxence, baron de Damas, seigneur de Hautefort.

Enfant de l'émigration envoyé en Russie, éduqué dans une école militaire prestigieuse de Saint-Pétersbourg, Maxence de Damas combat avec distinction dans l'armée russe contre Napoléon aussi bien à Austerlitz en 1805 que pendant les Campagnes de Russie, de l'Allemagne et de France en 1812-1814. Après la défaite de Napoléon en 1814, il entre au service de la France de la Restauration, devenant successivement général de l'armée royale, ministre de la Guerre et ministre des Affaires étrangères sous Louis XVIII et Charles X. À la suite de sa carrière ministérielle, sa haute moralité et ses principes religieux font de lui le choix du roi pour diriger l'éducation du futur comte de Chambord, héritier de la dynastie des Bourbons. Damas suit la famille royale en exil en 1830 et revient en France en

1834 pour entreprendre la restauration du château de Hautefort et la modernisation des méthodes agricoles du domaine.

Cette étude se concentre sur les années de formation de Damas, membre et observateur de la société d'élite de Saint-Pétersbourg et officier de l'armée du Tsar pendant le conflit épique avec la France de Napoléon. Son histoire évoque l'atmosphère et les événements immortalisés par Tolstoï dans *Guerre et Paix*.

Thomas McDonald, avocat aux barreaux de Louisiane, New York et Paris, est résident en France depuis plus de 40 ans et Périgourdin depuis 30 ans. En parallèle de sa carrière d'avocat international, il est Secrétaire Général de la Fondation du Château de Hautefort et vice-président de Hautefort Notre Patrimoine.

Tarif : 12 € (ou 16,50 € en cas d'envoi postal) – chèque à l'ordre de Hautefort Notre Patrimoine à adresser à : Hautefort Notre Patrimoine, Hôtel de ville, rue Sylvain-Floirat, 24390 Hautefort
Des exemplaires sont également disponibles au siège de la SHAP (05 53 06 95 88).

Revue de presse

- *Feuillets Sem, Bulletin de l'association Sem*, n° 81, avril 2020 : « Astruc, Nijinski, Sem » (É. Rombach-Bonnelle).

- *Art et Histoire en Périgord Noir*, n° 161, 2020/2 : « Jean-Baptiste-Louis Taillefer, dit *Le Général*, une carrière militaire pour l'Empire » (M.-F. Moine) ; « Promenade castrale en Sarladais, en octobre 1836, avec François [Vatard de] Jouannet et l'abbé Audierne » (commentaires de C. Lacombe) ; « Jeanne-Marie Tripier, orpheline de guerre de 1914, "adoptée" par Albert S. Gilkey, "gentil Américain" » (M. Beernaerts) ; « Les peintres de la préhistoire du Périgord en 1921 à l'American Museum of Natural History de New York » (V. Forbin, C. Lacombe et P. Martial).

- *Lo Bornat*, janv.-fév.-mars 2020 : « Jean-Elie Fonvielhe : le regard d'un prêtre patriote sur la langue d'oc » (G. Mandon).

- *Taillefer, Connaissance et mise en valeur du patrimoine du pays de Villamblard*, n° 47, mai 2020 : « La Dame de Barrière » (D. Marchand) ; « Hubert Faure, vétéran du commando Kieffer » (D. Marchand) ; « Hommage à Maxime Sarlat » (C. Paoletti) ; « La seigneurie de Barrière » (C. Paoletti) ; « La restauration de l'église d'Issac au XIX^e siècle » (M. Paoletti) ; « Heurs et malheurs du château de Montréal du temps des Ponbriand » (P. Belaud).

- *Secrets de Pays. Échos du Pays Lindois*¹, n° 1, 1^{er} sem. 2013 : « Dossier : Les friches industrielles, un patrimoine à sauvegarder » : « La cheminée mystérieuse de la Bouriette » (C. Bourrier) ; « La forge de Montclar » (R. Simonet) ; « Le four à chaux de Clérans » (R. Simonet) ; « Le four à chaux de Saint-Capraise-de-Lalinde » (J. Clément) ; « La poudrerie de Mauzac » (J. Tronel) ; « Le passé industriel de Couze » (F. Cheyrou).

- *Secrets de Pays. Échos du Pays des Bastides*, n° 2, 2^e sem. 2013 : « Dossier : La Dordogne, portrait d'une rivière » : « La Dordogne : une rivière vivante » (S. Fagette) ; « Un patrimoine classé à l'UNESCO » (D. Faugères) ; « Pêcheurs d'eau douce » (C. Bourrier) ; « Souvenirs du dernier gabarier »

1. Tous les numéros de la revue *Secret de Pays. Échos du Pays des Bastides* ont été donnés par l'éditeur.

(J. Clément) ; « Passer le bac à Badefols-sur-Dordogne » (J. Tronel) ; « La mémoire des crues au port de Couze » (M. A. Rateau) ; « La crue centennale de 1944 en Bergeracois » (J. Tronel).

- *Secrets de Pays. Échos du Pays des Bastides*, n° 3, 1^{er} sem. 2014 : « Dossier : Gens d'ici d'hier et d'aujourd'hui » : Barthélémy de la Borie du Pourteil, Alexis de Gourgue, Marie Pourquery de Gardonne et l'abbé Paulhiac, Eugène Cuniac, Albert Claveille, André Cheynier, François Llambrich, Henri Couroy, la « Maison Bariat », Simone Labrot-Vigier.

- *Secrets de Pays. Échos du Pays des Bastides*, n° 4, 2^e sem. 2014 : « Dossier : Patrimoine et savoir-faire » : « L'hiver, le feuillardier » (R. Simonet) ; « Couze-et-Saint-Front, du papier au champagne » (F. Cheyrou) ; « Un vieux métier, le distillateur ambulant » (C. Bourrier) ; « Anem tuar le pòrc ! » (M. Hitieu) ; « Ferronnier d'art » (F. Rondon-Rossi) ; « Georges Duchêne, maître papetier, pionnier du papier d'art » (F. Cheyrou, J. Tronel) ; « Altaïr... du savoir-faire au savoir-vivre » (R. Simonet).

- *Secrets de Pays. Échos du Pays des Bastides*, n° 5, 1^{er} sem. 2015 : « Dossier : Périgord, terre d'accueil » : « Immigration et toponymie » (C. Bourrier) ; « Les Bretons des Bastides » (S. Le Bail) ; « Des réfugiés espagnols en pays lindois » (J. Tronel) ; « Bernard Vu Quang Huy, Indochinois, immigré de force en Bergeracois » (R. Simonet) ; « Des Alsaciens au pays des Bastides » (C. Schunck) ; « Des expulsés lorrains à la poudrerie de Bergerac » (F. Schunck) ; « Des Soviétiques en Bergeracois. Le camp de Creysse (janvier-août 1945) » (H. Dupuy) ; « Nomades... Souvenirs d'enfance ! » (P. Boitrel).

- *Secrets de Pays. Échos du Pays des Bastides*, n° 6, 2^e sem. 2015 : « Dossier : Fêtes et traditions populaires » : « Jonchée et couronne : le mariage façon Périgord » (M. M. Fourteaux) ; « Le mai des élus » (J. Marvier) ; « Le musette, entre cabrette et accordéon » (C. Bourrier) ; « Souvenirs de bals » (C. Bourrier) ; « “La cigale”, dancing Cantegrel, histoire d'une vie ! » (J. Flourent-Cantegrel) ; « La fête votive à Port de Couze » (P. Gonthier) ; « La fête de la Résistance aux Bois de Larocal » (J.-C. Castagner) ; « La Saint Vivien et la Saint Firmin, des foires au goût d'antan » (M. Hitieu) ; « C'est le chabrol qui ravigote ! » (F. Cheyrou) ; « Du cidre à Pontours Haut... Entre amitié et tradition » (F. Cheyrou).

- *Secrets de Pays. Échos du Pays des Bastides*, n° 7, 1^{er} sem. 2016 : « Photo animalière : entre affût et billebaude, l'école de la patience » (P. Boitrel) ; « Jacques Saraben, l'art sans frontière » (F. Cheyrou) ; « Simone Grignon, itinéraire d'une femme libre » (A. Delpérier) ; « Le Chopin Gourmand, le Bistrot de Badefols-sur-Dordogne » (F. Cheyrou).

- *Secrets de Pays. Échos du Pays des Bastides*, n° 8, 2^e sem. 2016 : « Alain Vergez, professionnel de l'image » (F. Cheyrou) ; « Pleine Nature. Libre ! La fouine » (P. Boitrel) ; « Place du silence » (J. Bonnefon) ; « Le Mont d'Onel ou la vie de château » (F. Cheyrou).

- *Secrets de Pays. Échos du Pays des Bastides*, n° 9, 1^{er} semestre 2017 : « Polyrey, l'amour du bois » (R. Simonet) ; « Deux siècles d'activité papetière à Rottersac » (C. Bourrier) ; « GRASASA, la petite usine dans la prairie » (M. Fourteaux) ; « Bergerac années d'hier » (B. Giraudel).

- *Secrets de Pays. Échos du Pays des Bastides*, n° 10, 2^e sem. 2017 : « Dossier : Bastides et cités médiévales » ; « Le renard roux, hôte discret de nos forêts » (S. Fagette, P. Boitrel) ; « Les cars Boullet, depuis trois générations » (F. Cheyrou) ; « Escale au restaurant du château Les Merles » (F. Cheyrou).

- *Secrets de Pays. Échos du Pays des Bastides*, n° 11, 1^{er} sem. 2018 : « Dossier : Secrets au fil de l'eau » ; « Marcel Nino Pajot, à cœur ouvert » (F. Cheyrou) ; « Le Spécifique Victorieux » (G. Lallemand) ; « Lawrence du Périgord » (M. Delahaye) ; « Albéric Cahuet (1877-1942). Le Maître de Fondaumier » (A. Delpérier) ; « Quatre portraits de chefs » (F. Cheyrou).

- *Secrets de Pays. Échos du Pays des Bastides*, n° 12, 2^e sem. 2018 : « Dossier : Le petit patrimoine rural bâti » ; « Patrick Mignard ou le Périgord en lumière » (F. Cheyrou) ; « Winchelsea, the English bastide » (M. Delahaye) ; « Bernard Lesfargues (1924-2018). Cailloux blancs d'un itinéraire » (A. Delpérier) ; « L'abbaye de Cadouin. Réflexions de l'abbé Audierne sur la conservation du patrimoine » (M. Lecat).

- *Secrets de Pays. Échos du Pays des Bastides*, n° 13, 1^{er} sem. 2019 : « Dossier : Histoires de femmes en Périgord » ; « L'effraie des clochers ou dame blanche » (S. Fagette) ; « The British in the Perigord » (M. Delahaye) ; « La Bastide capraise : “Comme à la maison” » (F. Cheyrou) ; « Bénédicte Giniaux, Galeriste d'art à Bergerac » (F. Cheyrou) ; « Des femmes incarcérées à Mauzac dans l'immédiat après-guerre » (J. Tronel).

- *Secrets de Pays. Échos du Pays des Bastides*, n° 14, 2^e sem. 2019 : « Au fil du Drayaux » (E. Pelé) ; « Lac de l'Escourou : Dame nature y a son mot à dire ! » (G. Lallemand) ; « La disparition des abeilles, un désastre écologique majeur ! » (R. Sznajder) ; « Bernard Giraudel, le “marchand de bonheur” a tiré sa révérence » (J. Bonnefon) ; « William Russel Flint, the man who painted the Perigord » (M. Delahaye).

- *Secrets de Pays. Échos du Pays des Bastides*, n° 15, 1^{er} sem. 2020 : « Dossier : Architecture et paysage » ; « Le loup gris (*canis lupus*) » (S. Fagette) ; « Roxane Duraffourg... en toute intimité » (F. Cheyrou) ; « Mauzac, un modèle d'architecture carcérale » (J. Tronel) ; « Louis Delluc, enfant de Cadouin » (G. Delluc) ; « Envie d'un restaurant au bord de l'eau ? » (F. Cheyrou).

- *Bulletin de la Société archéologique et historique de Tarn et Garonne*, t. 144, 2019 : « Quatre siècles d'ornements typographiques utilisés par les imprimeurs montalbanais » (G. Forestié).

- *Bulletin de la Société botanique du Périgord*, n° 98, 2020 : « *Buxbaumia aphylla*, une mousse discrète en Dordogne » (J.-C. Guichard) ; « Actualités sur Jeanne Barret et la SBP » ; « Transcription des testaments de



Jeanne Barret (1740-1807) » (S. Miquel et N. Maguet) ; « Petit inventaire des lianes introduites dans la flore de Dordogne » (B. et N. Bédé).

- *Préhistoire du Sud-Ouest*, n° 27, 2019 : « Sites solutréens de surface. Région du Sarladais et d'Issigeac (Dordogne) » (D. Sebastianutti) ; « La grotte ornée de la Forêt (Tursac, Dordogne). Une histoire et une cavité presque ignorées » (B. et G. Delluc).

- *Études aveyronnaises*, 2019 : « 1 200 ans après : le diplôme de Louis le Pieux et la fondation de Conques » (F. de Gournay) ; « Les peintures murales de l'église préromane de Toulongergues et leur inédite évocation de l'hétimasie » (R. Laurière) ; « Montaigne, un homme libre au cœur des guerres de Religion » (A. Jouanna).

- *Cercle d'histoire et de généalogie du Périgord*, n° 132, 1^{er} tr. 2020 : « Le curé de Bussac a-t-il été assassiné ? » (G. Ravon) ; « Venir au monde au XVIII^e siècle » (Collectif) ; « Mortalité sous l'Ancien Régime à travers les registres paroissiaux » (Collectif) ; « Affaire Maurice Duteil. Abus de faiblesse à Badefols-d'Ans 1688-1722 » (L. Chivaille) ; « Les mendiants à Molières XVIII^e siècle : l'aumône » (C. Veaux).

- *Revue historique et archéologique du Maine*, t. 16, 2018 : « Les Caillard d'Aillières. 350 ans au service du territoire et du pays ».

- *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 3^e série, n° 25, 2019 : « Autour de la cathédrale Saint-André ».

- *Revue de l'Agenais*, t. 147, n° 2, avril-juin 2020 : « Quelques aspects de l'œuvre naturaliste de Bernard Palissy » (A. Sarrieau).

- *Le Festin*, n° 114, juillet 2020 : « Un palais Renaissance à Bourdeilles » (A. Faure) ; « Félix Vallotton au fil de la vallée de la Dordogne » (D. Dussol).

- *Revue historique et archéologique du Libournais et de la vallée de la Dordogne*, t. 87, n° 314, 2^e sem. 2019 : « Quelques éléments nouveaux autour de l'amitié d'André Lacaze et de François Mauriac » (A. Chaume).

- *ARAH, Association de recherches archéologiques et historiques du pays de La Force*, n° 59, juin 2020 : « Les écuries et les Recettes du château de La Force. Chronique d'une déchéance annoncée » (P. Belaud) ; « La Béarnaise, village royal » (J. Audebert).

- *L'Ascalaphe, Association culturelle du pays de Savignac*, n° 28, mars 2020 : « Sur les cabanes en pierre sèche savignacoises : origine de l'étude », « À bâtons rompus : réflexions et hypothèses sur l'ancien Savignac », « Sur le passé géologique de Savignac » (J.-L. d'Hondt) ; « Le bâtonnier Raoul Roussel » (O. Labeille).

- *Bulletin du Groupe de recherches historiques du Nontronnois (GRHIN)*, CR n° 514 : « On l'appelait "Doublemètre", mercenaire de l'épuration en Périgord, homme des arts à Paris » (J.-J. Gillot).

Huguette Bonnefond



COURRIER DES CHERCHEURS ET PETITES NOUVELLES

par Brigitte DELLUC

DEMANDE DE NOTRE BIBLIOTHÈQUE

- Notre bibliothèque possède la série complète de la collection *Sédiments* éditée par les éditions Périgord Patrimoines, exceptés les numéros 2 (« Les Beunes, vallées magnétiques ») et 5 (« Les éveilleurs. Ces Périgourdin(e)s qui inventent l'avenir »). Ces numéros sont épuisés et elle les recherche. Peut-être l'un de nos membres souhaite-t-il en faire cadeau à notre Société ?

COURRIER DES LECTEURS

- Monique Peytral n'est plus. Quelques mots de la part de Brigitte et Gilles Delluc (gilles.delluc@orange.fr) : « Elle était née à Nice en 1926. Ses obsèques ont eu lieu le mardi 4 août 2020 à Mauléon-Licharre (Pays basque). Après avoir travaillé comme fresquiste pour des architectes, elle a consacré 11 ans de sa vie à Lascaux II entre 1972 et 1983.

Nous avons fait sa connaissance en 1975-1976 pendant nos missions dans la grotte avec André et Arlette Leroi-Gourhan et Denis Vialou pour préparer *Lascaux inconnu*. Elle nous expliquait comment, après avoir façonné le relief du Diverticule axial en fonction des relevés de l'IGN, chaque jour, les sculpteurs pénétraient dans la grotte originale pour préciser les moindres reliefs superficiels, tandis qu'elle faisait d'incessants allers et retours pour relever tous les détails de la peinture. Elle les mesurait, les copiait sur un carnet de travail et les reproduisait le jour même dans le fac-similé en utilisant des pigments naturels identiques à ceux des Cro-Magnons (fig. 1, cliché B. Froidefond). Ses dessins d'étude sont particulièrement émouvants. En 1975, la fabrication de Lascaux II avait été interrompue car le propriétaire avait épuisé ses ressources financières : il avait fait donation à l'État de la grotte moyennant une juste rétribution et le droit de reproduire la cavité, mais la somme pourtant rondelette



Fig. 1.



Fig. 2.

avait seulement permis de construire un bunker en béton dans une ancienne carrière proche de la grotte originale et de commencer la fabrication du fac-similé de Lascaux en commençant par le Diverticule axial.

Nous étions fascinés par cette artiste tellement éprise de Lascaux qu'elle attendait la reprise des travaux en donnant des cours de dessins pour vivre, en compagnie d'un seul des sculpteurs, Pierre Weber, qui résista quelques mois supplémentaires.

Sa passion pour Lascaux transparaît à chaque page de l'ouvrage qu'elle cosigna en 1983 avec Geneviève Huttin et Pierre Weber : il est illustré par ses minutieux relevés, en particulier celui de la tête (fig. 2) de la "Licorne", dans laquelle elle voyait l'"homme licorne sorcier magicien ou simplement chasseur à moins que félin chassé... pourquoi cet œil angoissé peint grain à grain [...] comment ne plus être multiple dans cette écoute toujours tendue, dérision ou beauté" (M. Peytral, *Lascaux des peintres*, Montignac, Bernard Froidefond éditeur).

Seule, Monique Peytral, la foi chevillée au corps, attendit que le Département de la Dordogne rachetât l'œuvre entreprise. C'est ainsi qu'elle put poursuivre et terminer la mise en peinture du Diverticule axial. L'aventure se poursuivit ensuite en compagnie de Renaud Sanson qui façonna la Salle des Taureaux avec des techniques plus modernes que celles, artisanales, utilisées par l'équipe des sculpteurs du Diverticule axial (voir Delluc B. et G., "Lascaux II, une copie conforme", *L'Histoire*, n° 64, février 1984, p. 76-79). En 1984, elle décora un gros bloc de calcaire pour la salle consacrée à l'art paléolithique dans l'ancien musée de Préhistoire des Eyzies : un affrontement



Fig. 3.

de deux bisons (fig. 3), inspiré par ceux qu'elle avait longuement analysés à Lascaux et peint avec des “colorants minéraux locaux” (ocres et bioxyde de manganèse).

Jusqu'à la fin de sa vie, elle demeura attachée à Lascaux et tout particulièrement à Lascaux II – son œuvre – et Montignac le lui rendit bien en la faisant citoyenne d'honneur de la ville en 2016 et en donnant son nom à une rue face à la colline inspirée.

Dans une interview en 2020, elle disait combien elle avait été bouleversée par la grotte de Lascaux, happée par la luminosité de la calcite, par les volumes, par les reliefs. Pour elle, les peintures de Lascaux ont été réalisées par un seul peintre, très sensible, entré en osmose avec la grotte, y ayant travaillé sans presqu'en sortir. »

- M. Guy Marchesseau, président de l'association des Amis du MAAP (amisdumusee24@gmail.com) nous annonce l'inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques du Musée d'art et d'archéologie du Périgord, par la commission régionale du patrimoine et de l'architecture. Une reconnaissance officielle pour le majestueux bâtiment, situé cours Tourny à Périgueux, qui abrite de nombreuses et belles richesses patrimoniales de la Dordogne.

- Le Dr Gilles Delluc (gilles.delluc@orange.fr) nous adresse deux petites nouvelles :

* « Pour compléter un peu notre documentation sur le Vin de Bugeaud (cf. *BSHAP*, 2020, p. 282-284), voici une publicité espagnole sur ce breuvage



Fig. 4.

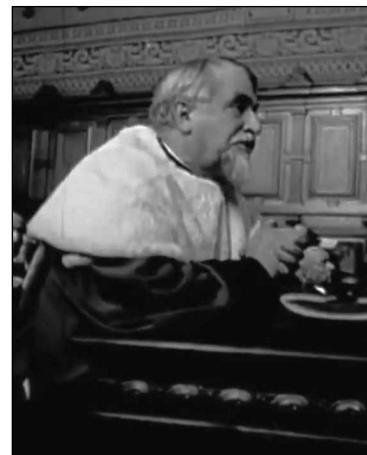


Fig. 5.

« toni-nutritif », contenant du quinquina, du cacao et du vin de Malaga (fig. 4). Vendu dans les principales pharmacies, il était réputé soigner anémie, chlorose, fièvres et douleurs de l'estomac. Cette publicité polychrome fut imprimée à Paris au XIX^e siècle, chez Chaix (succursale Chéret), 18 rue Brunel. Noter que le fondateur de la maison Chaix avait été protéger chez le Périgordin Paul Dupont. »

* « D'excellents auteurs ont écrits sur les personnages importants de l'époque 1939-1945. Mais un magistrat natif de Périgueux, ancien élève du lycée, manque à l'appel. Il s'agit du président Paul Mongibeaux (1879-1950) (fig. 5) : il présida le procès du maréchal Pétain, en juillet-août 1945, puis celui de Pierre Laval en octobre. Il était premier président de la cour de cassation et avait prêté serment de fidélité à la personne du chef de l'État le 14 août 1941. »

**CORRESPONDANCE POUR
« COURRIER DES CHERCHEURS ET PETITES NOUVELLES »**

Pour insérer une demande de recherche ou pour communiquer une information, on peut écrire à M^{me} Brigitte Delluc, vice-présidente, SHAP, 18, rue du Plantier, 24000 Périgueux ou utiliser son courriel : gilles.delluc@orange.fr (à l'attention de Brigitte Delluc).

Les illustrations photographiques doivent être communiquées sous forme d'un tirage papier ou numérisée en format JPG (en 300 dpi). Compter deux mois minimum de délai pour la publication dans cette rubrique.

NOTES DE LECTURE

La Dordogne dans la Seconde Guerre mondiale

Anne-Marie Cocula et Bernard Lachaise (sous la direction de)
(préface Germinal Peiro)
éd. Fanlac, 2020, 347 p., ill., 29 €

« Analyser les phénomènes pour les constater, embrasser l'ensemble pour les comprendre » (Ch. Seignobos, 1901). S'il fallait une illustration de cette réflexion méthodologique sur l'histoire et le métier d'historien, on la trouverait dans le remarquable ouvrage que viennent de publier les éditions Fanlac, dans la ligne éditoriale de leur fondateur.

Il faut rendre hommage à tous les éminents auteurs réunis sous la direction d'Anne-Marie Cocula et de Bernard Lachaise, professeurs émérites d'histoire moderne : Michel Chaumet, Sébastien Durand, Odile Girardin-Thibeaud, Corinne Marache, Pascal Plas, Jacques Puyaubert, Bernard Reviriego, Patrice Rolli et Jacky Tronel (plusieurs d'entre eux sont membres de la SHAP). Universitaires, enseignants, chercheurs et auteurs spécialisés dans l'histoire contemporaine, ils ont conjugué leurs spécialités respectives pour restituer les événements du Périgord dans le cours de la Seconde Guerre mondiale.

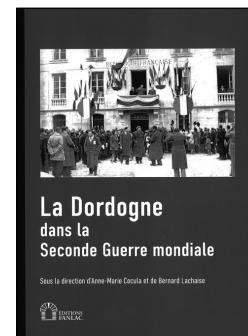
Le plan suivi couvre chaque étape de la période : après un utile rappel de la situation générale de la Dordogne de l'avant-guerre, l'ouvrage décrit l'entrée en guerre puis l'arrêt des combats, l'installation du régime de Vichy et la mort de la III^e République, la collaboration politique et militaire ainsi que la violence de la déportation.

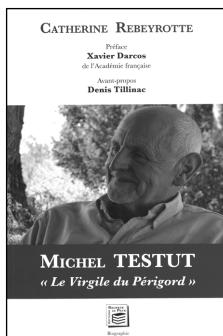
Les pages originales consacrées à l'économie de la Dordogne sous l'Occupation retracent les contraintes imposées par Vichy puis par l'occupant allemand, la situation tendue entre collaboration et Résistance, l'émergence de la Résistance : des interrogations aux tâtonnements, des réseaux de plus en plus structurés avec la spirale du Maquis et de la répression.

Parfaitement documenté et illustré de photographies, de multiples documents d'époque, l'ouvrage reconstitue la difficile sortie de guerre, souvent tragique, au travers des insurrections puis de la Libération, de l'épuration et du retour – complexe – de la République. Après une ultime partie consacrée à la mémoire des événements, le lecteur appréciera un index et une bibliographie très fournis ainsi que la note détaillant les richesses des Archives départementales sur la période.

Dans la préface du livre, Germinal Peiro, président du Conseil départemental de la Dordogne, note justement qu'« il s'agit d'un ouvrage de référence, qui place le lecteur au cœur de la décision et de l'action, écrit sans complaisance et avec un souci constant de vérité ».

Signalons, enfin, que l'ouvrage rend hommage à Marie-Thérèse Viaud, participante pour la Dordogne aux travaux de l'Institut d'Histoire du Temps Présent (IHTP) sur la Seconde Guerre mondiale. ■ J. C. S.





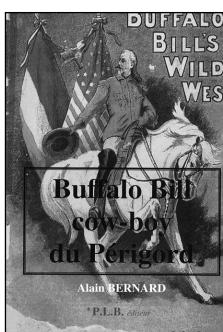
Michel Testut, « le Virgile du Périgord »

Catherine Rebeyrotte (préface Xavier Darcos, avant-propos

Denis Tillinac)

éd. Secrets de Pays, 2020, 207 p., ill., 18 €

Mieux connaître Michel Testut, tel est l'objectif de cet ouvrage, qui, par les nombreux et riches extraits des textes de ce « Virgile du Périgord » comme l'a nommé Gérard Fayolle, nous fait pénétrer dans l'intimité de cet homme aux multiples et passionnats aspects. Après la description d'un parcours, riche en expériences, d'autres diront chaotiques, nous découvrons au gré des passages ou citations bien choisis la qualité littéraire de son œuvre. L'homme amoureux du Périgord, de son histoire, de sa nature, de ses paysages et de son patrimoine nous fait revivre les sentiments que nous éprouvons. Assurément, cet ouvrage est une incitation à lire la prose poétique de cet auteur authentiquement périgourdin. ■ M. C.



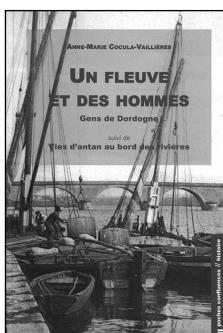
Buffalo Bill, cow-boy du Périgord

Alain Bernard

éd. PLB, 2020, 44 p., ill.

Dans cet opus, qui eut sans doute mérité une présentation plus soignée, Alain Bernard nous invite à partir à la suite de Buffalo Bill, ce héros mythique, qui a meublé l'imaginaire de bien des générations de jeunes garçons. L'auteur rappelle que Buffalo Bill avait installé son cirque à Chamiers, sur l'ancien champ de courses. Des milliers de Périgourdins s'étaient alors pressé à son fabuleux spectacle.

Merci, cher Alain Bernard, pour cette nouvelle évocation. ■ D. A.



Un fleuve et des hommes. Gens de Dordogne, suivie de Vies d'antan au bord des rivières

Anne-Marie Cocula-Vallières (préface Pierre Goubert)

éd. Confluences, 2020, 473 p., ill., 10 €

Les éditions Confluences ont eu l'heureuse initiative de donner une nouvelle vie au livre devenu une référence incontournable d'Anne-Marie Cocula-Vallières sur l'histoire d'une rivière, la Dordogne. L'ouvrage nous montre ces « gens de rivière » entre le Haut Pays et le grand large, transportant les vins à la descente et le sel à la remontée, maillons modestes et pourtant essentiels dans la longue chaîne des échanges pour assurer la vie, ou la survie, de bien des habitants.

■ D. A.

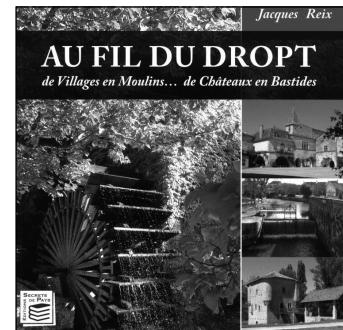


Au fil du Dropt, de villages en moulins... de châteaux en bastides

Jacques Reix

éd. Secrets de Pays, 2017, 137 p., ill., 24 €

L'auteur est bien connu en Périgord, et particulièrement en Bergeracois. Fondateur et conservateur du musée des bateliers à Port-Sainte-Foy, dont il est également le maire, il a écrit de nombreux livres sur le pays foyen. Cet ouvrage, consacré à la vallée du Dropt, agréablement illustré, détaille la rivière elle-même, son rôle de frontière pendant la guerre de Cent Ans, la navigation qui l'anima des siècles durant, le chemin de fer et, enfin, présente, « de la source au confluent », les villages, châteaux, moulins et bastides qui jalonnent son parcours. Une belle évocation de cette vallée, de la période gallo-romaine à nos jours. ■ S. B.-P.

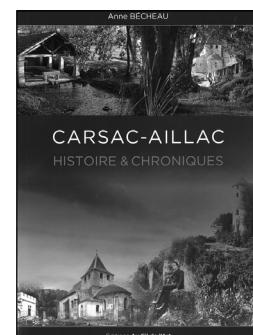


Carsac-Aillac. Histoire & chroniques

Anne Bécheau

éd. Au Fil de l'Art, 2019, 320 p., ill., 26 €

On connaît les travaux très denses d'Anne Bécheau sur Vitrac, Beynac, Saint-Vincent-de-Cosse ou encore Sarlat, plusieurs de ces ouvrages ayant été couronnés d'un prix de Clocher d'Or. La présente étude porte sur Carsac-Aillac, depuis la Préhistoire à nos jours. Ce riche passé résonne à travers châteaux, maisons anciennes, moulins, et surtout la beauté de son environnement, baigné par la Dordogne. De véritables découvertes. À noter la présentation soignée et les nombreuses illustrations. ■ D. A.



Le Périgord terre d'ovnis et de science-fiction

Jean-Michel Linfort (préface de Jean-Claude Bourret, postface de Natacha Vas Deyres)

éd. Les Livres de l'Îlot, 2020, 126 p., ill., 14,90 €

On connaissait Jean-Michel Linfort à travers ses œuvres peintes ou sculptées, on savait ses talents littéraires, il nous avait aussi fait partager sa passion pour la « petite reine ». Avec cet opus, il nous montre un tout autre aspect de sa personnalité : il nous livre ici un Périgord insolite et à la fois étrange, celui des ovnis et de la science-fiction. Dans sa préface, Jean-Claude Bourret, qui a beaucoup étudié ces phénomènes, dit à l'auteur : « Votre texte, écrit avec élégance, est pertinent et susceptible d'accrocher un large public. Votre témoignage est crédible ».

■ D. A.





À la guerre, à la ferme. Jean et Angéline s'écrivent en 14-18

Éliane Promis

éd. Feuille à Feuille, 2018, 433 p., ill., 25 €

À travers un suivi quasi-quotidien de la correspondance entre un « poilu » et son épouse restée à la ferme, l'auteure nous livre un témoignage poignant de ce que tant de couples ont connu durant le conflit de 14-18. Mais cet ouvrage nous permet aussi de ressentir ce qu'était, au fil des saisons et des travaux des champs, la vie des paysans (on ne disait pas « agriculteurs » à l'époque !) dans une petite ferme du Bergeracois vouée à la polyculture. Nous découvrons aussi le contraste entre le vécu très dissemblable du quotidien des deux époux. D'un côté, une femme qui, du jour au lendemain, se retrouve confrontée à des activités physiques éreintantes et à des responsabilités auxquelles elle ne s'était

pas préparée ; et, de l'autre, un homme déjà dans la force de l'âge (39 ans à la déclaration de guerre) qui, mobilisé dans les « territoriaux », à distance du front, affronte la monotonie des tâches quotidiennes et de la vie des tranchées, ne cessant de penser à la ferme et aux permissions qui se font de plus en plus rares... Ce livre n'aurait pas existé sans le rôle primordial de la poste, qui, durant le premier conflit mondial, a exercé de manière exemplaire son rôle de service public.

Au total : un témoignage, un concentré d'histoire au quotidien, mais qui nous livre aussi en creux une analyse sociologique et psychologique de ce qui va conduire, après-guerre, à un bouleversement de la société et de la structure familiale. ■ M. R.

*Ont participé à cette rubrique : Jean Charles Savignac, Maurice Cestac,
Dominique Audrerie, Sophie Bridoux-Pradeau, Michel Roy.*

Les auteurs et éditeurs, désireux de voir mentionnés dans les rubriques du *Bulletin* leurs ouvrages sur le Périgord sont invités à adresser un exemplaire de leur publication en service de presse au siège de la SHAP (18, rue du Plantier, 24000 Périgueux). Ainsi, l'ouvrage sera répertorié, chroniqué et inventorié dans notre bibliothèque.